

Être député-e : un sacerdoce ? Tensions et combinaisons entre
vie professionnelle et personnelle chez les député-es français

Lucas LAM

Mémoire présenté pour le Master en
Sociologie

Nombres de caractères : 202.450 caractères espaces compris (hors bibliographie et annexe)

Mémoire encadré par Monsieur Didier DEMAZIERE

2023-2024

Page laissée blanche volontairement

Remerciements :

Tout d'abord, je souhaite remercier Didier Demazière, pour l'ensemble de ses conseils. Son aide m'a été extrêmement précieuse tout au long de ces deux années. Ainsi, je le remercie d'avoir accepté d'encadrer ce mémoire. Sans son soutien et sa disponibilité sans faille, mon expérience au sein du master de recherche n'aurait pas été aussi épanouissante.

Je remercie également l'ensemble des personnes de Sciences Po qui ont pu contribuer à ce mémoire. À ce titre, j'adresse mes sincères remerciements à Natalia La Valle Torres et Michael Goudoux, qui ont pris le temps d'animer des ateliers tout au long de cette année de M2. Merci également à Jérôme Aust pour ses relectures ; à Émilie et Maximilien pour leurs précieux conseils !

Si un-e élu-e n'est rien sans sa maisonnée politique ; alors je dois tout à ma maisonnée académique. L'engagement sans faille de mes proches m'a poussé à aller de l'avant au quotidien. Je dédie donc ce mémoire à toute ma famille. Camille, ton aide m'a été si précieuse. Merci d'avoir partagé cette année avec moi. Par ta présence passée, actuelle et future, tu cosignes ce mémoire. Un grand merci également à mes parents, source d'inspiration au quotidien. J'espère vous avoir rendu fiers. Enfin, merci à Thuy-An pour l'ensemble de tes efforts, toi aussi, tu peux être fière de toi.

Merci à l'ensemble de mes amis, qui m'ont toujours accompagné dans cette aventure ! Hiroki, Valentin, Daniel, Dragan, Alexandre, Jeremy, Grégoire ; être aussi bien entouré aide énormément.

Merci à Fanny et Jean-Paul pour leur confiance initiale. J'adresse un boujou à l'ensemble de mes camarades sans qui ce sujet n'aurait jamais vu le jour : Nathalie, Sophie, Laurent(s), Gaëlle, Pierre, Hady, Annie, Denis, Gérald, Sébastien, Nicolas, Simon.

Enfin, merci à l'ensemble de mes enquêté-es pour votre participation, sans qui rien n'aurait été possible. Parler de l'intime n'est jamais facile, j'espère avoir été à la hauteur de votre confiance.

Page laissée blanche volontairement

Table des matières :

Introduction :	8
Revue de littérature	9
Les interactions entre le mandat et la vie privée : une problématique impensée	14
Méthode et présentation des sources	15
Analyse de la relation d'enquête : une asymétrie au service de l'enquête	18
CHAPITRE 1 - Le sacerdoce de la députation : un sacrifice enchanté.....	23
A) Les temporalités du mandat de député-e : un temps peu respectueux de la vie privée	23
1. Un emploi du temps soumis à de multiples contraintes exogènes	24
2. Un travail qui laisse peu de temps pour la vie privée	26
3. La présence à Paris comme variable d'ajustement	29
B) Un mandat enrichissant en dépit des contraintes temporelles	29
1. Une vie personnelle et familiale enrichie par le mandat	29
2. Des député-es esclaves et maîtres de leurs agendas.....	31
C) L'éthos sacrificiel des député-es : l'invisibilisation de la sphère privée	32
1. Un sacrifice enchanté car intégré au mandat : un temps au service des autres	33
2. Une injonction au sacrifice renforcée par les électeur-ices et l'entourage professionnel	34
3. Une mise en scène du travail parlementaire qui exclue la vie privée.....	37
Conclusion du chapitre 1 :.....	40
Chapitre 2 - Un éthos débordant : quand le sacrifice devient personnel et collectif.....	41
A) Une rupture biographique suivant la primo-députation	41
1. Devenir un personnage public : quand la persona surpasse la personne.....	41
2. La nécessaire professionnalisation : se désengager de sa carrière antérieure	43
3. Un recentrement sur la sphère familiale	45
B) Donner son corps et dédier son esprit	46
1. Une fatigue physique permanente : le corps comme seule limite	46
2. Une fatigue cognitive : l'attente et la charge mentale du mandat	47
3. Une sphère personnelle au service du mandat : l'exemple des repas.....	49
C) L'effet ricochet du mandat sur la sphère familiale.....	50
1. Une première reconfiguration familiale aux dépens du conjoint-e : la constitution de la maisonnée politique	50
2. Des conflits conjugaux liés à un découplage temporel et biographique.....	52
3. Des enfants relativement préservés	54
4. Les représentations du sacrifice familial.....	57
Conclusion du chapitre 2 :.....	58

Chapitre 3 – Apprendre à dominer le temps	59
A) Apprendre à être imparfait-e : une socialisation individuelle au rôle de député-e	59
1. Légitimer ses contraintes : faire du mandat un mandat « pour soi »	60
2. Apprendre à s’absenter	61
3. Prendre des rendez-vous avec soi-même et se fixer des limites	62
B) Une évolution des maisonnées politiques au rythme des tensions conjugales	63
1. Les tensions comme catalyseur du changement dans la maisonnée politique	63
2. Un recentrage autour des activités familiales « à valeur ajoutée »	64
3. Des stratégies de négociations pour préserver la vie familiale : l’usage des TIC	66
4. Une tentative de négociation au niveau des groupes parlementaires	67
C) Des député-es inégalement préparé-es aux conséquences du mandat	69
1. La file d’attente : une expérience formatrice	69
2. Une socialisation collective préalable chez les élu-es expérimenté-es	71
3. Le paradoxe des transfuges de classe : des dominé-es qui dominent le temps	73
Conclusion du chapitre 3 :	75
Conclusion :	76
Annexe :	80
Bibliographie :	82

Page laissée blanche volontairement

Introduction :

La genèse de ce mémoire débute en 2019. Étudiant en licence, je réalise un travail sociologique portant sur les mobilisations syndicales. Alors que j'observe une manifestation, je vois une personne s'approcher de moi. Il se présente comme élu, et m'explique que des syndicalistes lui ont parlé de moi. Je lui ai été présenté comme « *le jeune de Sciences Po qui a passé plusieurs matins sur le piquet de grève malgré la pluie et le froid* ». Intéressé par mon travail, on garde alors contact, ce qui me permet de le solliciter dans le cadre de mes recherches sur l'action syndicale. Plusieurs mois passent, et alors que je ne suis ni encarté dans un parti politique, ni membre d'un syndicat étudiant, je me vois proposer un poste de collaborateur de groupe d'élus municipaux. Cette proposition m'étonne, mais j'accepte. Durant près de 8 mois, je découvre le monde politique à travers ce travail à mi-temps, que je cumule avec mes études.

Malgré un quotidien extrêmement épanouissant, j'ai du mal à conjuguer ce travail avec les impératifs liés à ma formation. Travaillant pour un groupe d'élus minoritaire au conseil municipal, je ne dispose pas de bureau et je travaille depuis chez moi uniquement. À cela s'ajoute les confinements liés à la Covid-19, qui font basculer l'ensemble des cours en distanciels. Ainsi, la porosité extrême entre mon travail, mes études et ma vie personnelle se fait immédiatement ressentir : je travaille pour « *mes* » élus sans réelles limites, soirées et week-ends compris. C'est alors ma compagne qui se met à faire l'essentiel des tâches ménagères.

Je me suis ainsi demandé comment faisaient les élus pour qui je travaillais, arrivaient à cumuler un, voire plusieurs mandats avec un travail à temps plein et une vie familiale bien remplie. On me répond que cela « *fait partie du métier* » ; et « *qu'on finit par s'y habituer* ». Un député m'explique même qu'il « *est incapable de me dire ce qu'il fera dans deux jours* », et que cette contrainte est partagée avec toutes ses collègues. Ces réponses ne font que renforcer mes interrogations. Moi qui commençais à envisager de continuer à travailler auprès d'élus après ma diplomation, je me mets à questionner la compatibilité de telles fonctions avec la poursuite d'une vie familiale. Cet enjeu des équilibres entre vie professionnelle et personnelle m'a toujours structuré dans ma construction personnelle. Ayant une sœur handicapée, l'ensemble de ma famille occupe un rôle d'aidant-e. Naturellement, je me suis donc toujours interrogé sur les conséquences du travail sur la sphère privée.

Ainsi, ce mémoire propose d'étudier les interactions entre le mandat de député-e et la vie privée de l'élus-e. Pour ce faire, je mobilise un corpus de 25 entretiens réalisés auprès de députés-es actuellement en fonction. Mon travail montre les conséquences du mandat sur les sphères personnelles et familiales de l'élus-e. Je rends également compte de la manière dont les élus-es parviennent à faire face à l'intensité temporelle de la députation.

I) Revue de littérature

A) Les normes du travail politique : temporalités et éthos professionnel

Étudier les conséquences du mandat de député-e sur la vie privée de l'élue nécessite tout d'abord de s'intéresser aux différentes temporalités du travail politique. Par temporalités, je désignerai l'ensemble des processus temporels liés à une action : que cela soit sa durée, son intensité ou inscription dans un temps plus long (Grossin 1996; Bessin 1998). Par la suite, j'étudierai le rôle d'élue afin de questionner la façon dont les hommes et femmes politiques investissent leurs fonctions. Dans cette revue de littérature, les termes « député-es » et « élu-es » sont utilisés sans différences à des fins de non-redondance.

1. Les temporalités du travail politique : un temps chronophage et débordant

Dans cette première section, je m'intéresse aux travaux portant sur les temporalités du travail politique. Décrit comme « *frénétique* », le travail politique se caractérise tout d'abord par sa dimension chronophage et ses frontières floues avec la vie privée de l'élue (Ollion 2021:179). Une série de travaux portant sur l'étude de l'agenda des élu-es permet de montrer le caractère « *saturé* » et hétérogène du travail politique (Marrel et Godmer 2017:199). Pour les élu-es exerçant leur(s) mandat(s) à temps plein, le travail politique se caractérise par son intensité et son amplitude. Les tâches exercées au cours d'une journée sont diverses et se succèdent, de telle manière que « *les séquences sont courtes et se succèdent à un rythme élevé* » (Demazière 2009:201). A ce caractère intensif, le temps politique se caractérise dans le même temps par « *des moments de latence* » (Ollion 2021:179). Les député-es doivent par exemple participer à de nombreuses tâches de représentations, où leur principale activité se résume à attendre (Ollion 2021; Lefebvre 2022).

Cet investissement temporel est une condition pour acquérir une notabilité locale, qui réduit le risque de non-réélection (Cain, Ferejohn, et Fiorina 1987; Lefebvre 2014; Brouard et al. 2013; Godmer 2022). Ainsi, beaucoup de député-es tiennent des permanences parlementaires qui permettent de recevoir des administré-es (Kerrouche 2009). Cette permanence est tenue avec l'aide de collaborateur-ices parlementaire (Le Lidec 2008). Celle-ci constitue un guichet où le/la député-e effectue un travail d'intermédiation sur des sujets souvent sans liens avec la députation tel que le logement ou l'emploi (Le Lidec 2008; Kerrouche 2009).

L'agenda, dont la gestion est déléguée aux collaborateur-ices, obéit à une logique de densification : il s'agit ainsi de « *bannir les temps morts* » en remplissant l'ensemble des interstices entre les différents rendez-vous (Lefebvre 2014:56). Malgré une logique de rentabilisation du temps, les journées de travail

politique tendent à « *commence[r] tôt et fini[r] tard* » (Lefebvre 2014:56). Cette logique de débordement entraîne un glissement du temps politique « *dans chacun des interstices* » de la vie de l'élu-e (Ollion 2021:179). Par conséquent, les temporalités politiques ne laissent que peu de place à la vie privée en envahissant les matinées, soirées et week-ends (Lefebvre 2014; Ollion 2021).

L'ensemble des travaux convergent pour montrer que le travail de député-e tend à déborder sur la sphère privée de l'élu-e. Ainsi, on peut penser que pour les député-es, le mandat entre en conflit direct avec l'ensemble de la sphère privée -à savoir sphère personnelle et familiale-. La nature chronophage mais essentielle du travail de représentation en circonscription renforce cette piste. Enfin, du fait que « *l'ingénierie de la production agendaire* » soit délégué aux collaborateur-ices parlementaires, on peut supposer que c'est également eux/elles qui aident les élu-es à préserver leurs vies personnelles (Lefebvre 2022:7).

2. Les normes du travail parlementaire : l'éthos professionnel des député-es

En plus de souligner le caractère envahissant du mandat, la littérature s'est également intéressée à la manière dont le rôle d'élu-e est vécu. Les travaux réalisés mettent l'accent sur le poids d'un éthos du sacrifice. Par rôle, je désigne « *l'ensemble des comportements qui sont liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider, et surtout, de la rendre sensible aux autres* » (Achin et al. 2008:9).

Le rôle de député-e est tout d'abord décrit à travers la puissance de l'institution parlementaire, qui impose aux nouveaux/elles élu-es un éthos « *homogène[e]* » qui ne varie qu'à travers « *la durée et la difficulté de sa phase d'apprentissage* » (Baloge 2016:220,221). Par éthos, je désigne un ensemble de normes partagées par un groupe social donné permettant de juger l'action de ses pairs et d'agir de manière légitime (Fusulier 2011). Pour les député-es, il s'agit par exemple, d'apprendre à faire de la « *popole* », soit exercer une violence codifiée et légitime envers ses adversaires politiques (Ollion 2021:195). L'éthos parlementaire ne se résume pas à des savoirs-faires et à des compétences professionnelles : il comporte également des savoirs-être. La dimension sacrificielle du mandat est importante, la députation obéit à une logique de don de soi et de désintéressement (Lefebvre 2014; Baloge 2016; Mannevuolo 2020). Globalement, cet éthos est appris à travers de multiples interactions avec des pairs et des collaborateur-ices parlementaires qui amènent l'élu-e à se socialiser aux normes par des processus d'imitations et d'observations (Baloge 2016).

Malgré son apparente homogénéité, les député-es apprennent par la suite à se détacher de l'éthos parlementaire à des fins de distinctions (Baloge 2016). En effet, il serait erroné de résumer les pratiques du mandat au simple respect de prescriptions normatives (Lagroye 1994). Chaque élu-e exerce et se

représente son mandat de manière différente. Par exemple, au sein d'un exécutif régional, certain-es promeuvent la dimension locale du mandat, quand d'autres mettent en avant la fidélité à leur parti politique (Demazière et Le Lidec 2014). Ces variations dans les manières d'exercer le mandat obéissent également à des logiques de genres. La virilité et la masculinité constituent une ressource politique (Achin et al. 2008). De plus, les femmes souffrent d'un plafond de verre les empêchant d'accéder, pour la plupart, aux positions les plus valorisées (Achin et Lévêque 2014). En termes de pratiques, les femmes élu-es prennent donc moins la parole que leurs homologues masculins, et travaillent sur des sujets politiques moins valorisés et perçus comme féminins -*comme l'éducation ou la santé*- (Bäck et al. 2014; Volden et al. 2018).

Cette littérature permet de penser que la nature sacrificielle de l'éthos parlementaire tend à favoriser les conflits entre le mandat et la vie privée de l'élu-e. On peut néanmoins se demander si cette dimension sacrificielle revêt une dimension genrée, et si le sacrifice sur la vie privée est vécu comme faisant partie du mandat. La littérature laisse également penser que les collaborateur-ices d'élu-es et les pairs peuvent jouer un rôle l'apprentissage des conflits entre vie politique et vie privée.

B) L'articulation entre travail et vie privée : normes de genre et enjeux organisationnels

Après avoir vu que le travail politique se caractérisait par son intensité temporelle et son caractère normé, j'aborde dans cette section l'articulation entre le travail et la vie privée des élu-es. Ce sujet d'articulation des sphères reste largement sous-étudié chez les député-es. Par conséquent, j'ouvre ma revue de littérature sur des travaux qui n'ont pas porté sur les élu-es. Par vie privée, je désignerai l'ensemble de la vie familiale, personnelle et professionnelle (Rashmi et Kataria 2022). Je précise que mes recherches portent uniquement sur les configurations hétérosexuelles en raison du peu d'élu-es LGBTQ+ rencontré-es.

1. Le partage des tâches domestiques : une organisation genrée des foyers

Pour étudier l'articulation entre le travail et la vie privée des élu-es, il est nécessaire de s'intéresser à la façon dont les tâches domestiques sont partagées. Par tâches domestiques, je désignerai l'ensemble du travail gratuit effectué pour entretenir le foyer familial et ses membres (Coltrane 2000). Ces tâches domestiques comportent aussi bien les tâches parentales, destinées à l'éducation des enfants, que les tâches ménagères telles que la gestion des repas.

Au sein des foyers, le partage des tâches domestiques est fortement genré (Kan et al. 2011). Les femmes sont responsables de la synchronisation des temps familiaux et de l'organisation globale du foyer (Bessin et Gaudart 2009; Cartier et al. 2021). Le terme synchronisation, désigne un « *agencement de plusieurs*

temps » pouvant prendre l'aspect « *d'une simultanéité* », « *d'un ajustement* » ou « *d'une harmonisation* » (Grossin 1996:1).

Chez les couples avec un statut socio-économique élevé, le partage des tâches domestiques est plus équitable, mais des différences structurelles demeurent (Baizán et al. 2014). Les femmes réalisent les tâches les plus chronophages tout au long de la semaine. A l'inverse, les hommes concentrent leur investissement le week-end dans les travaux les moins chronophages. (Baizán et al. 2014). De même, disposer d'un capital économique permet d'envisager l'externalisation des tâches domestiques à travers l'embauche de personnel domestique. Cela permet de réduire les conflits liés au partage des tâches, mais ne renverse pas les configurations de genre au sein du couple (Baizán et al. 2014; Seierstad et Kirton 2015; Cartier et al. 2021). On peut donc suivre la piste d'une structuration genrée du contenu des tâches domestique, et d'une externalisation de certaines corvées grâce au personnel domestique.

Le travail de député-e se caractérise par son intensité temporelle et ses déplacements entre Paris et la circonscription (Lefebvre 2014; Godmer 2022). Ces contraintes laissent penser que les élu-es auront un emploi du temps désynchronisé par rapport à leur conjoint-e. Or, la désynchronisation des temps conjugaux tend à renforcer l'impact du genre sur le partage des tâches. Ainsi, en l'absence de leur compagne, les hommes passent plus de temps avec leurs enfants et augmentent leur participation aux tâches domestiques (Lesnard 2008; Cartier et al. 2021). Néanmoins, les contributions au travail domestique restent genrées. Les hommes tendent à utiliser ces temps désynchronisés à des fins récréatives ou professionnelles, a contrario des femmes qui se dédient d'avantage aux tâches domestiques (Lesnard 2008; Rauch 2021). De plus, pour les femmes qui exercent une profession les conduisant à s'absenter régulièrement du domicile, on observe des effets de compensation et de rattrapage dans le partage des tâches (Lambert 2018). Ainsi, les personnelles navigantes de bord se surinvestissent dans les tâches domestiques avant leur départ et après leur retour (Lambert 2018). Contrairement à leurs collègues masculins, elles s'efforcent également de maintenir un lien avec leur famille à distance, notamment à travers l'utilisation d'outils de visioconférences (Lambert 2018). Ainsi, on peut penser que le caractère mobile du mandat ne remet pas en cause le partage genré des tâches au sein du foyer.

La situation parentale et conjugale importe également dans l'organisation du foyer. La parentalité impacte de manière plus grande la carrière des femmes, qui ont la charge de la conciliation entre carrière et parentalité (Pailhé et Solaz 2006). Globalement, la parentalité et le mariage tendent à remettre en cause le partage effectif des tâches en renforçant les configurations genrées du travail domestique (Bühlmann et al. 2010; Domínguez-Folgueras 2013). Par conséquent, il est probable que les députées mariées et mère d'enfant-s seront désavantagées dans l'exercice de leur mandat par rapport aux autres élu-es. Malgré sa dimension structurante, le genre ne doit pas être pensé comme une force déterministe,

car le partage équitable des tâches domestiques reste possible (Dominguez-Folgueras 2022). À ce titre, les femmes peuvent exercer un travail d'enrôlement de leur compagnon afin d'améliorer le partage des tâches (Cartier et al. 2021). On suivra ainsi la piste d'un travail d'enrôlement des femmes députées vis-à-vis de leur entourage familial.

2. Le parlement comme organisation genrée : une vie privée invisibilisée

Après avoir vu que les femmes étaient structurellement désavantagées dans le partage des tâches domestiques, il est important d'étudier les manières dont la sphère personnelle et professionnelle se concilient. Dans mon mémoire, je reprends le choix d'A. Palhé et A. Solaz d'utiliser les termes « articulation », « interaction » et « conciliation » de manière indifférenciées et non-genrées (Pailhé et Solaz 2010). Je définis également l'équilibre entre vie professionnelle et non professionnelle comme « *un haut niveau d'engagement dans ces deux sphères qui résulte en un minimum de conflits* » (Sirgy et Lee 2018:32).

Mon approche est centrée sur les conflits entre sphère professionnelle et non-professionnelle. Néanmoins, il est important de souligner que ces deux sphères peuvent également « *s'enrichir* » mutuellement (Greenhaus et Powell 2006). Le mandat de député-e est fortement valorisé du fait du prestige symbolique associé à la fonction (Abélès 2000; Baloge 2016). Par conséquent, l'impact de la députation sur la sphère privée ne peut se résumer aux conflits. Des enrichissements mutuels peuvent s'opérer.

Étudier l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée nécessite de prendre en compte l'organisation dans laquelle le/la travailleur-euse se trouve. Ainsi, lorsqu'il est nécessaire de sacrifier sa vie privée pour progresser dans sa carrière professionnelle, les femmes se retrouvent directement désavantagées (Guillaume et Pochic 2009). En effet, à cause des prescriptions genrées des rôles domestiques, les femmes arbitrent plus difficilement en défaveur de leur sphère familiale (West et Zimmerman 1987; Guillaume et Pochic 2009). Par conséquent, la culture et le soutien organisationnel est essentiel dans la préservation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La prise en compte de facteurs personnels dans l'organisation du travail est fortement favorable à une vie professionnelle équilibrée (Lyness et Kropf 2005; Guillaume et Pochic 2009; Allard et al. 2011).

Or, ces travaux ont décrit les parlements comme des organisations genrées car peu respectueuses de la vie privée (Erikson et Josefsson 2022). En effet, le travail en soirée, et l'absence d'horaires fixes invisibilisent la vie privée des élu-es (Erikson et Josefsson 2022). La non prise en compte des impératifs liées au travail domestique montre que le parlement obéit à des représentations genrées (Seierstad et Kirton 2015; Erikson et Josefsson 2022). Par conséquent, me paraît probable que l'organisation genrée

du parlement dégrade la capacité des élu-es, et particulièrement celle des femmes, à concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Plus largement, c'est le positionnement de l'organisation au sein de son environnement concurrentiel qui impacte l'équilibre de vie de ses membres (Noury et al. 2017). Ainsi, une organisation située dans un écosystème peu concurrentiel sera à même de négocier des conditions de travail favorables pour ses membres (Noury et al. 2017). Or, l'agenda des élu-es traduit leur position au sein de la hiérarchie politique : par exemple, l'emploi du temps d'un premier ministre français sera subordonné aux impératifs présidentiels (Dulong 2019). Ainsi, puisque les femmes sont souvent reléguées aux positions subalternes du champ politique (Achin et Lévêque 2014; Lévêque 2017) ; j'avance l'idée que l'agenda des femmes députées seront subordonnées à plus d'impératifs que celui de leurs collègues masculins.

Le travail des député-es obéit à des normes temporelles informelles (Manneuvuo 2020). Or, des travaux montrent que l'absence d'horaires fixes permet un meilleur équilibre entre travail et vie privée surtout chez les hommes (Lyness et Kropf 2005; Lyness et al. 2012; Moen et al. 2017). En effet, les femmes culpabilisent à effectuer des arbitrages en faveur de leurs carrières professionnelles (McGowan et al. 2012). Même s'il est accentué chez les femmes, l'absence d'horaires de travail formellement délimitées crée du stress chez l'ensemble des travailleur-euses, et peut conduire à un surinvestissement (Moen et al. 2013; Manneuvuo 2020). Ainsi, ces travaux permettent de penser que l'absence d'horaires de travail clairement définies encourage les député-es à se surinvestir au travail. Ce surinvestissement sera probablement générateur de conflits sur les sphères privées. Je suis la piste d'une variation de genre sur la flexibilité des horaires de travail, qui peuvent être une source de culpabilité pour les députées, contre une source de conciliation entre travail et vie privée chez les hommes.

II) Les interactions entre le mandat et la vie privée : une problématique impensée

Mon mémoire réinterroge les travaux actuels portant sur les temporalités du travail politique. En effet, l'actuelle littérature élude l'ensemble de la vie familiale et personnelle des élu-es, présupposant l'absence d'interactions entre le mandat et la vie privée. Mon travail permet par conséquent d'étudier les temporalités du travail politique à l'aune de ses débordements sur la vie privée. Je m'interroge également sur la manière dont les élu-es cadrent leur temps de travail, et le rôle que joue l'entourage professionnel dans la gestion de ces temporalités.

La littérature permet également de souligner la dimension normative du rôle d'élu-e. Mon enquête de terrain réactualise l'étude de cet éthos à travers la prise en compte des sphères privées de l'élu-e. On questionnera ainsi la portée sacrificielle de cet éthos : celui-ci englobe-t-il la sphère personnelle et

familiale de l'élu-e ? De plus, la revue de littérature met également en exergue des tensions entre l'homogénéité du rôle d'élu-e et son caractère genré. Par conséquent, mon mémoire explorera les éventuelles différences de genre dans les manières de gérer les temporalités du mandat. Je m'intéresse également aux tensions que peuvent induire le rejet de l'éthos sacrificiel.

Il est important de rappeler la question du partage du travail domestique se voit structuré par les questions de genre. Par conséquent, mon mémoire explorera les conséquences des conflits entre rôle familial et rôle d'élu-e. Je m'intéresse également aux processus de reconfigurations parentales et conjugales suivant la députation. Je prêterai particulièrement attention au travail d'enrôlement des députées femmes vis-à-vis de leur partenaire. Enfin, je réfléchirai à la manière dont les élu-es et leurs partenaires négocient leurs rôles genrés.

Plus globalement, je contribue à la littérature en croisant les études parlementaires, les questions de partage du travail domestiques et les enjeux d'équilibre entre vie professionnelle et privée. En d'autres termes, j'interroge les normes et les pratiques du travail parlementaire en utilisant et développant une perspective inédite.

III) Méthode et présentation des sources

A) Le choix d'une enquête par entretiens semi-directifs

Initialement centré sur la très large question « du rapport au temps chez les député-es », mon mémoire a débuté par une pré-enquête de 7 mois. Utilisant le principe de *grounded theory*, mon objectif était d'éviter l'imposition de problématique au terrain d'enquête (Glaser et Strauss 2017). Cette pré-enquête a permis la réalisation de 11 entretiens semi-directifs réalisés auprès de Maires et Maires Adjoint-es exerçant leur mandat à plein temps. Ne disposant d'aucun intermédiaire mobilisable pour recruter des pré-enquêté-es, je me suis mis à envoyer des sollicitations sur des adresses mails génériques de Maires, disponibles sur internet¹. J'ai sollicité un total d'environ 75 élu-es. Cette pré-enquête a permis de recueillir la parole de 7 femmes et 4 hommes, tous-tes Maires ou Maires Adjoint-es de villes allant de 8 000 à 200 000 habitant-es. Suite à cette pré-enquête, il a été décidé de resserrer la question de recherche en étudiant la question de l'articulation des temps.

Pour répondre à ma question de recherche, j'ai choisi de travailler par entretiens semi-directifs. La pré-enquête a démontré la robustesse d'une enquête par entretien ; qui permet de renseigner les trajectoires,

¹ L'adresse mail de la Maire du 7^{ème} arrondissement de Paris est par exemple disponible à cette adresse : <https://mairie07.paris.fr/pages/rachida-dati-14060>

les pratiques et les représentations des enquêté-es. À ce titre, l'observation et l'ethnographie n'auraient pas permis d'étudier ces éléments avec autant d'efficacité. De plus, l'entretien permet l'accès à des situations antérieures à l'enquête de terrain. Ainsi, il est plus aisé de reconstituer les processus de reconfigurations familiales à l'aide d'entretiens que d'observations. L'hypothèse de concevoir un questionnaire a été écartée en raison de l'anticipation des difficultés à obtenir un échantillon exploitable. L'auto-administration d'un questionnaire évoquant la vie conjugale et parentale n'aurait sûrement pas permis un taux de réponse satisfaisant.

Subsiste néanmoins le doute d'une parole « *fallacieuse* » qui ne permet pas de reconstituer l'expérience vécue et les pratiques des enquêté-es (Jerolmack et Khan 2014). Je rejette cette assertion du fait de l'anonymisation annoncée des témoignages, et du caractère semi-directif des entretiens. L'anonymisation permet d'éviter la dissimulation d'éléments de la part des enquêté-es. Ainsi, plusieurs député-es m'ont confié avoir accepté de participer à l'enquête grâce à cet anonymat. La semi-directivité permet également, lorsqu'il est nécessaire, de pouvoir rediriger l'entretien sur ma question de recherche. Enfin, l'accumulation d'éléments redondants et l'arrivée à saturation permet d'attester la robustesse des analyses de ce mémoire (Grodal et al. 2021).

B) Les critères d'échantillonnage et les méthodes de recrutement

L'enquête de terrain prend pour objet d'étude les député-es non-francilien.es âgé-es de 30 à 55 ans. Mon choix d'échantillonnage se justifie par la volonté de faire une étude de cas de député-es présentant des situations « *extrêmes* » (Flyvbjerg 2006). Ce ciblage permet d'étudier les configurations familiales et géographiques les plus chronophages. En effet, contrairement aux maires et maire-adjoint-es, les député-es exercent leur mandat en partie à distance du domicile en raison du travail parlementaire à Paris. Ces absences du domicile s'ajoutent à un mandat temporellement contraignant. Ainsi, ces cas « *extrêmes* » permettent de mettre en exergue des caractéristiques présentes chez l'ensemble de la population étudiée (Flyvbjerg 2006). Ces critères permettent également d'homogénéiser l'échantillon, ce qui permet de faciliter l'étude des variations observées.

Ma pré-enquête corrobore la littérature actuelle en montrant une plus difficile conciliation entre vie personnelle et vie politique chez les élu-es disposant de jeunes enfants (Achin et al. 2007). Face à l'impossibilité de connaître la situation parentale des député-es, il a été décidé de restreindre la population étudiée à des député-es âgé-es de 30 à 55 ans pour tenter d'approcher cette variable. La parité de genre a également été visée. De nombreux travaux, ainsi que ma pré-enquête, permettent de suivre la piste de conflits temporels genrés chez les député-es (Achin et al. 2007; Lesnard 2008; Gris 2021). La variable politique a également été retenue afin d'explorer une éventuelle variation de l'organisation familiale liée aux représentations du genre (Cartier et al. 2021). Enfin, il a été choisi d'étudier le cas des

député-es issu-es de circonscriptions situées hors de l'Ile-de-France afin d'ajouter le temps du trajet et l'éloignement du domicile aux variables précédemment évoquées.

Pour recruter mes enquêté-es, j'ai d'abord tenté de recruter plusieurs intermédiaires, sans réel succès. Alors, il a été décidé de procéder par approche directe en réutilisant la méthode de la pré-enquête. Un total de 203 député-es ont été contacté-es par mail, et relancé-es jusqu'à 3 fois tous les 3 jours ouvrés. Un total d'environ 700 relances ont été effectuées. L'ensemble de ces prises de contact ont été effectuées par mail, grâce aux coordonnées disponibles sur le site de l'Assemblée nationale². J'ai contacté les député-es par vagues de contact. Chaque vague a été élaborée de manière à viser la parité de genre et de partis politiques. Pour ce faire, une liste de l'ensemble des député-es correspondant aux critères de sélection a été établie (n=294), puis classée par genre (190 hommes et 104 femmes) et groupe politique. Ainsi, j'ai pondéré mes prises de contacts de façon à établir une parité de genre et de groupe parlementaire. Par exemple, au sein du groupe RN, j'ai contacté vingt femmes et vingt hommes. Ainsi, l'entièreté des femmes du groupe ont été contactées (20/20 femmes contactées), contre seulement la moitié des hommes du groupe (20/39 hommes contactés). Lorsqu'il a été nécessaire de choisir les élu-es à contacter, j'ai procédé par tirage au sort.

Sur l'ensemble des sollicitations, j'ai obtenu un taux de réponse de 26%, dont 12% de réponses positives. Parmi les différents groupes parlementaires sollicités, « La France Insoumise – NUPES » et « Horizons » ont les taux de réponses positifs les plus élevés avec respectivement 25% et 20% de conversion en entretien. Enfin, les groupes « Rassemblement National » et « Parti Communiste Français – NUPES » ont les taux de réponses positifs les moins élevés, avec respectivement 5% et 7% de taux de conversion en entretien.

C) Présentation de l'échantillon produit

En excluant le travail de pré-enquête, j'ai pu réaliser un total de 32 entretiens, parmi lesquels se trouvent 25 député-es correspondant aux critères d'échantillonnage. À cela s'ajoute quatre entretiens exploratoires réalisés auprès d'enfants de député-es et trois entretiens exploratoires avec des collaborateur-ices parlementaires. Ces entretiens additionnels permettent de tester la robustesse des conclusions à travers un travail de recoupage. Le tableau des enquêté-es est disponible en annexe (Annexe 1).

Parmi les 25 député-es interrogé-es, on retrouve treize femmes et douze hommes. L'ensemble des partis politiques présents à l'Assemblée nationale sont représentés par au moins un enquêté-e. À des fins

² Par exemple, on peut retrouver le mail public de Madame la Députée Elisabeth BORNE depuis cette fiche personnelle : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/deputes/PA717161>

d'anonymisation, j'ai regroupé différentes affiliations politiques sous une même étiquette. Ainsi, le groupe « NUPES » (Parti Communiste Français, La France Insoumise, Écologistes, Socialistes) représente neuf enquêté-es. Le groupe « Majorité Présidentielle » (Modem, Renaissance, Horizons) est composé d'onze enquêté-es. Enfin, le groupe « Droite(s) » (Les Républicains, LIOT, Rassemblement National) comporte cinq enquêté-es.

La moyenne d'âge des enquêté-es est de 45 ans. Une variété de situation conjugale sont représenté-es. Il y a ainsi treize marié-es, sept député-es en couple et cinq célibataires (parmi lesquels trois divorcé-es). Concernant les configurations parentales, on retrouve dix député-es sans enfants et quinze député-es avec des enfants allant de moins de douze mois à plus de 25 ans. L'expérience politique des enquêté-es est également diverse. On compte ainsi six député-es réélu-es et 19 primo-député-es. Plusieurs parcours politiques sont présent-es : onze député-es ont occupé un ou plusieurs mandats exécutifs (Maire, Maire Adjoint-es, Vice-Président-e de conseil départemental ou régional) ; sept député-es ont exercé un ou plusieurs mandats non-exécutifs (Conseiller-e municipal, Conseiller-e départemental ou régional) ; cinq député-es ne présentent aucun mandat préalable. Enfin, deux député-es ont eu un mandat partisan (porte-parole de parti, membre d'un bureau national de parti).

La profession antérieure des élu-es a été établie suivant l'activité principale exercée les dix années précédant la députation. Ainsi, la majorité de mon échantillon exerçait dans la fonction publique (n=10), parmi lesquels des enseignant-es, ou des fonctionnaires territoriaux. S'en suit d'ancien-nes personnels politiques (n=6), composé de collaborateur-ices d'élu-es ou de permanant-es de parti politique. On retrouve ensuite les élu-es vivant d'un mandat électif depuis au moins dix ans (n=4). Enfin, on a les indépendant-es et professions libérales (n=2), suivi-es des cadres du secteur privé (n=2) et les employé-es du secteur privé (n=1).

Les entretiens ont été enregistrés par microphone ou ordinateur suivant les modalités de l'entretien. Un total de treize entretiens a été réalisé en distanciel par visioconférence. Douze entretiens ont été passés en présentiel dans le bureau du/de la député-e.

IV) Analyse de la relation d'enquête : une asymétrie au service de l'enquête

Nombres de travaux ont souligné la difficulté d'enquêter auprès « *d'imposants* » en raison de l'asymétrie des relations entre enquêteur et enquêté-es (Chamboredon et al. 1994). En effet, l'entretien ne « *peut se réduire à une relation de communication* », et doit-être pensé comme une « *relation sociale* » (Laurens 2007:113; Chamboredon et al. 1994:114). Par conséquent, il paraît important de caractériser la relation entre enquêteur et enquêté afin de soulever les éventuelles limites de mon travail

de recherche. La relation entre un étudiant de Master de recherche et un-e député-e paraît de prime abord asymétrique. Je nuance ce constat en démontrant que mon statut d'étudiant permet de servir l'enquête.

A) Une domination symbolique : le renvoi au statut de jeune étudiant

La position sociale de l'enquêteur influence les rapports entre enquêté et « *imposants* » (Chamboredon et al. 1994). Mon expérience professionnelle au sein d'un groupe municipal m'a préalablement socialisé au monde politique, ce qui m'a permis de « *minimiser la distance sociale ressenti[e]* » entre mes enquêté-es et moi-même (Laurens 2007:126).

Dans les mails de contact, je me suis présenté en tant qu'étudiant en sociologie enquêtant sur les conséquences du mandat sur la vie personnelle et familiale. Après certains entretiens, quelques enquêté-es ont pu renverser la relation d'enquête. Une fois le microphone coupé, certain-es ont pu questionner l'intérêt sociologique de telles recherches : « *je me questionne de l'intérêt de tels travaux* », « *je trouve ça étrange comme questions, mais bon !* ». La réponse écrite d'une députée suite à une demande d'entretien résume cette asymétrie : celle-ci me perçoit comme réalisant « *un travail étudiant* » - et donc non universitaire- ; et mon étude est résumée à des « *questionnements personnels* » dont « *l'intérêt sociologique* » est questionnable. Ces interventions illustrent le rapport asymétrique auquel je suis renvoyé vis-à-vis des enquêté-es.

Bonjour Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre demande, mais je vous indique ne pas souhaiter y donner suite jugeant votre thématique de recherche trop personnelle. Je ne souhaite pas m'exprimer sur ces sujets dans le cadre d'un travail étudiant. Pour la même raison, je ne suis pas convaincue de l'intérêt sociologique de tels questionnements personnels.

Cordialement,



*Vignette 1 : Mail de refus d'une députée suite à une demande d'entretien, anonymisé.
La relation asymétrique est illustrée à travers le renvoi au statut de « jeune étudiant » et la délégitimation de la thématique de recherche*

Ce rapport d'enquête asymétrique est renforcé par l'ensemble de l'environnement spatial dans lequel ont lieu les entretiens en présentiel (Chamboredon et al. 1994; Laurens 2007). Les protocoles d'accueil et l'agencement spatial de l'Assemblée nationale tendent à rappeler aux visiteur-ices leur statut d'invité-e. Les entretiens en présentiels ont quasiment tous eu lieu dans le bureau du/de la député-e, renforçant,

là encore, mon statut d'invité. Le jour du rendez-vous, on repère aisément l'entrée en raison des drapeaux français affichés en nombre, rappelant le caractère solennel et officiel du lieu.



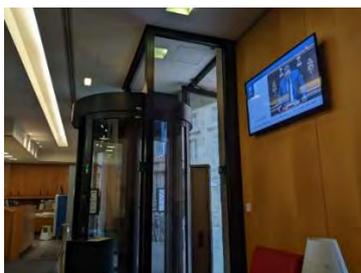
Vignette 2 : Entrée de l'Assemblée nationale située au 126 rue de l'Université. Photographie personnelle. On aperçoit la présence de drapeaux indiquant clairement l'entrée.

Pour rentrer, il faut par la suite franchir un premier point de contrôle, opéré par un-e gendarme en uniforme qui fait franchir aux visiteur-ices un portique de sécurité. Par la suite, il faut se rendre auprès des appariteur-ices de l'Assemblée nationale, qui vérifient que l'on est bien enregistré par les équipes de l'élue. Un badge d'accès est ensuite remis. Sur ce badge, dont le port visible est obligatoire, figure le nom du/de la député-e qui invite le/la visiteur-euse : je suis donc formellement rattaché à mon enquêté-e. Sur le badge, la date du jour, le nom de l'élue indiquent que je suis extérieur à l'institution.



Vignette 3 : Photographie personnelle d'un badge remis pour un entretien dont le nom de l'élue a été anonymisé. Les éléments du badge permettent de montrer le caractère éphémère de l'accès gratifié : la date du jour, le rattachement à un-e député-e et la mention « Rendez-vous »

Une fois le badge remis, je suis invité à siéger sur des canapés en attendant que le/la collaborateur-ice parlementaire vienne me chercher. À côté des canapés des trois différentes entrées de l'Assemblée nationale, se situe systématiquement une télévision diffusant en direct les interventions en hémicycle, rappelant une nouvelle fois le caractère républicain du lieu. Ces dispositifs d'accueil -les drapeaux, les gendarmes, les appariteur-ices, le badge- traduisent la solennité du lieu, et contribuent à renforcer le statut d'invité de l'ensemble des personnes reçues à l'Assemblée nationale.



Vignette 3 : Photographie de la salle d'attente située à l'entrée du 56 rue Aristide Briand. (Image personnelle) On aperçoit les portiques de sécurités ainsi que la présence d'une télévision retransmettant en direct les débats en cours.

B) Un renversement la domination : l'ambivalence des relations d'enquête

Deux semaines après le début de mon travail de terrain et après plusieurs entretiens réalisés d'affilés dans la même annexe, je commence à être reconnu par certains personnels de l'Assemblée nationale. Un-e gendarme de l'accueil me demande en souriant « *ce que je fais encore là* », de même que les appariteur-ices qui s'amuse de me revoir. Cette connivence avec le personnel de l'Assemblée nationale permet de renverser l'asymétrie initiale. Je passe « d'invité » à « visiteur régulier ». J'ai même le privilège de parfois me faire reconnaître : le/la gendarme me fait passer directement le portique sans que j'aie à enlever mon sac à dos ; un appariteur me salue par mon nom de famille, ne me demande pas ma carte d'identité. J'apprends ainsi à dominer le terrain d'enquête : les contrôles à l'entrée, le port du badge et l'intrusion dans le bureau du/de la député-e me paraissent normales. Ces anecdotes illustrent le rapport ambivalent que peut revêtir une relation asymétrique entre enquêté-e et enquêteur. Ainsi, j'explique dans cette section qu'être renvoyé à mon statut de jeune étudiant m'a été souvent plus utile que préjudiciable. J'ai pu utiliser de stratagèmes pour mettre mon statut d'étudiant au profit de l'enquête de terrain.

Certains enquêté-es en position de domination « *demandent des explications* » sur le but de l'enquête en « *signe d'inversion du rapport de domination sociale* » (Demazière 2008:22). Cela n'a pas été le cas pour moi : peu d'élus m'ont demandé pourquoi je travaillais sur un tel sujet. Le but de l'enquête a rarement été questionné, sûrement en raison de mon statut d'étudiant : la validation de mon Master constitue une fin en soi acceptée par les enquêté-es. Je suis donc perçu, la majorité du temps, comme un enquêteur légitime. Ce statut d'enquêteur légitime facilite l'étude d'un sujet parfois perçu comme illégitime. Je me sers de l'excuse de maladresses liées à mon inexpérience pour poser des questions naïves ou gênantes. Lors des interviews, j'ai pu me réfugier derrière ce statut de « jeune naïf » pour me permettre de poser certaines questions que je craignais : notamment la présence de conflits conjugaux et le partage des tâches. Spontanément, les élu-es n'abordent que très rarement les points négatifs de la députation. Par conséquent, le guide d'entretien a été construit de manière à aborder ces questions

manière progressive. La pré-enquête a montré qu'aborder cette thématique trop tôt dans la grille d'entretien risquait de braquer l'élue.

Les élu-es s'expriment rarement sur leurs conditions de leur travail. Étudiant un sujet peu connu du grand public, je me suis même parfois retrouvé « enrôlé d'office dans une entreprise de promotion » (Demazière 2008:24). Certains élu-es m'ont remercié de m'intéresser à ce sujet « peu connu », qui permet de « montrer que les député-es sont comme tout le monde ». De plus, les élu-es ont souvent à cœur de montrer qu'ils/elles ont malgré tout une vie familiale « normale ». Ce désir de mise en scène de la vie privée entraîne un discours naturellement centré sur des pratiques concrètes. Il a ainsi été plus facile que prévu d'interroger l'élue sur « son temps de couple » ou la gestion « des repas, du ménage et du linge ».

Enfin, il est important de noter que parfois, la relation asymétrique s'opérait en ma faveur. C'est notamment le cas d'élue-es transfuges de classe, qui me rappellent souvent au cours de l'entretien qu'ils n'avaient « pas fait Sciences Po » et qu'ils ne « v[enaient] pas de Paris », contrairement à moi. Ces rappels rééquilibrent l'asymétrie initiale de la relation d'enquête. Mon expérience en tant que salarié de groupe d'élue-es m'a également permis d'accéder à des savoirs « indigènes » (Hart 2010; Aveling 2013). J'ai pu, dans une moindre mesure, vivre un fragment des conséquences du travail politique sur la vie privée. Cela a pu renforcer mon sentiment de légitimer pour poser certaines questions. Assez proche des enjeux explorés par mon mémoire pour en tirer profit, je reste néanmoins suffisamment éloigné de celui-ci pour préserver mon étonnement sociologique. Je suis en effet ni parent, ni militant, ni socialisé à la vie politique nationale. Mon positionnement personnel m'a donc permis de bénéficier à la fois des avantages liés aux statuts d'*insider* et d'*outsider* (Bonner et Tolhurst 2002).

CHAPITRE 1 - Le sacerdoce de la députation : un sacrifice enchanté

« La prise en compte de la parentalité des élu·es ne doit plus être invisibilisé. [...] définir un véritable statut de l'él·u qui favorise une meilleure conciliation entre vie personnelle et engagement politique, c'est créer un cadre légal pour une égalité d'accès aux fonctions électives et ainsi lutter contre le déficit de représentativité des élu·es ; c'est encourager en particulier les femmes, encore minoritaires, à s'engager en politique à tout âge et leur permettre de se sentir pleinement légitimes en tant qu'él·ues »

(Extrait d'une tribune d'él·u-es publiée dans Le Monde le 04 mars 2024)

En février 2024, des sénateur·ices portent une proposition de loi visant à créer un « statut de l'él·u local »³. À cette occasion, un collectif d'él·u-es publie une tribune intitulée « *La prise en compte de la parentalité des élu·es ne doit plus être invisibilisé* » dans le journal « Le Monde »⁴. Mon mémoire vise à éclairer cette dimension peu connue de la vie politique. On se demande ainsi : Quelle sont les temporalités du travail politique ? Comment les élu·es vivent ces temporalités ? Dans ce premier chapitre, je commence par explorer les temporalités du mandat de député·e à l'aune de ses interactions avec la vie privée. Je montre que le travail parlementaire tend à déborder sur la vie privée de l'él·u-e et favorise les arbitrages en défaveur de la vie personnelle et familiale (A). Malgré de fortes contraintes temporelles, les député·es apprécient fortement leur mandat et ont l'impression de rester maître de leur temps (B). J'actualise ensuite les travaux portant sur le rôle d'él·u-e en étudiant l'éthos sacrificiel des député·es (C). Je montre notamment que la portée de cet éthos s'étend à la sphère familiale et personnelle de l'él·u-e.

A) Les temporalités du mandat de député·e : un temps peu respectueux de la vie privée

Dans cette section, j'explore les temporalités du mandat parlementaire. Je montre que l'agenda des député·es est soumis à de fortes contraintes exogènes. Ces contraintes réduisent la capacité des élu·es à définir leur agenda. Les temporalités de l'Assemblée nationale et du travail en circonscription encouragent et institutionnalisent le travail en horaires non-standards⁵. Peu respectueuses de la vie privée, les temporalités politiques contribuent à désynchroniser l'él·u-e de son entourage. Afin de gagner en clarté, j'utiliserai de façon non différenciée les termes « agenda » et « emploi du temps ».

³ <https://www.senat.fr/leg/pp123-367.html>

⁴ https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/04/elues-et-meres-la-prise-en-compte-de-la-parentalite-des-elues-et-elus-femmes-et-hommes-en-politique-est-en-jeu_6220039_3232.html

⁵ Les horaires de travail non-standards ou atypiques désignent les matinées, les soirées et les week-ends

1. Un emploi du temps soumis à de multiples contraintes exogènes

Les député-es n'ont que peu de contrôle dans la définition de leur emploi du temps, ce qui les conduit à travailler en horaires non-standard. Mon analyse se situe dans la continuité des travaux de Delphine Dulong, qui montre que « *la temporalité d'une institution politique [...] traduit sa position dans la hiérarchie institutionnelle* » (Dulong 2019:85). Je montre que rythme de travail des député-es est subordonné à l'agenda institutionnel parisien ainsi qu'aux événements en circonscription.

Le travail des élu-es est particulièrement intensif puisqu'il s'insère dans l'ensemble des moments de la journée. Comme l'explique Thomas C., député NUPES, l'ensemble des interstices sont investis à des fins productives : « *On apprend à bosser dans le train, dans la voiture. On écrit, on travaille avec l'équipe et on lit des dossiers [...]* ». Cet impératif de « bien » utiliser son temps témoigne d'un rapport instrumental vis-à-vis du temps, qui est perçu comme une ressource qu'il ne faut pas gâcher (Darmon 2015a). Cette pression temporelle est renforcée par la présence de plusieurs temporalités concurrentes, qu'il faut réussir à conjuguer. En effet, le travail en circonscription présente des rythmes différents que celui à Paris. Adeline P., députée NUPES, explique ainsi qu'elle jongle entre « *trois-quatre emplois du temps différents* », dont « *un pour faire de la prospective, un pour faire le boulot à l'Assemblée, un pour faire le boulot en circo, et un pour avoir une vie à soi* ».

- A Paris : des temporalités cadrées institutionnellement

A Paris, l'agenda des député-es est largement soumis aux temporalités de l'Assemblée nationale. À l'échelle de l'année, le calendrier de la session⁶ définit les périodes de suspensions des travaux. C'est à ce moment-là que les député-es peuvent prendre des vacances : « *on a une suspension des travaux d'un mois en été. J'ai pris une semaine et je suis partie avec mon mari* » (Corine O., députée Majorité Présidentielle). À l'échelle de la semaine, le mardi et le mercredi sont deux jours consacrés aux « Questions aux gouvernements » et aux commissions thématiques. Ces événements sont récurrents et contribuent à cadrer la semaine des député-es, puisque la majorité des élu-es se rend à Paris sur ces deux jours. Les journées parisiennes sont décrites comme routinières en raison des différentes obligations institutionnelles :

⁶ Le calendrier prévisionnel de l'année est fixé par un arrêté de la conférence des président-es de groupe. Celui de l'année 2023-2024 est par exemple disponible [ici](#).

*« Moi, à Paris c'est réglé comme sur du papier à musique. [...] Mardi vers 10h-11h, j'ai une réunion de groupe. Après, vous mangez. Ensuite, vous retournez dans votre bureau pour travailler la suite [...]. Et puis, à 15h vous allez dans l'hémicycle parce que vous avez les questions au gouvernement jusqu'à 17h. Ensuite, c'est les projets de loi qui sont votés. [...] à 20h, vous mangez. À 21h30, vous retournez dans l'hémicycle jusqu'à minuit. Voilà. *rires*. Et le mercredi, j'ai des commissions. Alors, les commissions, il faut savoir qu'elles sont obligatoires, contrairement à l'hémicycle. [...] Et après les commissions, on retourne siéger en hémicycle pour voter. »*

(386-415, Daniel I., député Droites)

Le rythme des séances, des commissions et des réunions de groupes cadrent les journées à Paris. Par conséquent, les député-es n'ont que peu de contrôle sur leur emploi du temps parisien. Ils/elles sont soumis-es à l'actualité législative. Claire C., députée Majorité Présidentielle, explique que les séances se prolongent parfois *« jusqu'à 6h du matin, pour qu'un texte puisse partir au Sénat »*. De plus, les textes de loi peuvent être soumis au vote de manière inattendue, ce qui peut obliger l'élue à se rendre en hémicycle en urgence : *« le projet de loi [X], du jour au lendemain, on peut nous dire que c'est à 22h en hémicycle ! »* (Valentin M., député NUPES). Pour échapper aux contraintes parisiennes, s'absenter devient une stratégie fréquente. Ces absences ne sont jamais présentées comme des formes de désengagement du mandat et sont systématiquement rationalisées. Par exemple, Elodie P., députée Droites, assume son choix de faire l'impasse sur certaines séances en hémicycle au profit d'une présence accrue en circonscription : *« Des fois, je trouve que c'est plus efficace de rester sur la circonscription, de rencontrer les entreprises, les citoyens et de leur venir en aide que d'être à l'Assemblée »*.

Durant l'enquête de terrain, de nombreux-ses interviewé-es ont fait part d'un désavantage lié à leur positionnement politique. Du fait de la situation de majorité relative, les élu-es soulignent souvent que *« tout peut se jouer à une voix en permanence »* (Adeline P., députée NUPES). Ainsi, les élu-es membres de la majorité présidentielle, expliquent qu'ils/elles ont *« une responsabilité qui est encore plus grande [que l'opposition] »* du fait de l'exigence de *« présence »* et *« d'investissement »* requis pour *« accompagn[er] le résultat de l'élection présidentielle »* (Charlie Q., député Majorité Présidentielle). Dans le même temps, les élu-es de l'opposition expliquent également qu'ils/elles ont toujours intérêt à *« venir en hémicycle »*, contrairement aux *« députés macronistes qui ne sont parfois pas d'accord avec ce que fait le gouvernement »* (Valentin M., député NUPES). Cette double affirmation me permet de neutraliser l'hypothèse de différences de contraintes liées à l'appartenance à la majorité ou à l'opposition.

- En circonscription : un temps soumis aux disponibilités des habitant-es

En circonscription, le temps se répartit entre la tenue d'une permanence et le travail de représentation (Kerrouche 2009; Godmer 2022). Contrairement à Paris, les horaires de travail ne sont pas formalisés. Cette absence de cadre provoque un surinvestissement pour beaucoup de député-es, qui synchronisent leur travail aux disponibilités des habitant-es. Martin M., député Droites, explique ainsi « *ne pas avoir d'horaires* » en circonscription. Par conséquent, « *s'il y a une assemblée générale qui se termine à minuit, c'est minuit. S'il y a un marché, une inauguration qui commence à 8h30, c'est 8h30 le matin !* ». Ce désir de « *suivre le rythme des gens* » entraîne un travail dans les horaires non-standard (Christian R., député NUPES). En effet, les habitant-es sont souvent occupé-es en journée, ce qui cantonne la majorité des représentations aux matinées, soirées et week-ends. Bruno C., Maire d'une grande ville, explique : « *par définition, si on veut voir les gens, il faut le faire au moment où ils sont là, où ils ne travaillent pas. Moi, si je veux voir les habitants ça ne sert à rien de faire une réunion le jeudi à 14h30 quoi* ».

2. Un travail qui laisse peu de temps pour la vie privée

A Paris ou en circonscription, le rythme du travail parlementaire invisibilise la vie personnelle et familiale de l'élue. Le travail en horaires non-standard est normalisé par les nombreuses sollicitations en week-end ainsi qu'en fin de journée. À l'Assemblée nationale, les infrastructures obligent les élu-es à changer leur vie familiale antérieure.

A Paris, l'agenda parlementaire ne prend pas en compte la vie familiale et personnelle des élu-es. Ce constat corrobore de précédentes recherches effectuées dans des parlements étrangers (Seierstad et Kirton 2015; Erikson et Josefsson 2022). Tout d'abord, la tenue des séances jusqu'à minuit institutionnalise le travail en horaires non-standard. De plus, les temps de trajets entre Paris et la circonscription oblige l'essentiel des député-es non-francilien-es à résider à Paris plusieurs jours par semaine. Or, les député-es ont l'obligation de siéger en commission⁷ le mercredi, qui est un jour non-scolarisé pour beaucoup d'enfants. Les obligations familiales et personnelles sont renvoyées à des considérations privées :

⁷ Le [règlement de l'Assemblée nationale](#) stipule que « la présence des commissaires aux réunions de commissions est obligatoire ». Au-delà de 2 absences par mois, une retenue de 25% du montant mensuel de l'indemnité par absence est prévue.

« Honnêtement, à l'Assemblée en général, il n'y a rien qui est prévu pour ça. Enfin, je veux dire, c'est là qu'on voit que l'Assemblée nationale est vraiment prévue pour des vieux retraités quoi. [...] par exemple, le jour des commissions, c'est quand même le mercredi. On pourrait imaginer que le mercredi pourrait être une journée un peu plus banalisée pour que les parents de jeunes enfants puissent s'occuper de leurs enfants, mais pas du tout. [...] c'est quand même un problème. Le rythme de la vie parlementaire et pas du tout pensé pour des parents. Pas du tout. »

(299-316, Amélie T., députée NUPES)

Les infrastructures de l'Assemblée nationale ne sont pas conçues pour accueillir des enfants ou des conjoint-es. Pour loger à Paris, les député-es peuvent bénéficier d'un bureau-chambre, ou d'un remboursement partiel des nuitées d'hôtel ou d'un remboursement de loyer d'environ 1.200€ par mois⁸. Les bureaux-chambres permettent aux élu-es d'avoir un bureau équipé d'un lit dépliant et de commodités. Le site internet de l'Assemblée nationale indique « qu'un peu plus de la moitié des députés dispose d'une possibilité de couchage dans leur bureau »⁹. Mais, comme l'explique Coline T, députée NUPES, les bureaux-appartements ne sont pas prévus pour la poursuite d'une vie familiale : *« J'ai une micro-salle de bain, des toilettes, mais ça mais ça ne va pas plus loin. Il n'y a pas de micro-onde, il n'y a même pas une plaque de cuisson, rien du tout. Et c'est un espace que je partage techniquement avec mes collaborateurs, donc c'est vraiment pas un lieu de vie, et encore moins un lieu de vie commune »*.

Au-delà du rythme institutionnel et des infrastructures, c'est la relation avec les pairs qui rend difficile la poursuite d'une vie privée. Les absences de Paris sont parfois motifs de reproches au sein de groupes politiques. En invisibilisant les contraintes familiales, la culture organisationnelle rend difficile la conciliation entre travail et vie privée. Béatrice M., députée Majorité Présidentielle, et mère de deux enfants, rapporte un de ces échanges : *« Il y a quelques jours, il y a un collègue qui râlait, à raison, que certains avaient été absents en fin de semaine [pour un vote important]. En plus, c'est un très bon ami... Mais je lui ai dit « écoute, t'as plus de 60 ans, t'es proche de Paris, t'as pas d'enfant ! Je dis, pardon, mais pour une fois, il faut pas, quoi ! *rires* »*.

En circonscription, le travail politique envahit la sphère privée en raison du travail de représentation, qui a principalement lieu en soirée et en week-end. Cette porosité entre mandat et vie privée surprend généralement les primo-député-es. Julien P., député NUPES explique qu'il s'attendait surtout à siéger à Paris, et qu'il avait sous-estimé l'intensité du travail en circonscription : *« Franchement je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi chargé. Je savais qu'il allait y avoir des changements dans ma vie, parce que forcément, on est amené à siéger à l'Assemblée nationale. [...] mais c'est vrai qu'il n'y*

⁸ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/synthese/deputes-groupes-parlementaires/la-situation-materielle-du-depute>

⁹ *ibid*

a pas que Paris... Si c'était que ça, ça irait, mais c'est pas le cas ! ». Les technologies d'information et de communication -TIC- contribuent également à brouiller les frontières. Contrairement à Paris où les séances s'arrêtent à minuit, aucune institution ne cadre le temps de travail. Par conséquent, beaucoup d'élu-es continuent de travailler à leur domicile à l'aide de leur téléphone ou leur ordinateur. Chez eux/elles, les député-es ne rapportent pas de clivage clair entre sphère professionnelle et familiale. Ainsi, les temps familiaux sont parfois investis à des fins productives :

Chez moi, quand mon portable sonne, je regarde ce qui se passe. Parce qu'on est aussi contacté par la police, la gendarmerie ou la préfecture, dès qu'il se passe quelque chose sur le terrain. La police, elle travaille aussi de nuit. Donc, de temps en temps, elle nous envoie un compte-rendu, des choses comme ça. Il n'y a pas vraiment d'heure, en fait. Ça, c'est le problème. [...] Si le soir, je regarde un film, je suis en même temps sur mon portable. Et puis, on fait toujours un petit peu de politique en même temps. C'est rare d'être totalement déconnecté.

(Daniel I., député Droites, 310-320)

En plus d'interférer avec les temps familiaux, le mandat conduit à passer moins de temps en famille. A Paris, les élu-es sont éloigné-es de leurs proches. De retour en circonscription, l'activité politique s'effectue en horaire non-standards, ce qui contribue à désynchroniser le/la député-e de son entourage. Par exemple, Michael D., député Majorité Présidentielle, se décrit comme isolé à cause du mandat : « *Quand vous êtes député, il faut apprendre à vivre seul. *souffle* Quand je vais rentrer dans mon studio à Paris, je serai tout seul. Je vais pas avoir mes animaux, j'ai pas mon compagnon, je peux pas téléphoner à mes amis. Parce que de toute façon, tout le monde dort à l'heure où on rentre. Mais c'est pareil dans ma circo ! Tous les jours vous vous couchez toujours tout seul [...]. Et après, vous partez pour enchaîner des rendez-vous toute la journée !* ». Le travail politique apparaît comme encastré dans les temps propices à une vie privée.

À cette forte indisponibilité s'ajoute l'instabilité de l'agenda politique, qui rend difficile la construction d'un « *horizon temporel* » stable (Vigh 2008). Les député-es rapportent une subordination de leur agenda à l'actualité politique, ce qui rend difficile la planification d'évènements futurs. Selon Martin M., député Droites, « *tout peut être bousculé par l'actualité. Comme le 7 octobre avec l'attaque en Israël. C'est tellement aléatoire [...]* ». Cette difficulté se répercute directement sur l'entourage de l'élu-e. Béatrice M., députée Majorité Présidentielle raconte avoir dû annuler ses dernières vacances familiales en raison d'évènements politiques : « *les vacances de Toussaint, je pensais pouvoir partir avec mes enfants. Au début, je me suis dit quatre, puis après, j'ai réduit à trois jours... Et finalement j'ai pas pu. J'ai pas pu, parce qu'il y a eu des trucs au dernier moment* ».

3. La présence à Paris comme variable d'ajustement

Les caractéristiques géographiques de la circonscription peuvent conduire à augmenter certaines contraintes temporelles. Par exemple, les député-es de circonscriptions étendues et éloignées de Paris font face à des temps de trajets plus longs : « *pour traverser la circo, on met deux heures et demie de route. Et pour monter à Paris, je mets six heures* » (Thomas C., député NUPES). En dépit de ces variations, on ne constate pas de différences sur le volume de travail des député-es. Les député-es proches de Paris ne disposent pas d'avantage de temps pour leur vie familiale et personnelle.

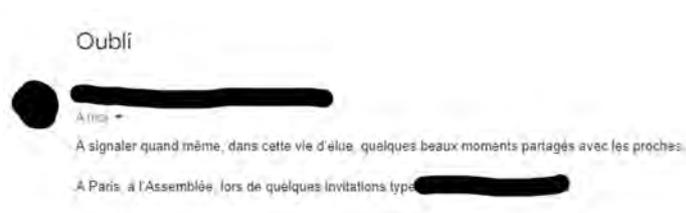
La principale variable d'ajustement est l'équilibre entre le travail à Paris et en circonscription. Ainsi, les député-es éloignées de Paris rapportent passer plus de temps à l'Assemblée nationale, puisqu'ils/elles sont contraint-es par les temps de trajets. Par exemple, Corinne O., députée Majorité Présidentielle doit « *sacrifier un temps sur la circo le lundi soir* » afin « *d'être à Paris le mardi matin* ». Quant aux député-es proches de l'Assemblée nationale, ils/elles rapportent une plus grande perméabilité entre Paris et leur circonscription. Suzanne L., députée Majorité Présidentielle explique pouvoir faire des allers-retours sur la même journée, car elle se situe « *dans une circonscription qui n'est qu'à une heure de train de Paris* ». On note que les député-es francilien-nes ne disposent que d'un avantage relatif, puisqu'ils/elles reçoivent plus de sollicitations de la part de leur groupe parlementaire : « *parce que je suis députée d'Ile-de-France je vais être en ultra-priorité sur l'hémicycle. C'est-à-dire que je vais plus souvent siéger les vendredis et les week-ends* » (Saliha M., Députée Majorité Présidentielle).

B) Un mandat enrichissant en dépit des contraintes temporelles

Malgré un travail aux horaires atypiques et de multiples contraintes, le mandat est perçu comme une source d'enrichissement pour la sphère personnelle et parfois pour la sphère familiale. Le quotidien de député-e est décrit comme particulièrement épanouissant et valorisant pour celles et ceux qui exercent le mandat. Les contraintes temporelles fortes ne sont pas perçues négativement pour les député-es, qui ont l'impression de rester maîtres de leur agenda.

1. Une vie personnelle et familiale enrichie par le mandat

Mon mémoire se concentre sur les conflits entre le mandat et la vie privée des élu-es. Néanmoins, il est important de souligner l'épanouissement personnel procuré par le mandat. La très grande majorité des élu-es rencontrés décrivent la députation comme une expérience positive. Par exemple, suite à un entretien qui s'est principalement orienté sur les points négatifs de la vie d'élu-e, une députée m'a envoyé un mail décrivant les expériences positives liées à son mandat :



Mail anonymisé reçu suite à un entretien réalisé avec une députée. Celle-ci énumère quelques anecdotes positives liées à son mandat.

Le mandat n'est donc pas qu'une source de conflits avec les sphères personnelle et familiale, puisqu'il contribue à « enrichir » ces sphères (Greenhaus et Powell 2006). Excepté une enquêtée, l'ensemble des élu-es ont évoqué le souhait de se représenter lors des prochaines élections en raison d'un épanouissement lié à la fonction. Ce constat corrobore l'étude de Louise Dalibert (Dalibert 2021), qui montre qu'entre 1997 et 2017, près de 80% des retraits de la vie politique sont contraints (par des échecs électoraux, des raisons d'âge avancé, des décès...).

De plus, la députation est associée à une ascension sociale pour l'essentiel des élu-es rencontrés. Professionnellement, le quotidien des député-es est décrit comme étant particulièrement « intéressant » et « valorisant » (Daniel I., député Droites). En effet, les député-es évoluent « au cœur de la machine politique » (Amélie T., députée NUPES), ce qui leur permet de découvrir de nouveaux milieux sociaux. Julien P., député NUPES et ancien agent de la fonction publique explique avoir « rencontré plein de monde et plein d'associations » qu'il « ne connaissait pas ». La députation permet d'acquérir un statut symboliquement prestigieux (Baloge 2016) : « j'ai été invité à déjeuner avec le préfet, je n'aurais pas été élu ça ne serait jamais arrivé ! Le colonel de la gendarmerie, le commissaire de police, le colonel des pompiers, c'est tous des gens auxquels je n'aurais pas eu de rapport si je n'avais pas été élu » (Julien P., député NUPES). Pour certain-es député-es, l'indemnité permet « d'augmenter [leur] niveau de vie »¹⁰ (Daniel I., député Droites). Par exemple, le revenu parlementaire de Julien P. n'a « rien à voir » avec le « salaire qu'[il] gagnai[t] à la collectivité locale ». Cette augmentation des revenus du travail lui permet d'enrichir sa vie familiale à travers le développement de nouvelles habitudes de consommation : « C'est sûr que c'est plus facile pour moi de dire à ma famille 'venez on va au resto' ou 'venez on va au parc d'attraction' » (Julien P., député NUPES).

Au-delà de la sphère personnelle, c'est donc parfois la sphère familiale entière qui bénéficie du mandat. Béatrice M., députée Majorité Présidentielle explique que son engagement est perçu positivement par ses enfants en raison du prestige de la fonction et de l'épanouissement qu'elle en tire : « En amenant les enfants à l'école, ils m'ont demandé si je me représentais *rires* [...] Alors il y a une fierté... Ils se

¹⁰ Le montant net de l'indemnisation des député-es s'élève environ à 5950€ par mois. À titre d'information, en France, la rémunération moyenne nette des salariés du secteur public et privé s'élève à 2530€ par mois. (Sources : [INSEE](#) et [Assemblée nationale](#))

rendent compte de ce que c'est. Et puis je m'éclate dans mon boulot ! Donc le fait aussi de voir que leur maman est bien, qu'elle aime ce qu'elle fait, c'est un exemple qui porte ». Pour les député-es provinciaux, l'accession à un logement à Paris est souvent décrite comme une source d'épanouissement pour les enfants : « *pour mes filles ça se passe plutôt bien ! Quand c'est les vacances scolaires elles veulent monter à Paris, comme j'ai un appartement ici. Donc en fait c'est positif pour elles !* » (Gaëtan V., député NUPES). Pour certain-es enfant-s d'élu-es, l'absence du domicile des parents est parfois même source de satisfaction. Le critère d'âge et le niveau d'autonomie semble être particulièrement structurant dans la perception de cette absence. Charles B., âgé de 18 ans et fils de parents divorcés, explique avoir pu organiser « *des soirées avec [d]es potes* » et « *voir [s]a copine* » du fait de l'absence de son père.

La distance vis-à-vis du domicile permet parfois d'enrichir la vie de couple. En effet, pour compenser la distance, certains couples découvrent de nouveaux médiums de communication. Pour Thomas C., député NUPES, cette nouvelle forme de relation conjugale est perçue comme amusante : « *Alors, avec ma compagne, c'est rigolo ! Ça crée de nouvelles manières de nous relationner qui nous rappellent notre tendre jeunesse. Là, on s'appelle 2 à 3 fois par jour* ». Pour les député-es dont la configuration familiale le permet, la vie de couple est enrichie par la possibilité de passer du temps à Paris. Daniel I., député Droites, explique parfois « *monter à Paris le week-end pour aller voir un spectacle* » avec sa compagne. Ainsi, il profite des « *quelques avantages* » de député : « *loger sur Paris gratuitement ou pas cher* » et « *ne pas payer le train* ».

2. Des député-es esclaves et maîtres de leurs agendas

On a vu que les député-es n'avaient que peu de contrôle sur leur emploi du temps. Ainsi, on pourrait penser que l'incapacité à maîtriser son emploi du temps diminue le bien-être au travail des élu-es (Moen et al. 2017). Or, l'enquête de terrain permet de rejeter cette piste. En effet, malgré une subordination aux agendas institutionnels et à la disponibilité des électeur-ices, les élu-es se perçoivent comme maître de leur temps.

Les député-es insistent souvent sur la dimension choisie des contraintes temporelles qu'ils/elles subissent. Julien P., député NUPES, explique que les élu-es sont théoriquement libres de ne pas s'investir dans leur mandat : « *Un député qui souhaite passer tout son temps à Paris il a le droit ! Un député qui souhaite ne rester que dans sa circonscription il a le droit ! Un député qui souhaite ne rien faire et rester chez lui il a le droit, rien ne l'en empêche en fait* ». Beaucoup évoquent la capacité de « *couper quand on veut* », et d'aménager leur temps comme ils/elles le souhaitent (Christian R., député NUPES). En effet, en dehors de l'agenda institutionnel de l'hémicycle et des commissions, le travail parlementaire n'est que peu institutionnalisé (Baloge 2016; Mannevu et al. 2022). Les élu-es sont donc

libres dans l'organisation de leur travail. Beaucoup d'enquêté-es se comparent ainsi à des chef-fes de petites entreprises, dont l'arbitrage entre temps personnel et professionnel est choisi :

« Députée, c'est vraiment un mandat où je gère mon temps. C'était comme une petite PME, hein, c'est une toute petite entreprise. Je gère mes collaboratrices, je gère mon argent, je gère mon temps aussi. Donc, si des fois, j'ai envie de pouvoir aller amener ma fille, je dis n'importe quoi, chez le coiffeur... Ben je peux dire, « ça, je ne le fais pas ». Je peux faire des arbitrages sur mon agenda que je ne pouvais pas faire, évidemment, quand j'étais salariée. »

(227-232, Nathalie D., députée Droites)

Ce sentiment de contrôle du temps entre en contradiction avec les multiples contraintes que subissent les élu-es. De même, alors que les élu-es ont la possibilité de restreindre leur temps de travail, tous rapportent des arbitrages en défaveur de leur vie privée. Ainsi, les député-es apparaissent comme « esclaves » et « maîtres » de leur agenda (Daniel I., député Droites).

Une question demeure : comment expliquer que les élu-es privilégient leur mandat à leur vie privée ? L'épanouissement lié au mandat ne constitue pas une explication suffisante. Dans la prochaine section, je montre la présence d'un éthos professionnel favorisant les sacrifices sur les sphères familiales et personnelles.

C) L'éthos sacrificiel des député-es : l'invisibilisation de la sphère privée

Le rôle d'élu-e comporte une dimension sacrificielle forte. Dans cette section, je réactualise les travaux ayant porté sur l'éthos professionnel des député-es, qui ne prennent pas en compte les sphères privées. Je montre que la dimension sacrificielle du mandat d'élu-e englobe également la vie personnelle et familiale de l'élu-e. Les arbitrages au profit du mandat sont enchantés par les élu-es, qui normalisent les sacrifices familiaux et personnels. Cet éthos sacrificiel est présent chez l'ensemble des élu-es interrogé-es. Mon corpus d'entretien ne rapporte pas de différences liées au genre, à l'âge, à l'appartenance politique et à la configuration familiale. Ainsi, on peut avancer l'argument que cet éthos sacrificiel est présent chez l'ensemble des élu-es, et que sa puissance permet notamment de gommer les différences de genre. Cette conclusion se situe dans la continuité de travaux antérieurs ayant souligné la puissance de l'éthos d'élu-e (Baloge 2016).

1. Un sacrifice enchanté car intégré au mandat : un temps au service des autres

Le sacrifice de soi est enchanté car perçu comme étant au service de l'intérêt général. L'intensité des temporalités politiques fait partie intégrante du mandat. Martin M., député Droites affirme : « *il y a un rythme auquel on ne peut pas se soustraire, qui amène à modifier et aménager sa vie [...] c'est un engagement de vie, avec des conséquences sur son entourage, ses loisirs, sa vie personnelle, ses amis etc...* ». Se dédier au mandat, au détriment de son entourage familial et personnel est donc normalisé par les député-es. Ce sacrifice familial est un sujet de discussion courant chez les élu-es : « *on sait que la vie politique fait beaucoup de mal à son couple... Il faut le dire ! On en discute avec des collègues* » (Charlie Q., député Majorité Présidentielle). La banalisation des conflits liés à la conciliation du mandat avec la sphère familiale est également permise par l'environnement de l'Assemblée nationale. Le travail en horaires non-standard est institutionnalisé par les séances qui durent jusqu'à minuit. Comme en témoigne Daniel I., député Droites, la culture professionnelle de l'Assemblée nationale normalise les conflits familiaux, qui sont perçus comme inévitables : « *je suis allé une fois consulter le médecin de l'Assemblée nationale [...] tout de suite, elle vous demande comment ça va dans votre famille ? Parce qu'elle a l'habitude. Elle n'a pas de statistiques précises, mais en gros, elle m'a dit que c'était quasiment un couple sur trois qui se sépare* ».

Endosser le rôle de député-e amène à devoir négliger son rôle conjugal et parental. Le rôle de député-e supplante ainsi celui de parent ou de conjoint-e de façon légitime. Selon les élu-es, toute indisposition à sacrifier sa vie personnelle et familiale est synonyme d'une inaptitude à exercer son mandat. Le sacrifice est érigé en condition sine qua none pour l'accession et le maintien dans une position électorale : « *mon mandat de député se fait au détriment de ma vie familiale, et je l'assume. [...] le jour où je ne suis plus prêt à ça, il faudra mieux que je fasse autre chose* » (Christian R., député NUPES). Ce discours ne valorise pas les rôles parentaux et conjugaux, témoignant de normes professionnelles genrées. Cette invisibilisation de la vie privée est présentée comme une barrière d'entrée à la députation : « *notre système politique n'est pas pensé à l'échelle de l'humain. On a des besoins fondamentaux : dormir, manger, boire... Mais dans le cadre d'un mandat, les limites n'existent plus [...]. Ça ne permet pas l'ouverture aux femmes, aux parents, ou aux personnes qui ont un handicap* » (Coline T., députée NUPES).

Ce sacrifice familial entre en écho avec les valeurs de désintéret promû par les élu-es (Le Bart 2009; Kerrouche et Foucault 2020; Manneuvu, Rinne, et Vento 2022). Les élu-es érigent le sacrifice comme témoin de l'absence d'intérêts personnels liés au mandat. On remarque ainsi un rejet de la figure du professionnel de la politique. Claire C., députée Majorité Présidentielle, présente ses deux mandats comme une parenthèse biographique au service d'un projet politique : « *la politique n'est pas un métier, ni une carrière. C'est une vocation et un sacerdoce, si on veut. [...] Je ne ferai pas de troisième mandat.*

Je crois que j'ai vraiment besoin de retrouver cette liberté. J'ai ce sentiment de ne jamais être libre ». Même si les élu-es peuvent tirer du plaisir et de l'épanouissement grâce au mandat, celui-ci n'est que rarement présenté comme source de motivation. Dans les discours, c'est souvent la promotion d'un projet politique qui est énoncée comme moteur. Par exemple, Benoît A., député Droites, affirme ne pas regretter de s'être présenté à la députation, car il peut désormais « faire avancer les choses pour notre pays, même s'il faut sacrifier un peu de sa vie personnelle et de sa carrière professionnelle ».

A travers la promotion du désintérêt personnel, une distinction s'opère entre la personne et la *persona* des élu-es. Les député-es dissocient ainsi leur personne avec le rôle d'élu-e qu'ils/elles incarnent (Ollion 2021): « *ce sentiment d'appartenir aux autres, de ne plus s'appartenir totalement à soi, c'est un sentiment qu'on ne peut qu'éprouver en politique. J'ai accepté une forme de dissociation entre la personne publique et moi* » (Sébastien H., député Majorité Présidentielle). Dans le cas de Sébastien H., cette dissociation est vécue comme une contrainte : le mandat est aliénant dans la mesure où le/la personne est mis au service de la *persona*. Néanmoins, chez certain-es, cette distinction est habilitante, puisqu'elle permet de dépasser les limites du soi. Thomas C., député NUPES, explique : « *lors de ma première campagne, mes copains me demandaient si je n'avais pas trop peur de faire le débat télévisé. En fait non, je n'ai jamais eu peur, étonnamment. C'est qu'il ne s'agit pas de moi. Ce qu'on fait est beaucoup plus grand que nous* ».

Même si les élu-es insistent sur le caractère désintéressé de ce sacrifice, on note qu'il permet tout de même de faciliter sa réélection : « *il y a toujours un enjeu électoral et démocratique derrière tout ça. Si on ralentit le rythme, on est moins au service de son territoire ; et puisque vous êtes moins présents, vous avez moins de chance d'être réélu* » (Claire C., députée Majorité Présidentielle).

2. Une injonction au sacrifice renforcée par les électeur-ices et l'entourage professionnel

Selon les député-es, la dimension sacrificielle du mandat est banalisée et normalisée par les électeur-ices, qui érigent ce sacrifice en norme. L'organisation l'équipe parlementaire, et l'entourage professionnel renforce également cette norme. Les député-es intègrent pleinement l'exigence du sacrifice dans l'exercice de leur mandat, et culpabilisent lorsqu'ils/elles effectuent des arbitrages en défaveur du mandat. Ils/elles finissent par mettre en scène leur investissement à travers les réseaux sociaux et les tracts.

- Un sacrifice exigé et normalisé par les électeur-ices

Les sacrifices sur la vie privée sont normalisés par les électeur-ices, qui perçoivent ces arbitrages comme endogène à l'exercice du mandat : « *Je regrette que le citoyen ne s'en aperçoive pas. "ben, vous êtes élu, c'est votre job". Ben on est élu, oui, mais on reste comme tout le monde.* » (Elodie P., députée Droites). Ce manque de reconnaissance de l'opinion publique est parfois même présenté comme le principal motif de participation à l'enquête : « *C'est pour ça que j'ai accepté de répondre à l'interview. Je me suis dit que ça peut contribuer à faire de la pédagogie... Je ne sais pas qui lira votre travail, mais il y a un sentiment de profonde injustice lié à la méconnaissance de la réalité de la vie d'élue.* » (Aude P., députée Majorité présidentielle).

On pourrait soupçonner que les élu-es mettent en scène cet éthos sacrificiel afin de démontrer l'étendue de leur engagement. Dans mes entretiens, j'ai donc été vigilant à recentrer les interactions autour des pratiques afin de vérifier la robustesse de ces propos. Il apparaît alors que cette normalisation du sacrifice de soi par les électeur-ices est réelle. Les électeur-ices perçoivent le/la député-e à travers sa persona et non sa personne. Ils/elles invisibilisent ainsi la dimension familiale et personnelle de la vie d'élue. Michael D., raconte par exemple la manière dont toute absence est incomprise par les électeur-ices :

*« Quand vous avez un proche à l'hôpital et qu'on vous téléphone tout le temps parce que ça va pas vous faites comment ? *trémolos* Vous avez pas le droit d'être faible [...]. Ça m'est arrivé qu'on m'appelle juste avant une cérémonie... J'ai éclaté en larmes, et j'ai dit aux gens 'Je peux pas rester, je fais mon dépôt de gerbe et je me casse'. Mais ils n'ont pas compris ! C'est compliqué, les gens se disent "Il en a rien à foutre il se barre ?". Parce que je n'ai pas dit pourquoi je partais, ça regarde personne. »*

(385-393, Michael D., député Majorité présidentielle)

Les absences sont une source de reproche constante sur le terrain : « *où que j'aïlle, on me dit 'ah bah on ne vous a pas vu, vous n'étiez pas là' etc... C'est permanent !* » (Thomas C., député NUPES). Le sacrifice est ainsi renforcé en tant que norme, puisque les électeur-ices sanctionnent directement l'élue. Par conséquent, refuser des sollicitations afin de prendre du temps pour soi ou ses proches est perçu comme illégitime : « *on a énormément de sollicitations par semaine. On pourrait se dire 'cet après-midi-là je ne fais rien'. Mais c'est vrai qu'il y a un sentiment de culpabilité* » (Philippe V., député NUPES).

Cette injonction au sacrifice personnel déteint sur l'entourage des élu-es. Le rôle de député-e phagocyte l'ensemble des rôles familiaux. Prendre du temps pour sa famille et ses proches est perçu comme illégitime. Sébastien H., est un député qui s'est occupé de son père en fin de vie. Cette situation est

représentée par l'élu comme incompatible à sa fonction : « *quand on père a été malade, je me suis quand même occupé de lui... C'est horrible de dire ce que je vais dire, mais s'il avait malade plus longtemps, je ne sais pas si j'aurais pu faire ce que j'ai fait. C'était avec le sentiment de l'urgence et de l'exceptionnel* » (Sébastien H., député Majorité Présidentielle).

- Une injonction collective au sacrifice : le rôle de l'entourage professionnel des élu-es

En plus des électeur-ices, ce sont les collaborateur-ices parlementaires et les pairs qui contribuent à invisibiliser la vie privée des élu-es. La littérature a documenté le rôle crucial que jouent les collaborateur-ices dans l'élaboration de l'agenda parlementaire. Mon travail souligne le caractère collégial de l'organisation du cabinet parlementaire.

Les collaborateur-ices sont omniprésents au quotidien et accompagnent l'élu-e dans l'ensemble de ses activités : « *la seule chose qu'on ne fait pas c'est de dormir ensemble *rires*. Mais autrement on mange ensemble, on travaille ensemble, on se déplace ensemble.* » (Christian R., député NUPES). Les critères d'arbitrages entre les différentes sollicitations sont également fixés en accord avec les collaborateur-ices : « *avec mon équipe, on s'est fixé des règles pour justement faciliter ces arbitrages [...]* » (Thomas C., député NUPES). La production de l'agenda ne semble pas régie par un rapport hiérarchique fort. Les collaborateur-ices disposent d'une grande liberté dans la production de l'agenda, et trient les sollicitations en autonomie (Marrel et Godmer 2017; Lefebvre 2022). Par conséquent, certain-es élu-es, comme Martine B., députée Majorité Présidentielle, explique devoir banaliser des plages horaires pour se libérer du temps privé : « *moi, j'ai plein de personnes qui ont accès à mon emploi du temps. C'est important de se donner des rendez-vous avec soi-même et sa famille. [...] je mets plage non disponible dans l'agenda, et mes équipes savent que quand c'est ça, c'est pas la peine de me demander si on peut bouger* ». En l'absence de tels dispositifs de sacralisation du temps, les collaborateur-ices considèrent que la plage est libre pour planifier de nouvelles activités.

Les député-es disposent de la qualité d'employeur-euses vis-à-vis de leurs collaborateur-ices parlementaires¹¹. Néanmoins, les collaborateur-ices parlementaires disposent d'une grande autonomie, en particulier dans la conception de l'agenda parlementaire. Ce sont les collaborateur-ices qui sont chargé-es de filtrer, trier et planifier les différents rendez-vous (Marrel et Godmer 2017; Lefebvre 2022) Laurence D., députée Majorité Présidentielle apparaît par exemple subordonnée aux impératifs fixés par sa collaboratrice : « *le week-end d'après là, j'ai rien, donc je fais une pause... Sauf si ma collaboratrice de circo me dit qu'il faudrait que j'aille quelque part à cause d'un évènement important* ». Les collaborateurs peuvent donc encourager les élu-es à faire des activités qu'ils/elles ne feraient pas

¹¹ Le collaborateur est le salarié du député ; et dispose d'un contrat de travail de droit commun ([Site Assemblée nationale](#)).

autrement : « moi j'ai fait le choix de me mettre en retrait des médias. Mais comme mon équipe me pousse, je vais en refaire » (Adeline P., députée NUPES). Cette organisation du travail agendaire tend donc à réduire le temps disponible pour la vie privée.

Les journalistes ainsi que les pairs contribuent également à invisibiliser la vie privée des élu-es. Pour les député-es les plus médiatisé-es, il s'agit par exemple d'être capable de réagir à l'actualité en permanence, y compris la nuit : « On a des horaires dingues, les journalistes ne s'arrêtent ni le soir ni le week-end. S'il y a une actu qui tombe en plein milieu de la nuit, il faut être opérationnel dessus dès le réveil » (Adeline P., députée NUPES). De plus, les autres élu-es jugent également de la (non)-présence de leurs collègues. Sébastien H., député Majorité Présidentielle, explique par exemple reprocher, malgré lui, l'absence régulière d'un Maire de sa circonscription : « le Maire est souvent absent, parce qu'il aime chasser et passer du temps avec ses enfants... Une personne normale quoi ! Et nonobstant toute la bienveillance que je peux avoir pour ce genre de chose, ça m'est arrivé de me dire 'ben là ça ne va pas, il faudrait qu'il soit là !' ». Cette régulation entre pairs peut parfois déboucher sur des critiques formulées contre les absent-es : « il y a une ou deux semaines, un collègue râlait à juste titre que certains avaient été absents à tel jour » (Béatrice M., députée Majorité Présidentielle).

3. Une mise en scène du travail parlementaire qui exclue la vie privée

Les élu-es mettent en avant un décalage fort entre l'intensité de leur investissement, et le manque de reconnaissance qui en résulte, mais ont tendance à vouloir composer avec : « l'immense majorité des gens méconnaissent la vie qui est derrière, et la somme des sacrifices que ça nécessite. Même si on le mérite pas, on doit être habitués à la critique, qui est normale en démocratie » (Martin M., député Droites). Le sacrifice personnel est perçu comme nécessaire de la part des électeur-ices et les élu-es. Néanmoins, celui-ci demeure largement invisibilisé. Les élu-es communiquent peu sur ce sujet. Durant l'enquête de terrain, une députée a par exemple insisté sur l'anonymisation des entretiens : « En dehors de mon engagement politique j'ai dû tout arrêter... Mes enfants, mon mari c'est compliqué [...]. En tout cas j'ai joué carte sur table avec vous, j'espère que je ne vais pas le regretter et qu'effectivement ça sera très anonymisé parce que je ne souhaite pas qu'on m'identifie ». Accepter les sollicitations est érigé comme faisant partie intégrante du rôle de député-e : « on peut très bien ne pas aller aux invitations qu'on vous adresse. Mais je crois que ça n'est pas la vocation d'un député » (Benoit A, député Droites). Comme on l'a dit auparavant, ne pas consentir pleinement à ce sacrifice est perçu comme le signe d'une inadaptation au mandat.

Pour répondre à l'attente des électeur-ices, les élu-es mettent en scène leur investissement. Nathalie D., députée Droites, raconte : « *nos électeurs regardent énormément si on est présent dans l'hémicycle*¹² [...]. *Moi je trouve ça absurde, mais je le fais aussi... Quand un député prend la parole en question au gouvernement, on sait que les caméras vont être sur lui. Donc on a souvent des députés qui viennent s'asseoir derrière la personne, alors qu'ils sont placés ailleurs en temps normal* ». Les supports de communication numériques et physiques, servent également à cette mise en scène. Sur le tract-dépliant de 4 pages d'un député, on peut ainsi retrouver une page entière consacrée à l'activité de l'élu-e. À des fins d'anonymisation, les données chiffrées telles que le nombre d'amendement déposé ou le classement d'activité ont été anonymisées. Celles-ci permettent à l'élu-e d'objectifier son investissement.



Image 1 : Extrait anonymisé d'un dépliant de 4 pages d'un député portant sur l'activité de l'élu-e

Sur les sites internet et les pages Facebook des élu-es, on retrouve parfois des agendas publics, également destinés à rendre compte de l'activité de l'élu-e. Cette mise en scène de l'activité parlementaire invisibilise les temps dédiés à la vie privée. Les parlementaires se mettent en scène, mais n'incluent pas la dimension privée de cet engagement. On peut penser que ce choix résulte de la normalisation du sacrifice par les électeur-ices. Ainsi, sur l'image 2., on remarque que le dimanche est exclu de l'agenda public. En entretien, l'élu-e explique pourtant qu'il a été convenu avec son/sa conjoint-e « *que le dimanche soit un jour absolument non travaillé* ». Ne pas inscrire le dimanche comme une journée destinée au repos témoigne de l'illégitimité de tels temps. Seuls l'activité parisienne et en circonscription sont mis en scènes, tandis que les activités personnelles et familiales restent invisibilisées.

¹² Les enquêté-es mentionnent régulièrement le site [NosDéputés.fr](https://www.nosdeputes.fr) qui permet de suivre le taux de présence d'un-e député-e



Image 2 : Capture d'écran anonymisé d'une publication Facebook d'un-e député-e montrant son agenda public pour la semaine du lundi 22 janvier 2024

Conclusion du chapitre 1 :

Dans ce premier chapitre, j'ai montré que le travail parlementaire est peu respectueux de la vie privée. En circonscription, le travail en horaires atypiques est régulier du fait de nombreuses sollicitations en soirée et en week-end. A Paris, le travail en soirée est institutionnalisé par le rythme des séances qui se finissent souvent vers minuit. Ainsi, le rythme et le volume du travail parlementaire invisibilise les sphères personnelles et familiales. Le travail prescrit ne prend pas en compte les contraintes privées des élu-es et tend à déborder sur des temps traditionnellement privés.

En dépit de ces contraintes, le mandat de député-e reste fortement valorisé par les élu-es, qui s'épanouissent grâce à la diversité des tâches quotidiennes. Le prestige symbolique associé à la fonction contribue aussi à valoriser l'engagement professionnel des député-es. Les nombreuses obligations liées au mandat sont perçues comme choisies par les élu-es, qui consentent à ces sacrifices. À ce titre, mon travail prolonge les études portant sur l'éthos sacrificiel des élu-es (Lefebvre 2014; Baloge 2016; Le Bart 2017; Manneuvuo 2020). J'ai montré que l'éthos sacrificiel est présent chez l'ensemble des député-es, en dépit de leur genre, âge, expérience politique ou situation familiale. Mon travail réactualise les travaux soulignant le pouvoir uniformisant de l'éthos parlementaire (Baloge 2016).

J'ai montré que le sacrifice de soi est enchanté, car perçu comme étant au service de l'intérêt général. Se dédier au mandat, en dépit de son entourage familial est valorisé par les député-es. De même, les conflits familiaux résultants de l'activité politique sont banalisés par les élu-es, qui délégitimisent leur sphère privée. Selon les député-es, les électeur-ices contribuent également à renforcer l'éthos sacrificiel en exigeant un engagement total. À ce titre, la majorité des enquêté-es affirment ressentir un décalage entre l'intensité de leur engagement et le manque de reconnaissance qui en résulte. Par conséquent, les député-es mettent en scène l'investissement personnel effectué dans le mandat en communiquant extensivement sur leur présence en circonscription et à l'Assemblée nationale. Les temps privés restent quant à eux invisibilisés : ceux-ci sont rarement mis en scène dans les supports de communication.

Chapitre 2 - Un éthos débordant : quand le sacrifice devient personnel et collectif

« [...] je souhaite profiter de ces dernières minutes comme ministre pour m'adresser, chose inhabituelle à mes enfants. Parce que je ne les ai pas beaucoup vu grandir ces dernières années [...] parce que finalement les enfants sont l'avenir de notre démocratie »

Olivier VERAN

Ancien ministre de la Santé et Porte-Parole du gouvernement,
lors de sa passation de pouvoir, le 12/01/24¹³

Dans ce chapitre, je pose les questions suivantes : Quelles sont les conséquences du mandat sur la vie familiale et personnelle des élu-es ? Quelle est la portée de l'éthos sacrificiel ? Je montre tout d'abord que la primo-députation entraîne une rupture biographique pour l'élu-e et son entourage (A). Les député-es accèdent à une certaine notoriété et à un prestige symbolique fort. Devenir un personnage public oblige les élu-es à changer leurs habitudes de vie, et brouille les frontières entre vie publique et vie privée. Face à l'intensité temporelle du mandat, les élu-es se recentrent sur leur fonction politique et leur vie familiale. La sphère personnelle est ainsi reléguée en bas de la hiérarchie des temps. Préserver sa santé physique et mentale est délégitimée par un éthos valorisant le sacrifice de soi (B). Enfin, la vie familiale de l'élu-e de l'élu-e apparaît aussi comme grandement impactée (C). La sphère conjugale et parentale est mise au service du mandat. Cette reconfiguration engendre l'apparition d'une « *maisonnée politique* » (Gris 2021) reposant sur les conjoint-es. Ce sacrifice familial provoque des conflits, et apparaît comme culpabilisant, mais nécessaire auprès des élu-es.

A) Une rupture biographique suivant la primo-députation

1. Devenir un personnage public : quand la persona surpasse la personne

En étudiant la médiatisation des député-es novices, Etienne Ollion montre que ces derniers distinguent leur personnalité physique de leur personnalité publique, qu'il nomme la « *persona* » (Ollion 2019:121). Dans cette section, j'étudie les conséquences de la publicisation de la sphère privée. Je

¹³ Le lien vidéo de son discours est disponible à cette adresse : https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/je-ne-les-ai-pas-vus-beaucoup-grandir-le-message-de-veran-a-ses-enfants-lors-de-la-passation-de-pouvoir-a-thevenot_AV-202401120374.html

montre que la députation entraîne une rupture biographique pour les élu-es, qui sont désormais reconnues dans l'espace public et qui accèdent à un statut social prestigieux.

Les élu-es font un travail de représentation permanent, y compris sur leur temps privé (Gris 2017). À la suite de son élection, l'élu-e acquiert une notoriété publique : il/elle incarne un symbole, celui de député. Ce changement est souvent décrit comme brutal parce qu'il marque une rupture avec la vie antérieure : « *c'est un petit bouleversement quand même. Vous n'êtes plus la même personne pour les gens. À leurs yeux vous êtes *le* député. Le regard sur vous il change.* » (Charlie Q., député Majorité Présidentielle). Cette notoriété publique s'accompagne du prestige associé au rôle de député-e (Baloge 2016). Christian R., député NUPES explique : « *ça peut rendre grolot ! Parce qu'on se retrouve à l'Assemblée, on a l'impression d'être important. [...] Tout ça peut changer la perception qu'une personne a de soi-même* ». La plupart des élu-es décrivent l'accès à un statut social particulier, qui diffère de leur vie antérieure. En cela, la députation constitue une rupture biographique. Suite à leur élection, les élu-es changent leurs habitudes de vies et se perçoivent différemment. Julien P., député NUPES et ancien employé de la fonction publique, explique avoir rencontré une variété de « *gens auxquels [il] n'aurai[t] pas eu de rapport* » tel que le « *colonel de gendarmerie ou le préfet* ».

Par conséquent, certain-es évoquent l'importance de « garder les pieds sur terre » et font preuve d'un travail réflexif visant à minimiser les conséquences de cette rupture biographique. Elodie P., députée Droites, explique faire attention à « *bien rentrer chez [elle] toutes les semaines* », et à continuer de « *voir [s]es amies* » afin d'éviter « *de s'enfermer dans le micrososome parisien* ». En dépit de ces stratégies visant à « *garder une vie normale* », la députation change les habitudes de vie de l'élu-e. En effet, les élu-es subissent une confusion des rôles privés et publics. Ceux/celles-ci sont reconnu-es et sollicité-es en tant que représentant-e politique dans des moments privés. On constate alors que la députation transforme certains temps privés en temps publics, puisque chaque déplacement dans l'espace public devient plus chronophage et expose aux sollicitations : « *avant, je faisais mes courses en 30-40 minutes. Maintenant, il me faut 2h30. Quand je vais acheter ma salade et mes tomates, très objectivement, je n'ai pas forcément envie d'être interrogée en tant que députée* » (Claire C., députée Majorité Présidentielle).

Comme l'explique Julien P., député NUPES, les prescriptions du rôle d'élu-e envahissent la sphère privée : « *même quand on n'est plus dans la peau du député on reste un député* ». Les élu-es, doivent par exemple respecter la norme de disponibilité. Par conséquent, aucun enquêté-e affirme refuser les sollicitations effectuées sur des temps privés, aussi irritantes soient-elles. La plupart des élu-es é conduisent néanmoins la personne en la redirigeant vers sa permanence : « *Un samedi soir à 21h00, je dîne dans un resto avec mes parents. Il y a un monsieur qui nous salue et qui me demande si on peut parler. J'ai refusé mais je lui ai laissé ma carte, avec les coordonnées de ma permanence dessus* » (Claire C., députée Majorité Présidentielle). Lorsque les élu-es ne se conforment pas à l'image solennelle

du/de la député-e ils/elles peuvent être confrontés à des reproches. Adeline P., députée NUPES, raconte avoir été critiquée par un-e habitant-e après avoir été aperçue dans un bar avec des ami-es : « *je me suis retrouvée le lendemain avec quelqu'un qui racontait à tous ses contacts qu'il m'avait vu complètement bourrée la veille. Il a posté des photos de moi sans m'en parler. C'était faux, vu que je n'avais pas bu* ». Depuis, l'élue explique restreindre ses rencontres « *dans les appartements ou en dehors des lieux publics* ».

Cette rupture biographique peut-être mal vécue. Certain-es élu-es éprouvent de la culpabilité et un manque de légitimité à la suite de leur élection. Ce sentiment est surtout présent chez les enquêté-es qui présentent peu d'expérience politique antérieure. Comme le souligne Etienne Ollion, les mandats locaux, les responsabilités partisanes ou les postes d'auxiliaires politiques permettent une socialisation anticipatrice au mandat électif (Ollion 2021). Thomas C., député NUPES et ancien fonctionnaire, explique : « *tous les jours il y a le syndrome de l'imposteur. [...] On arrive dans un milieu qui n'est pas le nôtre. Moi c'est la première fois de ma vie que j'ai une veste de costume* ». Les ancien-nes collaborateur-ces parlementaires sont souvent décrits comme avantagés, en raison de leur connaissance du fonctionnement de l'Assemblée nationale. De même, les ancien-nes maires sont déjà habitué-es à recevoir des sollicitations sur des temps privés ; même si la députation augmente le degré de visibilité de l'élue-e : « *quand j'étais maire de mon village, j'étais pas reconnu quand j'allais au disquaire de la grande ville. Maintenant les gens me reconnaissent et regardent ce que j'écoute* » (Michael D., député Majorité Présidentielle, ancien Maire d'une petite ville). Néanmoins, avec le temps, tous-tes les député-es semblent s'accommoder de leur rôle d'élue-es. Parmi nos enquêté-es, aucun-e élu-es effectuant son deuxième mandat n'a rapporté de telles « *crises de légitimité* » (Amélie T., députée NUPES). On reprend alors le constat de Martin Baloge d'un éthos parlementaire qui se caractérise par sa puissance et son universalité, et dont les variations se concentrent surtout sur le temps d'apprentissage (Baloge 2016).

2. La nécessaire professionnalisation : se désengager de sa carrière antérieure

Cette rupture biographique n'est pas seulement dû au capital symbolique de la fonction et à l'acquisition d'une notoriété publique. Les élu-es doivent également se désengager de leur carrière professionnelle ultérieure. En effet, aucun-e élu-e semble vouloir préserver ou favoriser sa carrière professionnelle au mandat. Dans cette section, je montre que la sphère professionnelle de l'élue-e est délaissée et mise au service du mandat. Ce processus de retrait des carrières non-politiques varie selon le métier antérieur de l'élue-e.

La députation oblige les fonctionnaires à se mettre en disponibilité¹⁴, car ils/elles « *ne peuvent être à la fois dans l'exécutif et dans le législatif* » (Benoît A., député Droites, fonctionnaire territorial). D'autres élu-es sont parfois obligés de délaisser leur activité professionnelle. Aude P., députée Majorité Présidentielle et ancienne cheffe d'entreprise du secteur numérique, rapporte avoir dû fermer son entreprise à la suite d'incompatibilités relevées par le déontologue de l'Assemblée nationale : « *J'ai dû la fermer ! Je n'ai plus d'entreprise, je ne pouvais même pas la mettre en veille au vu de mes fonctions au niveau national aujourd'hui* ».

Au-delà de l'impossibilité juridique, cumuler le mandat avec le métier antérieur est peut-être perçu comme « *humainement impossible en termes de temps* » (Benoît A.). Cette éviction contrainte de la profession antérieure soulève des sentiments ambivalents. Aucun-e député-e de l'échantillon n'a rapporté maintenir une activité professionnelle en plus du mandat¹⁵. D'une part, les élu-es sont en général heureux-ses de pouvoir se consacrer à temps plein à leur mandat. Charlie Q., député Majorité Présidentielle et ancien dirigeant d'établissement public explique : « *je n'aurais jamais pu conduire mon mandat sérieusement autrement. En ce sens, j'ai la conscience tranquille d'être un député totalement investi dans sa tâche* ». De plus, le mandat semble être systématiquement perçu comme plus valorisant et épanouissant que la profession antérieure. Daniel I., député Droites et ancien fonctionnaire raconte : « *je faisais 8h00-16h00. J'avais la routine de l'agenda, et pour un salaire moindre. On était les prolos des fonctionnaires* ». Mais de l'autre, certain-es regrettent de ne pas avoir pu maintenir une activité professionnelle en dehors de la politique. Corinne O., députée Majorité Présidentielle raconte par exemple avoir dû fermer son cabinet médical :

Je commençais vraiment à saturer, et notamment sur le point intellectuel. De plus en plus, je devais déplacer les rendez-vous de mes patients au dernier moment, et ça c'était insupportable pour moi, je trouvais que ce n'était pas du respect pour eux. Donc j'ai décidé de mettre en pause mon activité professionnelle. Et ça ne s'est pas fait dans la facilité, parce que, encore une fois, j'adorais mon métier, mais je me rendais compte que psychologiquement ça devenait de plus en plus compliqué, et surtout j'avais l'impression parfois de maltraiter mes patients quand je n'arrivais pas à avoir la fréquence des rendez-vous qu'il aurait fallu.

(191-198, Corine O., députée Majorité Présidentielle)

Renoncer à son emploi est parfois décrit comme pénalisant pour l'après-mandat. Aude P., députée de la Majorité Présidentielle ayant dû fermer son entreprise, s'attend à devoir « *totalemment reconstruire sa vie*

¹⁴ Fiche législative de l'Assemblée nationale décrivant cette obligation de mise en disponibilité pour les fonctionnaires : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/synthese/deputes-groupes-parlementaires/le-statut-du-depute>

¹⁵ Selon la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, près de 17% des élu-es de la législature actuelle déclarent conserver au moins une activité professionnelle en parallèle de son mandat (HATVP, 2023).

professionnelle » en cas de non-réélection. Les député-es déplorent le difficile transfert des connaissances professionnelles du mandat dans les métiers non-politiques. Plus largement, l'engagement partisan est également décrit comme particulièrement pénalisant dans la recherche d'emploi. Christian R., député NUPES et salarié dans le secteur socio-médical explique que l'affiliation partisane est pénalisante sur le marché du travail : « *Même si j'ai un métier où les gens de gauche ne font pas peur... Je peux vous dire que quand vous avez été secrétaire fédéral ou directeur de cabinet, quand vous postulez, vous mettez avant tout en avant le côté technique de la fonction *rires** ». Claire C., députée Majorité Présidentielle et ancienne fonctionnaire, explique même « *envisager de ne rien mettre sur son CV* » pour ne pas avoir à justifier de son engagement politique auprès de futur-es employeur-euses. Enfin, pour les fonctionnaires, le détachement ralentit les perspectives d'évolutions, étant donné que « *les augmentations de salaires et les montées de chambres sont suspendues pendant la durée du mandat* », mais leur statut leur assure néanmoins une « *sécurité* » de l'emploi (Amélie T., députée NUPES, fonctionnaire).

3. Un recentrement sur la sphère familiale

Dans le premier chapitre, on a vu que la fonction de députée était chronophage et réduisait le temps disponible pour la vie privée. Dans cette section, on montrera que la rupture biographique des député-es s'opère également du point de vue des sociabilités extra-familiales et des loisirs. L'ensemble de la sphère personnelle est délaissé et mis au service du mandat.

Dans les entretiens, la question de la vie sociale est surtout abordée par les député-es célibataires ou ayant des enfants déjà autonomes. On peut penser que l'invisibilisation des sociabilités et des activités extra-familiales s'expliquent par la hiérarchie des temps sociaux. En effet, les temps familiaux sont structurellement privilégiés aux sociabilités extra-familiales. Par conséquent, les élu-es privilégient leurs relations familiales, au détriment de leurs relations amicales. Laurence D., députée majorité présidentielle affirme par exemple : « *la famille on arrive à les voir même si on manque de temps. Mais pour les amis c'est plus dur* ». On peut donc supposer que le mandat dualise le temps entre la sphère familiale et politique en délaissant les temps dédiés aux loisirs, aux ami-es et à une profession non-politique. Au sein de la sphère familiale, c'est surtout la cellule domestique qui bénéficie de ce recentrement. Par exemple, les parents, sont moins préservés que les enfant-s et les conjoint-es : « *toute ma famille pâtit de ça. Mon père, ma mère, forcément je les vois moins* » (Nathalie D., députée Droites).

Ce désengagement des relations amicales diminue l'intensité des liens sociaux, mais ne les rompt généralement pas. La plupart des ami-es sont décrits comme étant « *compréhensifs* » et « *bienveillants* » de la situation de l'élu-e : « *on se voyait très régulièrement. Maintenant on arrive plus trop à le faire, mais ça ne nous a pas éloigné ! C'est juste qu'on manque de temps* » (Elodie P., députée Droites).

Certaines ruptures amicales peuvent être rapportées par les enquêté-es. Celles-ci sont principalement dûes à des désaccords politiques. Michael D., ancien maire d'un village, rapporte avoir dû faire son « *coming-out politique* » suite à sa candidature. Élu sous l'étiquette 'Majorité Présidentielle', il explique : « *il y en a qui ne l'ont pas bien vécu. Ils pensaient que j'étais Maire sans étiquette* ».

Enfin, les loisirs semblent se situer en bas de la hiérarchie des temps. Peu d'élu-es évoquent les loisirs qu'ils/elles ont dû abandonner à cause du mandat. Cette invisibilisation de la sphère personnelle est valorisée par l'éthos sacrificiel. C'est souvent à mon initiative que ces sacrifices sont évoqués dans les entretiens : « *Ah ! J'ai arrêté le jardinage ! J'avais un petit potager, mais je n'avais plus le temps. C'est en discutant avec vous je m'aperçois de ça ! Puis j'ai aussi arrêté d'être bénévole au club de sport.* » (Charlie Q., député Majorité Présidentielle).

B) Donner son corps et dédier son esprit

Dans cette section, je m'intéresse aux rapports qu'entretiennent les élu-es vis-à-vis de leur santé mentale et physique. Je montre que la portée de l'éthos sacrificiel s'étend jusqu'à la santé mentale et physique des élu-es. Je conclus que la totalité de la sphère personnelle est mise au service du mandat.

1. Une fatigue physique permanente : le corps comme seule limite

Dans cette partie, je montre que l'éthos sacrificiel des élu-es s'étend à leur santé physique. Le travail parlementaire est décrit comme étant particulièrement fatiguant : « *On court beaucoup, on saute d'un rendez-vous à l'autre. L'absence de périodes de repos n'aide pas* » (Adeline P., députée NUPES). Par exemple, beaucoup d'élu-es soulignent la fatigue physique causée par les trajets incessants. En circonscription, les élu-es réalisent de nombreux trajets : « *Il y a la fatigue du transport et de la route en circonscription. Quand je vais à ma permanence en circonscription je peux facilement faire 2h00 de route aller-retour tous les jours.* » (Laurence D., députée Majorité Présidentielle). De même, à Paris, les élu-es expliquent devoir « *tenir leur siège* » toute la journée (Aude P., députée Majorité Présidentielle).

Avoir une bonne santé est présenté comme une condition *sine qua non* pour pouvoir correspondre aux prescriptions du rôle d'élu-e. Charlie Q., député Majorité Présidentielle, affirme « *qu'il faut avoir une bonne santé et être en forme* » pour pouvoir « *faire son mandat à fond* ». Or, se dégager du temps pour prendre du temps pour soi est perçu comme « *impossible* » pour la majorité des enquêté-es. Par exemple, Julien P., député NUPES, explique avoir dû « *arrêter le sport par manque de temps* ». On constate alors un décalage entre les conséquences du mandat sur la santé, et les possibilités d'y remédier. L'éthos sacrificiel rend illégitime les temps de repos personnels. Par conséquent, beaucoup d'élu-es érigent leur corps comme seule limite à leur volume de travail : « *c'est le corps qui fixe les limites* » (Amélie T.,

députée NUPES). C'est seulement lorsque qu'ils/elles ne se sentent plus capable de répondre aux sollicitations, qu'ils/elles finissent par refuser les sollicitations : « *dès qu'on est plus disponible pour les gens, ça ne sert à rien de forcer la machine. La limite, c'est ça* » (Christian R., député NUPES).

La dégradation de la santé physique est intégrée à l'exercice du mandat : « *On se détruit physiquement, on ne dort pas assez, on mange mal, on ne fait pas d'exercice. [...] Physiquement c'est épuisant* » (Aude P., députée Majorité Présidentielle). Oser prendre du temps de repos est perçu comme allant à l'encontre de l'investissement requis par le mandat. Le mandat est perçu comme une parenthèse biographique, où les député-es consentent au sacrifice : « *rien ne m'oblige à être député. C'est un choix, avec des contreparties sur le corps et l'esprit* » (Martin M., député Droites). Le caractère provisoire du mandat est régulièrement mobilisé par les élu-es pour surmonter les difficultés rencontrées : « *[...] physiquement ça devient très dur. Mais on sait que c'est temporaire* » (Colinne T., députée NUPES). C'est seulement au moment de se représenter que les élu-es choisissent d'arbitrer ou non, en faveur de leur santé : « *C'est une question de santé aussi, pour savoir si je me représenterai ! C'est usant, c'est fatigant, mais on peut changer la vie de millions de gens. Je poserai le rapport entre les deux* » (Valentin M., député NUPES).

Enfin, ce sacrifice corporel est enchanté car parfois mis en scène. Beaucoup d'élu-es soulignent le caractère extraordinaire de leur engagement en mettant en avant la dimension physique de celui-ci : « *il y a des gens qui font des burn-out depuis le début du mandat. On a un mode de vie qui n'est pas très compatible avec ce que le corps est censé endurer sur un temps de travail* » (Adeline P., députée NUPES).

2. Une fatigue cognitive : l'attente et la charge mentale du mandat

La dimension sacrificielle du mandat s'étend aussi à la santé mentale des élu-es. Les député-es rapportent tout d'abord une fatigue cognitive liées à la longueur des séances en hémicycle. Comme l'explique Etienne Ollion, l'attente fait partie intégrante du travail parlementaire, dont la temporalité se caractérise par la lenteur (Ollion 2019; 2021). A Paris, les député-es passent parfois leur journée assises, en hémicycle à devoir participer aux scrutins :

Mais moi ça m'arrive dans les niches parlementaires des collègues de devoir passer de 9h à minuit à pas dire grand-chose et à juste lever la main ! Parce qu'on sait déjà qu'on va voter 'pour' toutes les propositions. Et en fait c'est fatigant nerveusement ! C'est pas intéressant parce que vous attendez juste que ce soit voté. Parfois il y a des rebondissements donc c'est un peu mieux, mais en général c'est pas passionnant. [...] La fatigue mentale c'est dur de s'en remettre.

(568-577, Adeline P., députée NUPES)

Le fait de devoir « *tenir son siège* » (Aude P., députée Majorité Présidentielle) semble être renforcé par le contexte politique actuel. La majorité des enquêté-es soulignent qu'avoir une majorité relative contraint à assurer une forte présence en hémicycle, notamment du fait que « *tous les votes peuvent se jouer à une voix* ». Certains groupes parlementaires ont également mis en place un système de « *taux de présence avec des roulements* » (Coline T., député NUPES) ; avec des obligations de présence. Comme l'explique Adeline P., cette injonction à la présence est source d'ennui pour beaucoup de député-es, qui « *attendent* » simplement (Ollion 2021) que les séances passent : « *C'est pas intéressant parce que vous attendez juste que ce soit voté [...] en fait le bore-out c'est une réalité aussi* ».

Le travail relationnel effectué en circonscription est également décrit comme étant mentalement et physiquement prenant. Lors des représentations, les élu-es doivent respecter la norme de disponibilité en acceptant les sollicitations. Par exemple, Corinne O., députée Droites, explique être « *ultra sollicitée sur n'importe quel évènement* » et devoir « *assurer une présence authentique à chaque sollicitation* ». La « *présence* » qu'évoque Corinne O. correspond aux « *présences sociales* » que Marc Bessin décrit comme un investissement émotionnel lié à une présence physique (Bessin 2014). Ainsi, Christian R., député NUPES, considère que l'écoute est la principale demande des électeur-ices : « *les gens ils sont pas débiles, ils savent bien qu'on va pas tout régler. Ce dont ils ont besoin, c'est d'être écoutés et pris en compte. Et ça, c'est 90% du travail, après, ils nous remercient de nous en être préoccupés* ».

Au-delà de la fatigue mentale, certain-es élu-es racontent être atteint-es par la violence du milieu politique. Etienne Ollion montre que cette violence est codifiée et légitimée au sein de l'arène politique, où les député-es les plus aguerris se différencient par leur capacité à « *donner des coups* » (Ollion 2021). Ces attaques politiques sont souvent dirigées vers la *persona*, le personnage public qu'incarne l'élu-e. Mais, lorsque ces attaques deviennent personnelles, les élu-es en souffrent particulièrement : « *il y a des élu-es qui ont écrit des lettres diffamantes sur ma vie privée à des électeurs. [...] J'étais très affecté par ça. J'étais déçu et bouleversé qu'on puisse en revenir à des arguments personnels* » (Sébastien H., député Majorité Présidentielle). Il y a parfois même une crainte de voir sa personne attaquée du fait de sa *persona*. Par exemple, lors du mouvement des gilets jaunes, Claire C., députée Majorité Présidentielle élue depuis 2017, raconte : « *les renseignements territoriaux m'ont demandé d'éviter telle rue. Et là, l'aspect psychologique il est compliqué. Parce que je suis chez moi et je n'ai pas ma liberté de circulation car je suis potentiellement en danger. C'est terrifiant* ».

Enfin, les temps privés des élu-es sont investis cognitivement par la politique. Ce débordement du travail sur la sphère privée entraîne une fatigue cognitive : « *la charge mentale, elle est là même si on pose le téléphone. Il y a toujours un projet sur lequel on travaille, toujours une urgence* » (Thomas C., député NUPES). L'investissement physique et mental des élu-es reste parfois sans résultats. Ce non-retour sur

investissement peut entraîner un découragement chez certain-es élu-es : « *on se dit c'est énormément de travail pour très peu de résultats. On se demande parfois : mais à quoi ça sert d'aller tracter, d'aller essayer de convaincre les gens ? [...] Des fois on se dit on laisse tout tomber et puis les gens se débrouillent quoi *sourire* !* » (Julien P., député NUPES).

3. Une sphère personnelle au service du mandat : l'exemple des repas

Le repas est un cas typique de la manière dont les élu-es gèrent leurs contraintes personnelles. Les temps privés sont investis à des fins productives, ou réduits, afin de minimiser l'incidence sur le volume de travail. Claire C., députée Majorité Présidentielle, indique que ses repas sont soit utilisés pour le mandat, soit pris sur le pouce : « *On peut faire dans une même journée, un petit-déjeuner, un déjeuner puis un dîner de travail. Et ne pas avoir le temps d'avaler quoique ce soit le lendemain !* ». Les repas illustrent également la rupture biographique que subissent les député-es du fait de l'acquisition d'un statut symboliquement valorisé. Beaucoup rapportent avoir dû changer leurs habitudes alimentaires, notamment à cause des repas pris à l'Assemblée nationale. Michael D., député Majorité Présidentielle, raconte être lassé de la complexité des menus proposés :

*Je vais dîner chez ma mère tous les vendredis soir. Elle met les petits plats dans les grands en faisant tout ce que je ne voudrais pas qu'elle fasse ! Je lui dis que j'adore les trucs très simples, mais elle préfère aller acheter un truc chez le traiteur *sourire*. Et du coup je bouffe les mêmes trucs qu'ici, c'est horrible ! *rires* Je lui dis, 'mais si tu veux vraiment me faire plaisir, fais une omelette ou des petits pois'. Enfin voilà, des trucs qu'on mange jamais ici.*
(433-441, Michael D., député Majorité Présidentielle)

En étudiant la manière dont les élu-es prennent leurs repas, on dévoile également la porosité entre sphère personnelle et politique. En circonscription, les élu-es sont souvent invité-es à des représentations suivies de pots : « *quand on est en circo on est amené à se déplacer dès qu'il y a une expo, une inauguration, une assemblée générale. Mais après il y a toujours un truc à boire ou à bouffer.* » (Julien P., député NUPES). Ces moments de convivialité informels font partie du travail parlementaire. Julien P., explique ainsi que « *les gens aiment bien quand on boit et grignote avec eux* ». Manger et boire fait donc partie du « travail » d'élu-e. De nombreux enquêté-es affirment même que « *les nouveaux député-es prendraient cinq à dix kilos durant la première année de leur mandat* ». Cette prise de poids est perçue négativement en raison de la condition physique requise par l'activité parlementaire. Ce rapport au corps, montre que la santé personnelle est instrumentalisée au service du mandat, et non à des fins privées. On prend donc soin de soi afin d'être plus « productif-ve », et non pour être en bonne santé : Aude P. explique que le mandat « *demande énormément de capacité physique* », et qu'elle se

« *préserve* » en conséquence en se « *limitant au coca ou à l'eau* » lors des représentations pour éviter « *de devenir alcoolique ou boulimique, comme beaucoup d'élus* ».

C) L'effet ricochet du mandat sur la sphère familiale

Dans cette section, je montre que la sphère conjugale et parentale des élu-es est mise au service du mandat. Suite à leur élection et aux contraintes du mandat, l'organisation familiale des député-es se réorganise autour d'eux/elles. Cela conduit à la constitution de ce que Christelle Gris nomme la « *maisonnée politique* » (Gris 2021), au sens d'une organisation familiale déléguant aux conjoint-es la majorité du travail domestique. Les structures genrées de la division du travail domestique apparaissent comme effacées par le mandat, qui se place au sommet de la hiérarchie des temps. Ce sacrifice est perçu comme difficile, mais nécessaire pour la bonne conduite du mandat. Cette reconfiguration peut entraîner de conflits conjugaux provoqués par le changement organisationnel. Les enfants semblent s'adapter relativement facilement aux temporalités du mandat.

1. Une première reconfiguration familiale aux dépens du conjoint-e : la constitution de la maisonnée politique

À la suite de la députation, les enquêté-es rapportent une reconfiguration de la division du travail domestique. Cette reconfiguration familiale n'est pas due à un travail « *d' enrôlement* » des élu-es qui chercheraient à déléguer une plus grande part des corvées à leurs conjoint-es (Cartier et al. 2021) ; mais aux absences répétées du domicile familial.

Les élu-es partent du domicile entre deux à trois jours par semaine pour se rendre à Paris, laissant les conjoint-es seul-es. Les tâches ménagères, et surtout parentales, sont déléguées aux conjoint-es. Nathalie D., députée Droites et mère de deux enfants âgé-es de 15 et 16 ans explique : « *je prends l'avion le lundi ou le mardi matin, et je rentre le mercredi, voire parfois le vendredi. Donc il faut que quelqu'un puisse s'occuper des enfants. Même s'ils sont grands, ils ne sont pas autonomes encore* ». Une fois rentré-es en circonscription, les élu-es ne sont pas plus disponibles pour effectuer les tâches ménagères. Ainsi, la plupart des enquêté-es affirment ne pas avoir de temps pour le travail domestique : « *aller chercher la gamine à l'école, l'emmener au sport ce n'est plus moi. J'ai pas le temps quand je suis là, même le week-end avec les cérémonies... Donc forcément, ma femme doit gérer tout ça* ». (Julien P., député NUPES, père de deux enfants de 10 et 20 ans). C'est donc le manque de temps, mais également les horaires du temps non-travaillé qui entraîne une répartition inéquitable du travail domestique :

Je me dis que c'est très compliqué, parce que du coup, la difficulté, elle est double. Elle est d'abord dans le temps disponible. J'en ai peu. Et quand j'en ai, c'est tard le soir, donc en plus, c'est un temps qui est peu adapté aux activités ménagères. Il fait nuit, il faut pas faire de bruit, donc c'est compliqué.

L'aspirateur, par exemple, c'est compliqué à 23h de rentrer. [...] En général, ce qu'on fait pour essayer d'équilibrer, c'est que généralement, moi, je concentre tout sur le dimanche, quoi. Je lui dis, bah, fais pas la vaisselle depuis vendredi, comme ça, tu gagnes du temps. Je fais, moi, la lessive, la vaisselle, et le ménage, un peu le gros ménage de l'appart, quoi. [...] Mai ça suffit pas ! J'en fais moins, parce qu'évidemment, le fait qu'elle travaille au quotidien, les petits gestes, les... quelques minutes au quotidien, ça fait des heures sur une semaine. Donc, c'est déséquilibré »

(382-400, Valentin M., député NUPES, en couple et sans enfants)

Cette nouvelle organisation familiale apparaît chez l'ensemble des enquêté-es. Cette configuration domestique retire de l'élu-e la charge du travail domestique. L'organisation du foyer est mise au service du mandat ; c'est ce que Christelle Gris nomme « *la maisonnée politique* » (Gris 2021). On constate que les femmes élues bénéficient également de l'aide de leur conjoint : la « *maisonnée politique* » n'apparaît pas comme un phénomène genré. En plus des tâches domestiques, certaines enquêtées rapportent un bouleversement des normes de genre au sein du couple. Coline T., députée NUPES et sans enfant, affirme que son conjoint prend en charge l'ensemble du travail domestique au sein du foyer. L'élue s'étonne de cette nouvelle organisation familiale : « *Il gère les lessives, le ménage, les repas. Et même quand il faut acheter des cadeaux de Noël ou que-sais-je, il fait tout ! [...] Quand je voulais aller voir ma mère, qui s'est fait opérer, c'est mon mari qui l'a fait pour nous deux. C'est pas comme ça qu'on s'est construit initialement, c'est assez déstabilisant *rires** ». L'entourage élargi est également mobilisé pour s'occuper des enfants, surtout pour les parents célibataires. Le rôle de « *gardien-ne de la maisonnée politique* » (Gris 2021) est également assuré par les grands-parents : « *ma seconde fille était encore au collège, donc là ma mère venait de temps à temps pour garder ma fille* » (Gaetan V., député NUPES, célibataire, deux enfants de 15 et 20 ans). Cet engagement de tout l'entourage familial apparaît comme une condition permettant l'exercice du mandat parlementaire : « *Si je n'avais pas eu le mari, les enfants et les parents que j'ai, je n'aurais pas pu vivre sereinement ce mandat. Parce que c'est beaucoup de sacrifice* » (Corinne O., députée Droites, en couple, trois enfants de 10 à 20 ans).

Les conjoint-es subordonnent leur emploi du temps à celui des élu-es. Ils/elles subissent par conséquent les temporalités du travail politique. Julien P., député NUPES, explique que sa conjointe « *aimerait bien changer de boulot* », mais qu'elle se limite en « *regard[ant] en fonction de [lui]* », de manière à « *avoir des horaires compatibles* ». Selon les élu-es, leur conjoint-e, semblent consentir à ce sacrifice : « *même si c'est difficile, ma compagne je lui souhaite le meilleur et elle me souhaite le meilleur. Elle comprend bien que mon but, ça serait de pouvoir être réélu, quoi. Donc, elle partage cet objectif. Après, elle le*

redoute un peu. Ce n'est pas forcément ce qu'elle avait prévu, ni ce qu'elle préfère, mais elle le comprend. » (Daniel I., député Droites).

« *Même si c'est difficile, ma compagne et moi, on se souhaite le meilleur* » (Daniel I., député Droites, en couple, deux enfants). Le partage de l'intérêt politique est également mobilisateur dans la constitution de la maisonnée politique : « *mon mari est très investi avec moi en politique, il me soutient énormément. Il s'intéresse beaucoup à l'actualité et fait tous les matins la revue de presse. Il est passionné* » (Suzanne L., députée Majorité Présidentielle, en couple, deux enfants de 15 et 20 ans).

On constate une certaine homogénéité dans les organisations familiales, qui sont toutes tournées vers le mandat. Pour autant, certaines situations antérieures apparaissent comme facilitantes. Ainsi, certaines conjoint-es ont un travail qui permettent de suivre les élu-es à Paris. Benoît A, député Droites, « *est amenée à se déplacer sur Paris* » avec sa femme, ce qui leur « *permet de se voir plus* ». De même, être en couple avec une personne à la retraite est souvent décrit comme arrangeant, en raison du plus grand temps disponible pour s'occuper du foyer : « *je suis mariée à un homme qui est à la retraite. [...] Ce qui aide beaucoup, car il s'occupe des enfants. Sinon c'est très délicat* » (Nathalie D., députée Droites, en couple, deux enfants de 15 et 16 ans). De même, les élu-es ayant occupé d'autres fonctions électives présentent une maisonnée politique déjà constituée. Elodie P., députée Droites, et ancienne maire d'une petite ville, présente une organisation familiale déjà centrée autour de son engagement politique. Lors de son mandat de maire, son entourage familial prenait déjà en charge ses trois enfants : « *j'ai un conjoint qui fait beaucoup et la famille qui est autour. Même si je n'avais pas de déplacements à Paris en tant que Maire, je rentrais pas avant 23h00 le soir. Donc il fallait tout le temps s'en occuper. [...] mais le matin je m'occupais systématiquement des enfants* ». La députation conduit tout de même à reconfigurer l'organisation familiale des élu-e expérimenté-es en raison des absences dûes aux séjours à Paris. L'amplitude de ces changements organisationnels apparaissent comme variant en fonction du degré de professionnalisation politique antérieur à la députation.

2. Des conflits conjugaux liés à un découplage temporel et biographique

- Une reconfiguration qui entraîne des tensions

Même si, selon les élu-es, les conjoint-es consentent au sacrifice, le processus de reconfiguration familiale n'est pas exempt de tensions. La désynchronisation des agendas conjugaux cause notamment l'essentiel des conflits rapportés. Tout d'abord, l'isolement des conjoint-es provoqué par les séjours hebdomadaires à Paris est une source de tension. Amélie T., députée NUPES explique par exemple que son mari se retrouve souvent seul, avec ses enfants de trois et quatre ans : « *il y a des moments où il a besoin de parler à des adultes et d'avoir des conversations qui sont plus construites* ». De même,

l'absence de disponibilités est une source de conflits. Certain-es conjoint-es reprochent aux élu-es de ne jamais être disponibles pour eux/elles : « *ça crée des tensions toutes les semaines cet emploi du temps et ces sollicitations H24* » (Daniel I., député Droites). Ces tensions sont renforcées par l'impossibilité de recevoir les conjoint-es à Paris pour les député-es logeant dans leur bureau : « *Vous êtes dans mon bureau, et mon lit est là *montre un lit encastré dans un mur*. [...] Je dors dans mon environnement de travail ! Pas facile de recevoir son conjoint dans ces conditions* » (Claire C., députée Majorité Présidentielle).

Plus globalement, l'imprévisibilité de l'agenda est source de difficultés. Le planning est décrit comme étant « *aléatoire* » et soumis à l'actualité politique (Martin M., député Droites). Or, les conjoint-es subordonnent leurs emplois du temps à l'agenda de l'élu-e, ce qui provoque des changements constants dans l'organisation familiale : « *l'agenda change tout le temps. [...] c'est compliqué, parce que le conjoint il organise aussi sa vie en fonction de ça* » (Amélie T., députée NUPES). Ainsi, la synchronisation des agendas conjugaux est difficile, et source de majeure de tensions :

En fait, une des choses les plus compliquées à faire, c'est de pouvoir communiquer à votre compagne votre emploi du temps, pour qu'elle puisse s'organiser sans être tout le temps dans l'attente, dans l'annulation de dernière minute et dans le changement. Vous voyez ? Parce que des fois, vous dites, voilà, si vous dites je rentre mercredi soir, il faut rentrer mercredi soir, quoi. Parce qu'évidemment, votre compagne, elle sera là. Votre compagne, elle se prépare si elle fait à manger, si elle a prévu une sortie... Et si après, vous dites, non, finalement, je ne peux pas. Vous voyez, c'est là où les problèmes commencent ! Il faut arriver à annoncer un emploi du temps et à le respecter. C'est ça le plus difficile, en fait.

(479-489, Daniel I., député Droites)

Le manque de d'investissement émotionnel des élu-es est également un motif récurrent de reproche de la part des conjoint-es, qui se sentent invisibilisé-es par le mandat. Au domicile, l'usage de technologies d'information et de communication empêche un clivage clair entre le temps familial et professionnel : « *Le téléphone, il faut que vous sachiez ! On a des boucles, des messages tout le temps. On ne coupe jamais. C'est vrai que ma compagne me critique là-dessus* » (Benoit A., député Droites). Certain-es élu-es choisissent également d'incorporer leurs conjoint-es dans des activités de représentations, de manière à pouvoir mêler travail politique et temps conjugal. Néanmoins, ces tentatives de négociations échouent souvent, en raison d'une trop grande sollicitation de la part des habitant-es durant ces représentations. Les élu-es sont alors physiquement présent-es, mais émotionnellement indisponibles pour leurs conjoint-es : « *J'essayais d'associer ma famille sur des manifestations. Mais finalement, je n'étais pas du tout disponible pour eux, ce n'était pas une bonne idée* » (Corinne O., députée Majorité Présidentielle). Cette situation est décrite comme problématique pour la plupart des conjoint-es, qui

souffrent de cette relégation à un rôle de figuration. Thomas C., député NUPES, raconte : « *Parce que je suis 'monsieur le député, ça invisibilise mon épouse, qui est pourtant très militante. Ils me prennent dans leurs bras, mais vont l'ignorer totalement, quand bien même ils la connaissent* ». L'entourage familial des élu-es se retrouvent malgré eux, reliés au personnage public de l'élu-e. Ce rattachement peut-être mal vécu, notamment lorsque ce statut d'entourage politique est assigné dans des sphères privées. Charlie Q., député Majorité Présidentielle, explique que « *sa famille peut mal vivre certaines situations* », et raconte l'exemple « *d'un professeur qui a donné un tract à l'un de ses fils* ».

- Des risques de séparation

La députation fait « *bifurquer* » (Bessin et al. 2009) les élu-es de leur parcours biographique initial. Amélie T., députée NUPES, affirme par exemple que son projet familial a été remis en cause par son élection : « *je n'avais pas du tout comme projet de vie d'être une mère absente. Et mon conjoint n'avait pas du tout comme projet de vie d'être père célibataire à la moitié du temps* ». Face aux contraintes du mandat, le couple doit brutalement changer ses habitudes. Colline T., députée NUPES, raconte avoir toujours été « *presque 24h sur 24 avec son mari* », alors qu'ils « *ne se voient plus beaucoup* » depuis son élection. La députation est un point de rupture biographique (Hughes 1971) qui crée des tensions conjugales. Même les élu-es les plus expérimenté-es rapportent des conflits. Par exemple, Corine O., députée Droites, et ancienne Maire de petite ville, explique avec regret « *ne pas être sûre d'être dans la même situation conjugale à la fin du mandat* », et qu'elle « *comprend[rait] que son mari puisse se laisser* » des contraintes qu'elle lui impose.

Les conjoint-es craignent également que ces changements de vie finissent par entamer leur relation conjugale. Daniel I., député Droites et ancien employé de la fonction publique, explique que sa femme, elle aussi employée de la fonction publique, craint la séparation du fait de son ascension sociale : « *il y a la peur que l'autre vous échappe, qu'il parte dans un autre monde. Comme s'il n'y avait que les choses qui brillaient qui d'un coup importaient. C'est pas mon cas, mais c'est la crainte de mon épouse* » (Daniel I., député Droites). Des enquêté-es expliquent également la présence de tensions provoquées par des inquiétudes liées à l'intensité du travail. Suzanne L., députée Majorité Présidentielle, explique que « *son mari ne lui fait jamais de reproches, sauf pour [la] protéger* ». Elle raconte : « *hier soir, j'avais 'un France 3', et il m'a dit 'non, là tu dois te reposer, tu peux pas tout faire'* ».

3. Des enfants relativement préservés

Par rapport aux conjoint-es, les enfants d'élu-es apparaissent comme relativement préservés des conséquences du mandat. Les conflits parentaux sont moins régulièrement évoqué-es par les enquêté-es. Amélie T., députée NUPES, rapporte que ses deux enfants de moins de trois ans « *gèrent beaucoup* ».

mieux le mandat que les adultes », et qu'ils « *s'adaptent à tout* ». On peut supposer que ce peu de conflit provient du fait que la maisonnée politique s'organise grandement autour des enfants. Le temps conjugal est souvent sacrifié au profit des tâches parentales, qui sont assurées par les conjoint-es d'élu-es et l'entourage familial élargi.

Malgré tout, l'absence des élu-es reste un motif récurrent de reproches. Nathalie D., députée Droites et mère de deux enfants explique : « *dans les moments de colères, ce qui ressort c'est 'Ah mais de toute façon tu es tout le temps à Paris, tu travailles tout le temps, tu n'es jamais là'* ». Cette absence peut être vécue négativement par certain-es enfant-s d'élu-es, qui ont l'impression d'être relégués dans la hiérarchie des temps. Estelle B., 26 ans, fille d'un élu affirme : « *il a souvent mille trucs à faire, faut s'y prendre en avance et ça peut être annulé. Ça crée des tensions. On a l'impression de passer après le mandat parfois* ». De même, le manque de présence émotionnelle au domicile est régulièrement reproché par les enfants, qui demandent un clivage clair entre temps familial et temps politique : « *j'ai des enfants qui m'engueulent quand je sors le téléphone à table. C'est rigolo, puisque j'ai passé leur adolescence à faire le contraire* » (Thomas C., député NUPES et père de 3 enfants). Ainsi, l'indisponibilité émotionnelle des parents n'encourage pas les enfants d'élu-es à interagir avec eux/elles. Charles B., fils de députée âgé de 23 ans, explique « *avoir l'impression que des fois ça lui rentre dans une oreille et que ça lui ressort par l'autre* », ce qui « *ne donne pas envie de discuter avec [sa] mère* ». D'autres tensions peuvent survenir, notamment à cause de la publicisation de l'engagement politique. Aude P., députée Majorité Présidentielle, affirme que ses deux enfants, tous âgé-es de plus de 18 ans, ont mal vécu sa députation à cause « *du manque de discrétion* » et de « *son exposition permanente* ». Ainsi, les enfants d'élu-es se retrouvent à devoir assumer, malgré eux, l'engagement politique de leur parent : « *j'aime pas que mes amis disent que je suis fils de députée. C'est un peu une forme de coming out quoi. Je ne me cache pas, mais tu sais jamais, si tu tombes sur quelqu'un qui est en désaccord politique [...]* » (Arnold B., fils de députée, 25 ans).

Beaucoup d'élu-es nous ont rapporté avoir vu leurs relations parentales se dégrader du fait de désaccords politiques : « *je vois moins mes enfants, et c'est un grand regret. Pas tellement à cause de sujets techniques. Mais c'est qu'une de mes filles est plutôt proche de LFI. On se voit, bien sûr, mais ça nous a vraiment éloignées [...]* » (Suzanne L., députée Majorité Présidentielle, mère de deux enfants de 15 et 20 ans). Néanmoins, la politique peut néanmoins enrichir certaines relations en constituant un sujet d'intérêt commun : « *j'aime beaucoup le droit, et j'aspire à en faire mon métier. Donc pour moi c'est complètement fou d'avoir une mère députée* » (Arnold B., fils de députée, 25 ans). De même, l'épanouissement de l'élu-e tiré du mandat contribue à rendre les enfants heureux-ses. Béatrice M., députée Majorité Présidentielle de 3 enfants âgés de 10 à 15 ans, rapporte recevoir le soutien de ses enfants dans son souhait de se représenter aux prochaines élections, du fait « *qu'ils voient leur maman*

heureuse dans ce qu'elle fait et à fond dedans ». Les enfants bénéficient également du prestige symbolique associé au statut de député-e :

*Je suis quand même fier d'elle, qu'elle soit députée. Voilà, c'est pas n'importe qui arrive à le devenir. Ma maman c'est la meilleure, je suis quand même fier d'elle *sourire*. Et puis je suis content de ce qu'elle a réussi à faire et... Ouais, de pouvoir s'affirmer et de faire ce qu'elle fait. Je la soutiens dans sa fonction et dans son travail*

(Charles B., fils de députée, 23 ans)

Le rapport que les enfants entretiennent à la députation semble varier selon leur âge. Les enfants les plus jeunes semblent ne pas se rendre compte de l'indisponibilité de leur parent député-e. Martin M., député Droites et père d'un enfant de moins de cinq ans raconte : « *mon fils est encore trop jeune pour avoir une idée, mais par définition, je suis moins présent que sa maman* ». Les plus petit-es sont décrits comme étant adaptables aux contraintes des parents, du fait qu'ils « *ne perçoivent que difficilement les choses* » (Elodie P., députée Droite, mère de 3 enfants de 10 à 15 ans). Amélie T., députée NUPES et mère de deux enfants de moins de deux ans, rappelle néanmoins que les enfants en bas âge sont moins autonomes et donc plus sollicitant-es : « *un enfant de deux ans ça porte des couches [...]. Il y a des contraintes logistiques qui font qu'on a un peu l'impression d'avoir la tête dans les couches et les biberons et de ne pas s'en sortir* ». Les enfants les plus âgé-es s'autonomisent plus, et présentent donc des agendas moins synchronisés aux parents : « *à 18, 20 et 23 ans ils ont leur vie à eux ! Autant vous dire qu'ils ont autre chose à faire que de s'occuper de leurs parents* » (Thomas C., député NUPES et père de 3 enfants majeurs). La non-présence du parent élu-e est donc parfois vécue positivement. Même s'il regrettait l'absence de sa mère, Charles B., fils de député âgé de 23 ans raconte avoir pu faire « *des soirées chez lui avec des potes* », et affirme avoir « *appris plein de trucs* » du fait de son autonomisation.

Les député-es sans enfants ou dont les enfants sont partis sont allégés du travail parental : « *sur le plan familial ma petite est partie à l'étranger, donc le sujet est moindre !* » (Corinne O., députée Majorité Présidentielle, mère de trois enfants âgé-es de 10 à 20 ans). Néanmoins, tous-tes rapportent consacrer plus de temps à leur mandat en conséquence. Cela confirme que le mandat se place au sommet de la hiérarchie des temps. Les élu-es sans enfants sont parfois plus sollicité-es du fait de leur statut. En effet, certains groupes parlementaires ont un système de roulement de présence à l'Assemblée nationale. Ces obligations de groupe prennent en compte le statut de parent : « *le fait de ne pas avoir d'enfant c'est à double tranchant. Effectivement, ça libère du temps. Mais dans le même temps, ça nous met dans une catégorie où on se dit 'c'est bon tu as le temps'. Et par exemple on me fait venir dimanche pour la motion de censure* » (Coline T., députée NUPES, sans enfants).

4. Les représentations du sacrifice familial

Le sacrifice conjugal et parental est légitimé par le caractère extraordinaire du mandat : « *c'est un rythme à part, parce que c'est des enjeux qui ne sont pas communs* » (Martin M., député Droites, Père d'un enfant). Les répercussions du mandat sur la vie conjugale et parentale sont normalisées par les élu-es, qui les décrivent comme des « *lapalissades* » : « *tout le monde a des difficultés dans sa famille* » (Nathalie D., députée Droites, mère de 2 enfants). À ce titre, beaucoup d'élu-es décrivent des « *vagues de divorces* » qui se renouvellent à chaque mandature : « *il faudrait étudier, et on s'était déjà dit ça le mandat précédent, combien de divorces il y a eu. Mais c'était assez colossal !* » (Béatrice M., députée Majorité Présidentielle et mère de trois enfants).

Ce sacrifice, aussi nécessaire et normalisé soit-il, reste culpabilisant pour les élu-es : « *finalement, c'est injuste de faire payer à l'autre son engagement personnel. Même si la famille est OK avec ça* » (Corinne O., députée Majorité Présidentielle, mère de 3 enfants). Des députés hommes culpabilisent également de devoir délaissier à leur conjointe l'essentiel du travail domestique. Ils souffrent notamment de ne pas pouvoir mettre en œuvre au quotidien leurs convictions politiques : « *[...] j'en fais moins que ma conjointe. Ça dérange moralement, parce que c'est pas raccord avec mes convictions politiques. Surtout comme député quoi, si on lâche là-dessus, on lâche sur quoi ?* » (Valentin M., député NUPES, sans enfants). De même, les parents regrettent de ne pas pouvoir investir pleinement leur rôle parental : « *On se dit 'est-ce qu'on loupe pas quelque chose quoi ?'. Ne pas voir sa fille grandir... On peut avoir quelques remords en se demandant si on a fait le bon choix de se présenter* » (Julien P., député NUPES, 2 enfants de 10 et 20 ans).

Reste que, les difficultés familiales rencontrées par les élu-es sont enchantées. En dépit des tensions engendrées, cumuler la vie politique avec une vie familiale est vécu comme un geste politique, notamment de la part des femmes. Elodie P., députée Droites, explique par exemple que son quotidien de mère de famille l'aide à mieux répondre aux attentes de la population :

On peut très vite passer toute la semaine à l'Assemblée. Il y a des endroits pour manger, on dort sur place, on est entre nous... Il y a des soirées un peu guindées [...]. On peut très très vite se retrouver dans ce microcosme et oublier tout le reste. Et ça, je pense que d'avoir des enfants, ça m'a mis des contraintes et j'ai peut-être pas la même disponibilité que d'autres. Mais par contre ça nous oblige aussi en fait. [...] Et c'est important parce que ça nous permet de défendre les intérêts des citoyens, parce que nous aussi on court, ça nous permet de voir ce que c'est que leur quotidien.

(217-225, Elodie P., députée Droites)

Conclusion du chapitre 2 :

Dans ce chapitre, j'ai contribué à couvrir un angle mort de la littérature en étudiant les conséquences de l'éthos sacrificiel sur la vie familiale et personnelle de l'élue. Tout d'abord, j'ai montré que l'accession à la notoriété publique oblige les député-es et leurs familles à changer leurs habitudes de vie. En effet, toute apparition au sein de l'espace public expose l'élue à des sollicitations de la part d'habitant-es. En plus de devoir gérer cette notoriété nouvelle, la députation oblige certain-es élu-es à se désengager de leur carrière professionnelle ultérieure. Abandonner son ancien métier suscite des sentiments ambivalents. Des élu-es se réjouissent de pouvoir se consacrer à leur mandat, tandis que d'autres craignent que la députation soit négative pour leur carrière.

De plus, j'ai analysé les effets de la députation sur la hiérarchie des temps. J'ai montré que le mandat se place au sommet des priorités de l'élue. Les député-es recentrent leur temps libre sur leur sphère familiale, et délaissent par conséquent leurs sociabilités extra-familiales, leurs loisirs et leur santé. En effet, la portée de l'éthos sacrificiel s'étend jusqu'à leur santé physique et mentale. Beaucoup d'enquêtées décrivent leur quotidien comme éprouvant physiquement en raison des trajets incessants et du manque de temps de repos qu'ils/elles s'accordent. Préserver sa santé physique est perçu comme allant à l'encontre de l'investissement total demandé par le mandat. Ainsi, le corps est parfois présenté comme la seule barrière limitant le volume de travail. Sur le plan de la santé mentale, les élu-es rapportent également une fatigue cognitive conséquente. Le travail de représentation en circonscription est décrit comme mentalement prenant à cause du volume des sollicitations rencontrées. A Paris, siéger en hémicycle génère de la fatigue nerveuse à cause de la longueur et de la monotonie des séances en hémicycle.

Enfin, j'ai décrit les mécanismes liés à la constitution de maisonnées politiques. En plus de leur vie personnelle et professionnelle, les député-es se désengagent de leur vie familiale au profit du mandat. En effet, la sphère domestique est délaissée par les élu-es, qui s'absentent de leur domicile régulièrement. Pour les élu-es en couple, leurs conjoint-es se retrouvent donc à devoir assumer la majorité du travail domestique. Les député-es rapportent donc une organisation familiale centrée autour du mandat politique. Ce processus de reconfiguration familiale apparaît comme non-généré : les conjoints prennent également le rôle de « *gardiens de la maisonnée* » (Gris 2021). Ce constat constitue un apport majeur dans la littérature actuelle, qui ne s'est intéressée jusqu'ici qu'aux maisonnées politiques d'élus masculins. Les structures genrées de la division du travail domestique sont donc remises en cause par l'ubiquité de l'éthos parlementaire ainsi que par les absences répétées du domicile.

Chapitre 3 – Apprendre à dominer le temps

« Le dominant temporel, c'est donc celui qui est en mesure de s'extraire du contexte temporel commun de l'urgence, qui peut prendre des décisions d'usage du temps qui ne consistent pas en de pures réactions aux contraintes. C'est donc celui qui *prend son temps* [...] »

Muriel Darmon

Dans « Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante » (2015)

Chapitre 3 – Apprendre le temps, page 89

Dans le précédent chapitre, on a vu que la synchronisation des vies personnelles et familiales avec le mandat de député-e crée de multiples conflits et difficultés. Je pose ainsi les questions suivantes : Comment les élu-es font-ils/elles face aux temporalités du travail politique ? Quels sont les mécanismes de socialisation temporelle ? Dans ce chapitre, je montre que les élu-es finissent par faire face à ces contraintes grâce à un processus de socialisation individuel (A). La socialisation au rôle de député-e passe notamment par une mise à distance du mandat. Les élu-es apprennent à refuser certaines sollicitations afin de préserver leurs sphères personnelles et familiales.

Du côté des familles, une socialisation collective en contre-coup s'opère (B). La première reconfiguration entraînant une sursollicitation des conjoint-es, un rééquilibrage du partage des tâches finit par avoir lieu. Je montre que la maisonnée politique est un processus dynamique qui continue d'évoluer selon les tensions conjugales rencontrées. Cette évolution passe notamment par un recentrage du temps familial sur des activités à forte valeur ajoutée.

On remarque néanmoins une socialisation aux contraintes socialement différenciée (C). Chez les député-es dont la carrière politique s'ancre dans le temps (d'anciens Maires par exemple), la mise à distance du mandat est facilitée par un habitus politique déjà présent et une maisonnée politique déjà constituée. Chez les député-es transfuges de classes, l'ascension sociale permise par la députation semble prévenir les conflits conjugaux. Ainsi, dominer les temporalités politique ne semble pas lié à la dotation initiale en capital économique, social ou culturel ; mais à l'expérience politique préalable.

A) Apprendre à être imparfait-e : une socialisation individuelle au rôle de député-e

Dans cette partie, je montre que les député-es se socialisent aux temporalités politiques. Au fil du mandat, les élu-es acquièrent des savoir-faire et des savoir-être leur permettant de préserver leur vie familiale et personnelle. Ils/elles apprennent notamment à se détacher de l'éthos sacrificiel en légitimant leurs contraintes privées. Cette mise à distance du rôle d'élu-e désacralise l'exigence de présence et de disponibilité.

1. Légitimer ses contraintes : faire du mandat un mandat « pour soi »

La sacralisation du mandat fait passer au second plan les sphères personnelles et familiales. Ainsi, beaucoup d'élus-es rencontrent de fortes difficultés pour se dégager du temps libre. Dans cette section, je montre que certain-es élu-es parviennent à dominer le temps en mettant à distance leur rôle d'élus-e. En légitimant leurs contraintes, ces député-es parviennent à mieux concilier le mandat avec leur vie personnelle et familiale.

Pour apprendre à gérer leur vie personnelle, les député-es ne disposent pas de formation. Les élus-es reçoivent seulement quelques principes clés de la part de leur entourage politique : « *En réunion de groupe on nous dit 'faites attention, gardez-vous du temps un petit peu, ta-ta-ta'. On nous met en garde, mais il n'y a pas vraiment de formation. Chacun fait comme il peut* » (Daniel I., député Droites). Apprendre à prendre soin de soi s'effectue donc « sur le tas ». Ainsi, les possibilités de négociations semblent augmenter en fonction de l'expérience accumulée : « *On est sursollicités. Il faut apprendre à quoi on peut dire non, et à quoi on peut dire oui. Entre le début et maintenant, je ne fais pas les choses de la même façon* » (Amélie T., députée NUPES). Pour les primo-élus-es, la première année de mandat apparaît comme la plus intense : « *la première année a été extrêmement dense [...] Au bout d'un an, je me suis dit que je ne pourrais pas faire cinq ans comme ça* » (Corine O., députée Majorité Présidentielle).

Prendre du temps pour soi implique de mettre à distance le mandat en légitimant les occupations non-politiques. Certaines élues politisent même leurs temps privés pour les légitimer. Les femmes semblent sur ce point, se distinguer des hommes. Elles expliquent que faire l'expérience d'une vie familiale « normale » leur permet de mieux comprendre le besoin des citoyen-nes : « *avoir des enfants ça m'a mis des contraintes [...] mais ça permet de voir le quotidien des gens* » (Elodie P., députée Droites). La normalité est mise en scène par le maintien d'activités parentales : « *quand on m'invite le dimanche je dis non, car c'est un jour dédié à mes enfants. J'ose totalement le dire, et ça se passe très bien* » (Béatrice M., députée Majorité Présidentielle, mère de trois enfants). Certaines élues présentent la conciliation comme un geste politique :

Le plus compliqué c'est qu'il y a d'un côté les aléas de l'agenda parlementaire, et de l'autre, les aléas de la famille... Quand il y a un petit qui est malade, il faut annuler ses rendez-vous. Parce que moi, je tiens à rester une maman. [...] Donc, j'annule. Et c'est comme ça. Mais les gens comprennent assez bien. [...] Ils sont plutôt rassurés de voir que des gens normaux peuvent être députés. C'est un peu ça l'idée ! C'est aussi un message politique à faire passer. De dire que des femmes avec des enfants jeunes peuvent aussi accéder à ces mandats-là. Et que ça entraîne des conséquences très directes. Je trouve que c'est important d'assumer ça

(146-160, Amélie T., en couple, Mère de deux enfants, NUPES)

2. Apprendre à s'absenter

Dans cette section, je montre que dominer le temps est le fruit d'un travail de catégorisation visant à identifier les tâches « superflues ». En catégorisant certaines obligations comme des tâches non-essentielles, les député-es légitiment leur absence.

Négocier le temps est d'abord permis par la capacité à hiérarchiser les contraintes. Au quotidien, les député-es sont exposé-es à une multitude de sollicitations de natures variées. Les député-es risquent donc de se disperser sur de trop nombreuses tâches : *« moi au début, je voulais faire des propositions de lois sur tout, des questions écrites sur tout, des auditions tout le temps. Mais c'est contre-productif »*. Cette impossibilité de hiérarchiser les sollicitations peut entraîner un sentiment d'impuissance : *« on n'arrive pas à être suffisamment présent, ni d'un côté, ni de l'autre. On doit être sur les textes et près des gens à la fois »* (Adeline P., députée NUPES).

Grâce à l'expérience acquise au fil du mandat, les député-es apprennent à catégoriser les différents types de sollicitations rencontrées. Les collaborateur-ices parlementaires jouent un rôle majeur dans cet apprentissage : *« mon collaborateur c'est une bonne âme qui veille sur moi ! Il me dit 'tu sais, ça tu pourrais t'en passer, il faut que tu te reposes' »* (Suzanne L., députée Majorité Présidentielle). Certaines sollicitations sont ainsi étiquetées comme étant non-essentielles, ce qui permet ainsi à l'élu-e de ne pas y répondre. Certain-es des élu-es les plus expérimenté-es présentent même un habitus temporel spécifique. En effet, ces élu-es ne subissent pas les temporalités du travail politique, mais semblent au contraire les produire. Alors que ces député-es consacrent autant de temps au mandat que leurs collègues, ils/elles se distinguent par leur sentiment de détachement :

« Donc, il y a finalement très, très peu de choses indispensables sur l'instant ou incontournables. Il y en a. Mais c'est peu : les cérémonies du 11 novembre. [...] Mais ça, c'est pour tout le monde. On a tous des incontournables dans nos boulots, dans nos vies. Donc là, OK. Mais autrement, tout le reste, on peut l'aménager. Et penser qu'on est indispensable H24, est une grosse erreur ! Et voilà, c'est un peu, je ne dis pas une forme de message, mais ce serait ça pour des gens qui s'engagent ou qui ont des responsabilités. La gestion du temps et la gestion des priorités c'est fondamental. Et quelqu'un qui dit j'ai pas le choix, c'est pas vrai. On a toujours le choix. »

(455-465, Martine B., députée Majorité Présidentielle)

Refuser les sollicitations implique de mettre à distance l'éthos sacrificiel : *« si on est engagé dans la vie politique c'est qu'on a le don de soi. C'est difficile de refuser de voir des gens. C'est un apprentissage »*

(Corine O., députée Majorité Présidentielle). Les élu-es rationalisent leurs absences en évoquant des considérations productives. A Paris, les élu-es qui « sèchent l'hémicycle » expliquent favoriser leur travail en circonscription : « *on a une vie à Paris, mais on a aussi une vie sur nos territoires. On a été élus par les gens, il faut aussi qu'on les voit !* » (Aude P., Députée Majorité Présidentielle). En circonscription, les élu-es trient les sollicitations afin d'éliminer les invitations jugées comme superflues : « *il y a l'intérêt électoral, bien sûr. Est-ce que ça va vous apporter quelque chose dans votre mandat ? Je caricature, mais est-ce que c'est plus important d'aller voir la préfète pour la troisième fois de la semaine ? Ou rencontrer 150 électeurs au loto de Trifouilly-les-Oies qui vous attendent avec enthousiasme ?* » (Daniel I., député Droites). Certain-es élu-es finissent également par se spécialiser sur des sujets particuliers, afin de concentrer leurs efforts sur des thématiques précises : « *J'ai choisi de me concentrer sur les questions liées à la jeunesse et à la ville, des sujets qui me plaisaient davantage* » (Nathalie D., députée Droites).

3. Prendre des rendez-vous avec soi-même et se fixer des limites

Dans cette section, j'expose deux stratégies qu'utilisent les élu-es pour préserver leur vie personnelle et familiale des conséquences du mandat. Une première stratégie se base sur des techniques agendaires : certain-es choisissent de « *prendre des rendez-vous avec [eux/elles]-mêmes* » (Martine B., députée Majorité Présidentielle). La deuxième, consiste à instaurer une stricte séparation entre vie privée et politique afin de préserver sa santé mentale.

Dominer le temps requiert une grande maîtrise de l'agenda parlementaire. L'emploi du temps étant contrôlé par les collaborateur-ices, certain-es élu-es prennent l'initiative « *d'afficher sur l'emploi du temps professionnel* » les plages d'horaires réservées pour sa famille, afin que les « *collaborateurs ne mettent pas de rendez-vous à ce moment-là* » (Daniel I., député Droites). Cette technique permet d'éviter les conflits liés à l'asynchronicité entre l'agenda privé et politique. De plus, pour éviter que le mandat déborde sur la vie privée, certain-es député-es choisissent de préserver des temps non-travaillés. Routiniser les activités familiales sur des jours fixes est une solution fréquente : « *je m'impose d'aller voir ma mère tous les vendredis soir. Même quand je suis vraiment fatigué et que ça ne m'arrange pas du tout !* » (Michael D., député Majorité Présidentielle). D'autres, s'imposent un quota d'activités personnelles à réaliser sur l'étendue de la semaine : « *je m'impose deux ou trois heures de sport par semaine. Ça me permet de me vider la tête [...]* » (Elodie P., députée Droites). On remarque que le registre de la contrainte est largement mobilisé chez les enquêté-es qui se préservent du temps : ils/elles « s'obligent », « s'imposent », se « contraignent » de ne pas travailler. On peut supposer que cette représentation des temps non-travaillés provient de l'éthos sacrificiel des élu-es.

Enfin, certain-es élu-es choisissent de se fixer des limites pour préserver leur santé mentale. Par exemple, Aude P., députée Majorité Présidentielle, décrit avoir appris à « *quitter l'hémicycle quand ça devient trop violent et trop agressif* » pour « *se redonner de l'énergie* ». De même, Valentin M., député NUPES, explique « *envoyer bouler* » les journalistes qui accusent son groupe politique « *d'antisémitisme* », attaque qu'il « *ne tolère pas* » et décrit comme « *vraiment usantes moralement* ». Pour protéger leur santé mentale, les élu-es démontrent donc une forte capacité à « *cliver* » entre leur persona et leur personne :

« [...] quand il y a quelqu'un qui vient me voir un vendredi soir à 19h, qui ne sait pas où dormir, il fait -5 dehors, il n'a pas un rond, il n'a pas bouffé depuis 3 jours... Très sincèrement, bon, vous arrivez toujours à lui filer un kebab, mais le coût de l'hébergement, des fois, c'est compliqué. Donc forcément, émotionnellement, ça charge. Alors, il faut être capable de prendre un peu de distance sur les situations. [...] il ne faut jamais perdre de vue que les gens ont vécu avant nous et vivront après nous. C'est-à-dire qu'il faut aussi toujours relativiser l'importance que l'on a [...]. Parce que forcément, quelqu'un qui souffre, va venir nous voir en portant l'ensemble de sa souffrance, voire même en l'augmentant. »

(363-377, Christian R., député NUPES)

B) Une évolution des maisonnées politiques au rythme des tensions conjugales

Dans cette section, je montre les stratégies de négociations collectives face aux contraintes du mandat. Tout d'abord, j'affirme que la maisonnée politique est un processus dynamique qui continue d'évoluer selon les tensions conjugales rencontrées. À la suite des premières reconfigurations, beaucoup d'élu-es rapportent d'autres changements visant à recentrer le temps familial sur des activités à « valeur ajoutée ». Je montre ensuite que les député-es et leur famille apprennent à utiliser les technologies d'information et de communication afin de faire face à la distance physique. Enfin, j'analyse les tentatives de négociation au niveau des groupes parlementaires en étudiant les systèmes d'obligations de présence.

1. Les tensions comme catalyseur du changement dans la maisonnée politique

On a vu que la maisonnée politique repose grandement sur le/la conjoint-e, qui prend en charge l'essentiel du travail domestique. Cette organisation familiale permet à l'élu-e de se consacrer à son mandat, mais crée de nombreuses tensions. Ainsi, l'absence de l'élu-e est un motif de conflit récurrent : « *Ça je peux vous le dire franchement ! Toutes les semaines il y a des tensions par rapport à cet emploi du temps et ces sollicitations H24* » (Daniel I., député Droites). Ces tensions sont liées au déclassement de la sphère domestique au sein de la hiérarchie des temps. Christian R., député NUPES, analyse : « *être*

absent démontre qu'on attache plus d'importance à ce qui se passe à l'extérieur de la maison qu'à l'intérieur ». Ces conflits apparaissent chez l'ensemble des élu-es, quel que soit leur expérience politique préalable, en raison des nombreux déplacements induits par le travail parlementaire. Par exemple, Nathalie D., est une députée Droites qui a exercé en tant que cheffe de cabinet et qu'élue locale. Sa maisonnée politique était déjà constituée, puisque son mari prenait en charge l'essentiel du travail domestique avant sa députation. Néanmoins, elle raconte désormais recevoir « *des réflexions sur le fait [qu'elle] devrait être plus présente* » à cause de ses nombreuses absences.

Elle décrit ces tensions comme catalyseur du changement dans l'organisation familiale : « *Après une bonne colère, ça fait quand même son chemin dans la tête. Les réflexions rééquilibrent les choses quand même* » (Nathalie D., députée Droites). Ces interactions permettent des réajustements dans le fonctionnement de la maisonnée politique. Ainsi, Nathalie D., partait initialement à Paris « *le lundi après-midi pour revenir le mercredi après-midi* ». Après que son mari « *ait demandé [qu'elle] parte le mardi matin* », celle-ci décide de « *faire cet effort* ». De même, à la suite de « *demandes d'ajustements* » de la part de son conjoint, Amélie T., députée NUPES et mère de deux enfants de moins de deux ans affirme avoir embauché une femme de ménage et une baby-sitter :

Mais pour le coup, là, j'ai fait une concession politique extrêmement forte, parce qu'on a embauché une femme de ménage ! J'étais absolument contre, dans l'absolu. Et en fait, on a été obligés parce que moi, je ne pouvais plus assurer ces tâches-là et que c'était trop pour mon conjoint de tout gérer. Donc, on a une personne qui vient faire le ménage chez nous. Et on a aussi trouvé une baby-sitter qui permet à mon conjoint de prendre des soirées pour faire son sport. C'est le mardi soir, quand je suis à Paris.

Ce sont des petits aménagements qui ont très nettement amélioré le quotidien de tout le monde.

(234-244, Amélie T., mère de deux enfants, députée NUPES)

2. Un recentrage autour des activités familiales « à valeur ajoutée »

À la suite des tensions conjugales dues au déséquilibre dans la répartition des tâches ménagères, la cellule familiale de l'élu-e se recentre sur des activités « à valeur ajoutée ». Cette socialisation collective aux contraintes du mandat passe notamment par une externalisation des tâches ménagères les moins valorisantes et les plus chronophages. Ainsi, alors que la constitution d'une maisonnée politique semble suivre temporellement l'élection, celle-ci continue d'évoluer en fonction des tensions conjugales rencontrées.

De nombreux enquêté-es ont rapporté externaliser des tâches ménagères à travers l'embauche de personnel domestique. Cette délégation des tâches ingrates permet aux élu-es de rentabiliser les temps non-travaillés en passant du temps familial de meilleure qualité : « *c'est con, que pendant mes rares*

temps libre, de gueuler après les enfants parce que c'est sale. Du coup j'ai pris une femme de ménage, c'est bien pour tout le monde » (Béatrice M., députée Majorité Présidentielle). Cette conversion du capital économique en capital temporel permet de minimiser les conflits liées au partage des tâches (Cartier et al. 2021). Charlie Q., député Majorité Présidentielle et père de deux enfants raconte : « *On a pris une dame pour nous faire du ménage à la maison. Parce qu'entre le travail de mon épouse et le mien. Voilà !* ». Embaucher du personnel de ménage entraîne néanmoins un surplus de travail de coordination. En effet, il faut réussir à synchroniser l'agenda familial avec l'intervention d'une personne tierce à domicile. Ce travail de coordination des temps est traditionnellement assuré par les femmes au sein des foyers hétérosexuels (Bessin et Gaudart 2009). Lorsque les conjoint-es n'endossent pas ce rôle de coordinateur-ice, et en l'absence de personnel, certain-es tâches domestiques sont délaissées :

*Concernant le ménage je n'en fais plus ! Sauf une fois de temps en temps... Mais alors personne n'en fait hein *rires* ! Je n'en fais plus donc c'est sale chez moi, j'ai pas trouvé de solutions. Je suis incapable de gérer des femmes de ménage, en termes d'organisation tout ça. Donc c'est pas compliqué, je ne fais plus le ménage. Puis une fois de temps en temps quand j'ai envie de me détendre, de faire du sport, on fait du ménage avec mon mari. Avec ma fille, la semaine dernière on a fini le congélateur qu'il fallait dégivrer tout ça. Et puis voilà et puis c'est sale et puis c'est pas grave, voilà.*

(168-173, Suzanne L., députée Majorité Présidentielle)

En dépit de leur absence, les élu-es choisissent de concentrer leur présence familiale sur des moments perçus comme qualitatifs : Gaetan V., député NUPES et père de deux enfants, explique ne pas avoir beaucoup de temps pour ses filles, mais qu'en contrepartie, il « *[fait] en sorte de pouvoir être présent quand il y a des moments importants* », tels que « *les rendez-vous scolaires* ». De plus, certain-es élu-es compensent leurs absences en rattrapant les tâches ménagères déléguées aux conjoint-es durant leur absence. Elodie P., députée Droites et mère de trois enfants de 10 à 15 ans, explique rentabiliser ses week-ends en y concentrant un maximum de tâches domestiques. Elle rapporte ainsi « *préparer un maximum de choses les week-ends* » en faisant à ses enfants « *les devoirs pour toute la semaine* ». Certains élus hommes rapportent également ce phénomène. Même s'il est conscient que cela ne compense pas son absence, Valentin M., député NUPES, en couple et sans enfants, explique « *concentrer le temps de travail domestique sur le dimanche* », où il fait « *pendant 3h non-stop la vaisselle, le ménage et la lessive* ».

Pour pouvoir passer du temps « de qualité » en famille, certain-es élu-es choisissent d'instaurer une stricte séparation entre leur vie politique et leur vie privée. Valentin M., député NUPES, explique « *cloisonner* » ses « *rapports militants* » et ses « *rapports privés* » dans le but de pouvoir « *passer du temps de qualité [avec sa compagne] où il n'y a pas de rôle à jouer* ». D'autres, choisissent de se consacrer entièrement à leur famille en réservant des périodes, où ils/elles n'auront pas à se préoccuper

du mandat. Par exemple, Martine B., députée Majorité Présidentielle, emmène « *[sa] fille au piano chaque semaine* » sur un créneau où son équipe a pour stricte consigne de « *ne prend[re] aucun rendez-vous* ».

3. Des stratégies de négociations pour préserver la vie familiale : l'usage des TIC

Dans cette partie, je montre que les député-es mettent en place une variété de stratégies pour concilier leur vie familiale avec leur mandat en utilisant les technologies d'information et de communication (TIC). Les député-es font preuve d'un véritable savoir-faire dans l'utilisation des TIC à des fins de conciliation entre le mandat et la vie privée. La famille des élu-es apprend également à intermédiaire leur communication par des moyens numériques.

Tout d'abord, l'usage des TIC permet de réduire la distance ressentie entre les élu-es et leur famille quand ils/elles sont à Paris. La majorité des élue-s rapportent avoir une routine téléphonique : « *mon devoir conjugal c'est de passer un coup de téléphone [...]. Tous les jours je prends un peu de temps pour l'appeler !* » (Coline T., députée NUPES). Ce lien téléphonique permet de minimiser le sentiment de séparation induit par la distance. Par exemple, Daniel I., député Droites, décrit son « *moment téléphonique* » comme permettant d'atténuer la « *rudesse de la séparation* ». Lors des séances publiques, les élu-es ont la possibilité de s'absenter ponctuellement de l'hémicycle. Beaucoup en profitent alors pour contacter leurs proches : « *on arrive facilement à s'extraire un quart d'heure pour une visio. Par exemple quand il est 15h et qu'on siège jusqu'à 1h du matin, on peut s'accorder du temps pour faire ça* » (Elodie P., députée Droites). Ainsi, certain-es routinisent même certains appels. C'est le cas de Béatrice M., députée Majorité Présidentielle, qui fait « *réviser le solfège de [sa] fille tous les mardis soir* ». De même pour Amélie T., députée NUPES qui les appelle ses enfants avant le coucher. Dans son cas, la visioconférence lui a permis de communiquer avec ses jeunes enfants en dépit de la distance :

*Je les appelle le soir, généralement. Au début, je les appelais au téléphone, mais ça ne marchait pas très bien. Je les appelle en visio maintenant, parce que comme ils sont petits, ils ont besoin de voir. Surtout pour le petit dernier de deux ans et demi, le téléphone, ça reste encore assez abstrait *rires*. Donc, on fait ça. Généralement, le soir, je les appelle après le repas ou avant le coucher pour discuter un peu. Ils me racontent leur journée. Je leur raconte ma journée. Généralement, je suis à l'Assemblée à ce moment-là, donc je leur montre quelques dorures et quelques colonnades. Ça leur plaît bien.*

J'entretiens un lien par téléphone, par visio.

(256-263, Amélie T., députée NUPES)

Au domicile, le téléphone est, a contrario, perçu comme une source de conflits. Celui-ci permet notamment de ramener du travail au domicile, au risque de polluer les temps familiaux. Ainsi, certaines élu-es rapportent couper leur téléphone de manière à réduire ces interférences. Thomas C., député NUPES, est allé jusqu'à s'acheter un téléphone ne pouvant pas aller sur internet : « *quand je suis en congé, le téléphone pro reste dans la chambre [...]. Et j'ai racheté un téléphone à touche, sur lequel je ne peux pas aller sur Internet, et je m'en sers comme téléphone personnel. [...] ça me coupe de Telegram et de Twitter* ».

4. Une tentative de négociation au niveau des groupes parlementaires

À l'Assemblée nationale, certains groupes parlementaires tentent d'institutionnaliser un roulement de manière à permettre aux élu-es de limiter leur présence à Paris. En effet, les député-es peuvent donner le pouvoir de leur vote à un-e de leur collègue¹⁶. Ainsi, un taux de présence de 50% en séance permet d'assurer un taux de vote de 100% du groupe. Le contexte de majorité relative renforce également l'enjeu d'une présence en hémicycle : certains votes se jouent désormais à quelques voix. Par exemple, la motion de censure du 21 mars 2023, déposée par le groupe LIOT dans le cadre de la réforme des retraites a été rejetée à seulement sept voix d'écart¹⁷.

Coline T., députée NUPES-a¹⁸, députée nouvellement élue en 2022, explique avoir passé énormément de temps en hémicycle, au détriment de sa circonscription. Elle a constaté que le taux de présence de ses collègues était peu prévisible, et a par conséquent proposé de mettre en place un système de roulement. Ces roulements permettent d'éviter les comportements de passager clandestin, où certain-es député-es privilégient leur circonscription afin de maximiser leur chance de réélection (Godmer 2022).

Il s'est très rapidement instauré quelque chose d'étrange où on se dit qu'on y va parce qu'on ne sait pas trop qui va être là ! Après un an comme ça, j'ai fait les comptes de qui était présent, et qui ne l'était pas. Si c'était cohérent avec le fait d'habiter loin, parce qu'on a des collègues qui sont ultramarins ou qui sont du sud-ouest de la France. Là il faut 8 ou 10 heures de train pour arriver à Paris. [...] Et en réalité le constat était qu'effectivement on avait un taux de présence très très aléatoire. Et absolument pas dépendant de la distance ! [...] Du coup des collègues et moi, on a proposé à mon groupe un système de taux de présence avec des roulements. [...] Et depuis un mois j'arrive à dormir trois nuits par semaine chez moi grâce à ça !

(177-200, Coline T., députée NUPES-a)

¹⁶ Règlement des votes à l'Assemblée nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/synthese/fonctionnement-assemblee-nationale/travail-legislatif/les-votes-a-l-assemblee-nationale>

¹⁷ https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/21/a-neuf-voix-pres-la-principale-motion-de-censure-a-ete-rejetee-a-l-assemblee-nationale_6166305_823448.html

¹⁸ Dans cette sous-partie, je différencierai les différents groupes parlementaires afin de pouvoir montrer leurs spécificités.

En institutionnalisant la coopération au sein des groupes parlementaires les roulements permettent à certain-es élu-es de passer plus de temps en circonscription. Mais tous-tes ne sont pas du même avis. Contrairement à sa collègue, Amélie T., députée NUPES-a, perçoit ce système comme « *une contrainte qui s'ajoute à [son] propre agenda et ses obligations familiales* ». Cette mère de deux jeunes enfants ajoute néanmoins que ces « *obligations de présence* » restent « *théoriques* » et que « *dans la pratique, chacun s'organise comme il peut* ». En effet, les absences en séances publiques ne sont pas sanctionnées au niveau des groupes. Les élu-es arrivent donc généralement à s'en émanciper. Par exemple Amélie T., députée NUPES-a, parvient à « *se faire remplacer* » lorsque ses obligations familiales « *prennent le dessus* ». D'autres, expliquent refuser de tels systèmes : « *je dis à mon groupe 'non, ne comptez pas sur moi'. J'ai acquis cette capacité au bout de quelques mois* » (Aude P., députée Majorité Présidentielle-a). Cette tentative de négocier les contraintes du mandat au niveau collectif se heurte donc à la représentation professionnelle qu'ont les député-es de leur propre fonction. Beaucoup d'élu-es sont attaché-es à leur autonomie et se perçoivent comme des « *chef-fes d'une petite PME* » qui sont « *maîtres de leur agenda* ».

Ces roulements varient néanmoins grandement selon les groupes. Certain-es groupes n'ont pas mis en place de tels systèmes. Christian R., député NUPES-b, explique « *ne pas avoir de système de permanence au niveau de [son] groupe* », système qui selon lui, « *rigidifie les choses* ». Dans le cas du groupe NUPES-b, ce sont surtout les collaborateur-ices parlementaires qui gèrent les procurations au cas par cas : « *chaque semaine on vérifie qu'il y a au moins tant de députés qui peuvent prendre des pouvoirs. On cherche qui est disponible, qui peut prendre telle intervention, ou déclaration générale* » (Collaborateur parlementaire NUPES-b). Au sein du groupe Majorité Présidentielle-b, on constate également une autre variation liée au statut. Les élu-es les moins expérimenté-es semblent plus contrain-tes par ces obligations que les autres. Saliha M., députée nouvellement élu-e en 2022 explique :

*C'est-à-dire que moi, je vais souvent siéger le vendredi. S'il y a des week-ends, je vais être ultra-prioritaire sur les week-ends. Parce que je suis députée d'Ile-de-France, en plus junior, je vais faire beaucoup de soirées. [...] Il y a beaucoup de collègues députés qui sont à Paris, mais qui font autre chose... Non, ça, il ne faut pas le dire *pires*.*

(535-539, Saliha M., députée Majorité Présidentielle-b)

C) Des député-es inégalement préparé-es aux conséquences du mandat

Dans cette sous-partie, je montre que le temps passé en politique apparaît comme le principal élément préparant à la députation. Les député-es ayant occupé des mandats électifs ou partisans avant leur députation sont mieux préparé-es à dominer les temporalités du mandat. Cette socialisation anticipatrice leur permet de faire face à l'intensité temporelle du travail parlementaire ainsi qu'aux arbitrages en défaveur de leur vie privée. Comparé à l'entourage des novices, l'entourage des élu-es expérimenté-es apparaît comme mieux préparé à la députation. Enfin, les député-es transfuges de classes, que l'on peut définir comme les élu-es les moins dotés en capital économique, social et culturel avant leur députation, rapportent peu de difficultés de conciliation.

1. La file d'attente : une expérience formatrice

Les primo-député-es ne sont pas en situation d'égalité face au mandat. Comme le montre Etienne Ollion, l'expérience politique permet une socialisation anticipatrice aux attentes du mandat parlementaire (Ollion 2021). Le concept de « file d'attente » est notamment utilisé pour désigner l'ensemble des positions électives ou partisans préparant à la députation -par exemple, collaborateur-ice parlementaire ou secrétaire d'une fédération de parti politique- (Boelaert et al. 2018; Ollion 2021). Dans cette section, j'affirme que la file d'attente politique prépare également l'élu-e aux conséquences du mandat sur sa sphère privée. Je montre que la députation reste tout de même un mandat spécifique ; et que les député-es expérimenté-es rencontrent toujours des difficultés.

Les député-es ayant été les plus investis dans la vie militante et partisane ont pu se familiariser aux contraintes temporelles du travail politique. Thomas C., député NUPES et ancien responsable syndical, expliquait cumuler ses « *heures de travail, avec [son] engagement syndical et son militantisme* ». Ainsi, lorsqu'il décrit son volume de travail en tant que député, Thomas C. explique que « *l'intensité et le nombre d'heures par semaine n'est pas forcément très différente* » de ce qu'il faisait auparavant. De même pour les ancien-nes maires, qui rapportent un emploi du temps similaire aux député-es : « *ça me prenait entre 30 et 35 heures par semaine* » (Michael D., député Majorité Présidentielle, ancien Maire). Les déplacements sont néanmoins une source de différenciation majeure entre la députation et l'activité politique antérieure : « *l'emploi du temps entre député et maire, c'est pareil. [...] Mais il y a moins de déplacement ! La vie de député est très fatigante par les déplacements. [...] Il faut la santé, il faut tenir* » (Corine O., député Majorité Présidentielle, ancienne Maire). À contrario, les novices expliquent souvent s'étonner du rythme parlementaire ; et en particulier de la charge représentée par le travail en circonscription, peu connu du grand public : « *je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi chargé. [...] on est amenés à siéger à l'Assemblée nationale, mais si c'était que Paris ça irait. Il y a des sollicitations, des rendez-vous, la permanence parlementaire à gérer en circonscription* » (Julien P., député NUPES).

Les député-es expérimenté-es sont également déjà socialisé-es aux normes sacrificielles de l'activité politique. Adeline P., députée NUPES, explique qu'elle a dû sacrifier sa carrière professionnelle avant même sa députation en raison de son activité de représentante de parti politique :

« Alors, quand vous êtes Jean-Luc Mélenchon, Gabriel Attal ou je ne sais pas qui, vous pouvez choisir des médias que vous faites, où, quand, comment, avec qui, etc. En général, c'est en solo et les chaînes de télé se plient en quatre pour que ça corresponde. Pour la presse écrite, c'est plus simple, on cale les moments. Mais radio, télé, c'est du direct, donc il n'y a pas trop le choix. Ce qui fait que quand vous êtes pas connu, c'est plutôt pendant les heures de boulot. Et donc, forcément, demander à son patron en dernière minute l'autorisation de prendre deux heures ce n'est pas quelque chose qui passe très bien. Donc, c'était un petit peu compliqué ! »

(Adeline P., députée NUPES, 19-28)

Les arbitrages entre la poursuite d'une carrière politique et non-politique se fait donc en amont du mandat pour ces élu-es. Le sacrifice de la vie privée est intégré aux représentations personnelles de l'engagement politique avant la députation. Sébastien H., député Majorité Présidentielle compare le moment où il a accepté de devenir maire de sa commune à un engagement total : *« quand j'ai déclaré ma candidature, je me suis dit que si je gagnais, c'était une façon d'entrer au couvent pour moi... Un monastère. C'était une espèce de sacrifice personnel très fort »*.

Avoir une expérience préalable permet également d'apprendre plus rapidement à légitimer ses contraintes familiales et personnelles. Béatrice M., députée Majorité Présidentielle et ancienne Maire Adjointe, explique avoir *« emmené [ses] enfants aux réunions ainsi qu'à la Mairie »* de sorte que *« sa petite dernière »* ait même *« fait ses premiers pas en mairie »*. Les novices semblent prendre plus de temps à mettre en place des stratégies pour préserver leur vie privée : *« je ne sanctuarise aucun moment... Je suis un jeune élu, donc ça changera peut-être »* (Christian R., député NUPES).

De plus, les élu-es expérimenté-es peuvent acquérir un habitus temporel en amont de leur députation. Sébastien H., député Majorité Présidentielle et ancien Maire, témoigne d'une forte maîtrise des prescriptions du rôle de maire et de député. Sa maîtrise des attendus lui permet d'aménager son emploi du temps :

Comme Maire, la nécessité de l'incarnation est très forte, évidemment. Il y a des attendus du mandat, mais pour autant, il n'y a pas deux Maires qui font les choses de la même façon. Mon successeur n'exerce pas le mandat de la même manière que moi. Et moi, je n'exerçais pas de la même façon que mon prédécesseur. Et pour autant, il y a des choses communes qui sont quand même assez fortes. Quand on est député, la part du choix, la latitude d'organiser son temps est un peu plus grande que quand on est maire. Finalement, la contrainte, c'est le mardi, le mercredi, puis après le reste du temps... Ben après tout, vous faites bien ce que vous voulez.

(149-161, Sébastien H., député Majorité Présidentielle)

2. Une socialisation collective préalable chez les élu-es expérimenté-es

Dans cette section, je montre que l'expérience politique préalable à la députation permet de socialiser l'entourage des élu-es. Ainsi, chez les élu-es expérimenté-es, la maisonnée politique se constitue avant même la députation. De plus, les élu-es aux entourages socialisés peuvent incorporer leur vie familiale dans le mandat de manière à concilier travail et famille.

Pour les élu-es expérimenté-es, la maisonnée politique se constitue avant leur députation. L'engagement militant ou électif est chronophage, et oblige à des arbitrages en défaveur de la sphère familiale. Corine O., députée Majorité Présidentielle et ancienne Maire explique : « *maire d'une petite commune c'est les mains dans le cambouis en permanence. [...] Je vais sacrifier quelques temps de vacances [...]. Mais au quotidien je sacrifie du temps familial et conjugal, clairement* ». Les reconfigurations familiales se font donc en majorité en amont du mandat. Gaetan V., député NUPES, explique s'être séparé avec son ex-conjointe du fait de son engagement politique au niveau municipal : « *cette forte activité, on peut imaginer que ça n'a pas aidé au maintien du couple. Si je me tiens à ce que me disait ma compagne d'alors, il y avait aussi une crainte, puisqu'on me poussait à me présenter comme Maire* ». Par conséquent, la profondeur de l'engagement politique permet de minimiser la rupture biographique provoquée par la députation. Aude P., députée Majorité Présidentielle et ancienne Maire Adjointe raconte avoir bâti son projet de vie conjugale autour de son engagement : « *depuis 15 ans je suis mariée avec quelqu'un qui connaît l'engagement. Il sait ce qu'est ma vie, et donc il accepte, il comprend... Et donc il s'adapte* ».

Avoir une maisonnée politique pré-constituée minimise les conflits, mais ne les prévient pas dans leur totalité. L'absence du foyer induite par la députation pousse à réorganiser les maisonnées politiques préexistantes, ce qui peut induire des tensions. Par exemple, le mari de Corine O., ancienne Maire, et députée Majorité Présidentielle, a dû mal à supporter son absence : « *Et après, très sincèrement, sur le plan personnel, je ne suis pas sûre que... Je ne suis pas sûre que je serai dans la même situation à la fin*

du mandat. Parce que, comme je le disais tout à l'heure, c'est quand même très compliqué et je comprendrais que mon mari puisse se lasser à un moment donné. »

Avoir un entourage socialisé aux temporalités du mandat permet de mettre en place des stratégies d'incorporation de la vie privée au sein du mandat. Ces stratégies de conciliation tendent à brouiller la frontière entre vie publique et vie privée. Par exemple, Charlie Q., député Majorité Présidentielle réélu en 2022, profite des marchés pour faire les courses, tout en effectuant un travail de représentation politique : *« le week-end, même si je suis très occupé c'est moi qui fais les courses ! J'adore ça, alors que mon épouse elle déteste [...]. Je vais sur les marchés, je croise les producteurs et du coup je peux faire les courses en même temps »*. D'autres élu-es expliquent amener leurs enfants sur certains événements publics. Béatrice M., députée Majorité Présidentielle, ancienne Maire adjointe et réélue en 2022 explique : *« ça peut m'arriver de les amener dans certaines manifestations. Par exemple, j'ai fait la tournée des maires pour le 14 juillet. Et je l'ai fait avec mes enfants. Ils me demandent parfois de venir ! »*.

Pour ces élu-es et leur entourage, le temps familial tend à se confondre avec le temps politique. Certaines élu-es associent leurs conjoint-es jusque dans l'activité parlementaire elle-même. Par exemple, le conjoint de Suzanne L., députée Majorité Présidentielle et ancienne membre de cabinet ministériel, réalise des *« revues de presse tous les matins »*, *« regarde les tweets »* et *« s'occupe beaucoup de [la] communication »*. Ces stratégies d'incorporation ne fonctionnent pas toujours en raison de l'intensité de la vie politique, qui ne laisse que peu de temps pour les sollicitations personnelles. Daniel I., député Droites et novice, explique : *« les gens viennent vous voir, vous parlent et vous donnent des lettres. Le problème c'est que vous vous retrouvez accaparé par ça et vous laissez votre compagne ou vos enfants. Donc ça peut créer d'autres problèmes, du genre 'si c'est pour ça, c'est pas la peine que je vienne' *rires* »*.

Les élu-es rapportant ce type de stratégie sont tous-tes des élu-es expérimenté-es (d'ancien-nes maires par exemple) ou des député-es réélu-es. On peut donc supposer que les stratégies d'incorporation semblent réussir grâce à une socialisation collective aux attentes et aux contraintes du mandat de député. Ainsi, c'est seulement lorsque les conjoint-es et enfant-s d'élu-es sont socialisé-es à un rôle de figuration qu'ils/elles peuvent apprécier ces incorporations. Ces dominant-es du temps politique se distinguent par leur capacité à enrôler leur entourage dans l'entreprise politique sans générer de conflits :

Pour moi, les enfants font partie de la vie [...]. Les enfants peuvent aussi pénétrer le champ de la vie professionnelle, sans devenir une garderie complète... Mais voilà, on n'a qu'une seule vie ! On est parents et politiques, on est politiques et parents. C'est pas un coup je suis politique, un coup, je suis parent, c'est une imbrication ! Il y a plus des temps privilégiés que des frontières vraiment étanches et hermétiques. Les temps peuvent des fois se croiser ou s'imbriquer. Mais tout en sachant quelle est la place de chacun ! Je sais que mes enfants viennent à l'Assemblée nationale. Dans [ma ville], ils viennent à la permanence. Il y a une forme de fluidité où... Oui, c'est... Enfin ce n'est pas une confusion des temps.

(243-253, Martine B., députée Majorité Présidentielle, ancienne Maire-adjointe et conseillère générale)

3. Le paradoxe des transfuges de classe : des dominé-es qui dominent le temps

Les député-es transfuges de classe rapportent peu de conflits liés à la conciliation entre le mandat et leur vie privée. Les principales difficultés que ces élu-es rencontrent sont liés à la mobilité sociale ascendante que représente la députation. Thomas C., député NUPES et ancien fonctionnaire, décrit le décalage social qu'il ressent au quotidien : « *ce monde n'est pas le mien. Le dallage en marbre, les ors, les machins c'est pas mon truc. [...] On a quand même un règlement intérieur qui interdit de ne pas porter de veste de costume. Moi avant, le mandat je n'avais jamais porté une chemise de ma vie !* ». Cette violence symbolique est renforcée par le sentiment d'avoir pénétré un entre-soi auxquels ils/elles n'appartiennent pas. Adeline P., députée NUPES et issue d'un milieu ouvrier raconte : « *Moi j'ai des collègues qui sont beaucoup plus jeunes, dont leurs copains sont préfets, responsable d'hôpitaux... Pour eux c'est la normalité de côtoyer des gens qui occupent des postes à responsabilité* ».

Au niveau familial, la députation est moins conflictuelle. On peut penser que le meilleur niveau de vie offert par l'indemnité du mandat tend à légitimer l'investissement temporel dans l'activité politique ; limitant ainsi, les tensions conjugales. En effet, la plupart des élu-es soulignent le meilleur niveau de vie offert par l'indemnité du mandat : « *vous n'avez pas le même niveau de vie quand vous êtes député. Le retour en arrière doit être un petit peu difficile... *rires** » (Daniel I., député Droites, ancien fonctionnaire). Ce meilleur niveau de vie permet d'enrichir la vie familiale de l'élu-e, comme le rapporte Julien P., député NUPES et ancien employé de la fonction publique : « *c'est sûr que quand je suis là, je suis plus facile à dire 'ben venez on va au resto' ou 'venez on va au parc d'attraction'* ». Les conjoint-es sont également plus compréhensif-ves des contraintes du travail parlementaire. Les député-es racontent recevoir un plus grand soutien familial en raison de la « fierté » induite par le mandat. En effet, la députation permet à l'élu-e et sa famille, de bénéficier du prestige symbolique associé à la fonction :

*J'ai la chance d'avoir une épouse très très compréhensive *rires* [...]. Je pense qu'il y a aussi un peu de fierté familiale que d'avoir un député à la maison, comme on dit en rigolant. Mais on dit ça parce qu'en fait, mon épouse et moi, on vient des classes sociales les plus basses. On était des boursiers quand on était étudiants. Moi, j'étais au taux maximum. Donc je viens des classes sociales les plus basses. Et on est aussi contents de participer à l'aventure en démontrant que le président Macron, il a donné sa chance à plein de gens.*

(331-340, Charlie Q., député Majorité Présidentielle)

Conclusion du chapitre 3 :

Dans ce chapitre, je me suis intéressé à la manière dont les élu-es faisaient face aux temporalités du travail politique. Mon enquête a montré la constitution progressive d'un habitus temporel chez les élu-es, qui apprennent à mettre à distance les normes sacrificielles du mandat. Au fil du temps, les député-es légitiment leurs contraintes familiales et personnelles : ils/elles apprennent à accorder plus d'attention à leur vie privée. Cette renégociation de la hiérarchie des temps leur permet de mettre en place diverses stratégies de conciliation, telle que la sacralisation de temps dédiés à la famille. J'ai ainsi comblé un angle mort de la littérature existante, en montrant les mécanismes de conciliation chez les député-es.

De plus, j'ai prolongé les travaux portant sur la maisonnée politique (Gris 2021) en dévoilant son caractère dynamique. En affirmant que les configurations conjugales continuent d'évoluer dans le temps au gré des tensions rencontrées, j'ai montré que les structures genrées du travail domestique ne sont pas immuables.

Enfin, ma comparaison entre les élu-es expérimenté-es et les élu-es transfuges de classe m'a permis de souligner l'autonomie sociale du champ politique. En effet, dominer le temps ne semble pas être lié à la dotation initiale en capital économique, social ou culturel, mais à l'expérience préalable en politique. D'une part, j'ai réactualisé les travaux d'Etienne Ollion sur la « file d'attente » politique (Ollion 2021), en montrant que celle-ci permet de socialiser les élu-es et leur entourage. De l'autre, j'ai montré que pour les transfuges de classe, la députation permet d'augmenter le niveau de vie familial. Ces élu-es et leur famille bénéficient également du prestige symbolique associé à la fonction. Ces avantages matériels et symboliques contribuent à prévenir les conflits familiaux.

Conclusion :

Dans ce mémoire, j'ai analysé les interactions entre le mandat et la vie privée des député-es français-es. Au fil de ce travail, j'ai cherché à combler les lacunes de la littérature actuelle, qui tend à instaurer une dichotomie stricte entre la sphère publique et privée des élu-es ; et qui se faisant, néglige l'étude de cette dernière. Pour cela, j'ai réalisé un total de 32 entretiens, auprès de député-es (n=25), d'enfants de député-es (n=4) et de collaborateur-ices parlementaires (n=3). Mon objectif était d'explorer les temporalités du travail politique à l'aune de ses conséquences sur la vie familiale et personnelle. J'ai ainsi produit des résultats majeurs.

Tout d'abord, j'ai montré que le **travail parlementaire était peu respectueux de la vie privée**. En circonscription et à Paris, le travail en horaires atypiques est institutionnalisé par les nombreuses sollicitations en soirées et en week-end. En dépit de ces contraintes, le mandat de député-e reste fortement valorisé par les élu-es, qui apprécient la diversité des tâches quotidiennes et le prestige symbolique tiré de la fonction. **Les arbitrages en défaveur de la sphère personnelle et familiale sont perçus comme étant choisis** par les député-es, qui consentent à ces sacrifices. Ainsi, le sacrifice de la vie privée est enchanté car perçu comme étant au service de l'intérêt général. Les élu-es perçoivent leur mandat comme une **parenthèse biographique au service d'un projet politique**. La culture professionnelle contribue également à **normaliser les conflits familiaux qui sont perçus comme inévitables**. Je contribue ainsi à prolonger les travaux portant sur l'éthos sacrificiel des élu-es.

J'ai ensuite montré que les élu-es se **désengagent de leur vie professionnelle, familiale et personnelle au profit de leur mandat**. En dehors du mandat, les élu-es délaissent leurs loisirs et leurs relations amicales au profit d'un **resserrement sur leur famille**. D'un point de vue personnel, la députation constitue une **rupture biographique**. Les élu-es accèdent à une notoriété publique nouvelle, et font désormais face à des sollicitations lorsqu'ils/elles apparaissent dans **l'espace public**. Cette publicisation de la vie privée oblige l'élu-e à changer ses habitudes de vie, et contribue à brouiller les frontières entre sphère publique et privée. De plus, certain-es élu-es doivent également se désengager de leur **carrière professionnelle antérieure**. Ce processus de retrait est vécu de manière ambivalente. Certain-es élu-es se réjouissent de pouvoir se consacrer à plein temps à leur mandat ; tandis que d'autres expriment de vives inquiétudes quant à leur capacité à pouvoir se réinsérer sur le marché du travail. Globalement, on constate un recentrement de la vie de l'élu-e autour de sa sphère familiale. Dans la hiérarchie des temps, **les relations amicales, les loisirs et les préoccupations personnelles sont délaissées au profit de la famille**. L'éthos sacrificiel s'étend même jusqu'à la santé mentale et physique des élu-es, qui normalisent la fatigue physique et cognitive. **C'est donc l'ensemble de la sphère personnelle est mise au service du mandat**.

Mon troisième résultat majeur, a été de montrer les mécanismes de reconfiguration de la sphère familiale suite à la députation. La sphère familiale est également impactée par les temporalités du travail politique. À la suite de la députation, une première reconfiguration de l'organisation familiale s'opère aux dépens des conjoint-es. Ceux/celles-ci doivent endosser le rôle de « *gardien-ne de la maisonnée* » (Gris 2021) en assurant la majorité du travail domestique. Cet engagement de la sphère familiale apparaît comme nécessaire pour la bonne conduite du mandat. L'ensemble des enquêté-es, quel que soit leur âge, leur genre ou leur configuration familiale, bénéficient de cette reconfiguration. Ces changements familiaux entraînent des tensions, en particulier au niveau des conjoint-es, qui semblent particulièrement souffrir de l'absence et de l'indisponibilité des élu-es. Les enfants sont quant à eux/elles, plutôt préservé-es : l'organisation de la maisonnée politique permet de répondre à leurs besoins.

Mon quatrième résultat a été de démontrer que les élu-es et leurs entourages apprennent à s'adapter aux contraintes du mandat. J'ai commencé par montrer que les élu-es apprennent à acquérir des savoir-faire et des savoir-être leur permettant de préserver leur vie familiale et personnelle. En s'éloignant de l'éthos sacrificiel, les élu-es parviennent à légitimer leur vie privée. Ils/elles apprennent à trier les différentes sollicitations reçues, de manière à en catégoriser certaines comme superflues. Certain-es élu-es parviennent même à se préserver des temps non-travaillés en routinisant certaines activités personnelles ou familiales. De plus, les maisonnées politiques évoluent au gré des tensions conjugales. À la suite des premières reconfigurations, les conjoint-es se voient déléguer la quasi-totalité du travail domestique, ce qui crée des conflits. Afin de résoudre ces tensions, la sphère familiale se recentre sur les activités « à valeur ajoutée » à travers une seconde reconfiguration. De nombreux enquêté-es rapportent ainsi recourir à l'externalisation de tâches ménagères à travers l'embauche de personnel domestique. Cette délégation du travail domestique permet aux élu-es et à leur famille de se dégager du temps « de qualité ».

Enfin, mon cinquième résultat est relatif aux différences de socialisation pour faire face aux conséquences de la députation. Les élu-es ayant accumulé de l'expérience politique en occupant des positions électives ou partisans ont pu se familiariser aux contraintes temporelles du travail politique. Ils/elles présentent par conséquent un habitus temporel déjà constitué, ce qui leur permet de mettre à distance plus rapidement l'éthos sacrificiel. L'entourage des élu-es expérimenté-es bénéficie également d'une socialisation anticipatrice au mandat. La maisonnée politique est constituée avant l'élection, ce qui permet de minimiser les conflits conjugaux à l'issue de la députation. Enfin, avoir un entourage socialisé permet aux élu-es de mettre en place des stratégies d'incorporation de la vie privée au sein du mandat.

- Contributions empiriques et théoriques

En étudiant la vie privée des élu-es, mon mémoire apporte une contribution empirique majeure. D'une part, la vie privée des élu-es reste largement sous-étudiée. On recense à ce titre, le travail de Christelle Gris, portant sur les « *maisonnées politiques* » (Gris 2021). Or, ce travail prend pour objet d'étude les femmes d'élus, et exclue les maisonnées politiques d'élues féminines. D'autre part, les spécificités du mandat de député-e n'ont pas été prises en compte dans ces travaux. Par conséquent, mon mémoire répond à directement à ces angles morts. De plus, j'ai pu surmonter les difficultés d'accès au terrain à travers de nombreuses prises de contact par mail. Les député-es sont peu disponibles, et tendent à ignorer les sollicitations perçues comme superflues. Il a ainsi fallu négocier ces contraintes en jouant sur le volume. A ce titre, j'ai contacté un total de 203 député-es et effectué environ 700 relances pour obtenir mon échantillon de 25 entretiens. J'ai également réussi à surmonter l'appréhension initiale qu'avaient certain-es élu-es à parler de leur vie privée.

Ma première contribution théorique a été de montrer que la constitution de maisonnée politique concerne aussi les femmes élues. Mon étude de cas a permis dévoiler des mécanismes de déconstruction des structures genrées du travail domestique (Cartier et al. 2021; Dominguez-Folgueras 2022). Pour les député-es, le pouvoir uniformisant de l'éthos sacrificiel permet la constitution de maisonnées politiques chez l'ensemble des élu-es, en dépit de leur genre, leur âge ou leur situation familiale. Les absences répétées du domicile permettent également de renégocier le partage genré des tâches ménagères.

Ensuite, j'apporte une contribution majeure aux recherches portant sur le travail politique, dont les études résument la sphère privée de l'élue à la dimension chronophage du mandat -quand ils ne la traitent généralement pas- (Le Lidec 2008; Demazière et Le Lidec 2014; Lefebvre 2014; Godmer 2022; Ollion 2021). Mon mémoire souligne que les interactions du mandat politique sur la vie privée sont nombreuses. Je montre par conséquent que le travail politique ne peut pas être étudié sans prendre en compte la vie privée de l'élue. Mon étude appelle ainsi à reconceptualiser l'étude du travail politique en brisant la barrière épistémologique instaurée entre la sphère publique et privée.

Enfin, je contribue à l'étude des socialisations aux temporalités politiques, en montrant que les élu-es et leur entourage apprennent à dominer le temps (Lefebvre 2014; Darmon 2015 ; Darmon et al. 2019; Ollion 2021). En dépit de la puissance de cet éthos, les député-es apprennent au fur et à mesure à se détacher des prescriptions de rôles. Ils/elles finissent par dominer les temporalités du travail domestique tout en légitimant leurs contraintes familiales et personnelles. Ce processus de détachement des normes sacrificielles, et implique les conjoint-es, qui renégocient l'inégalité du partage des tâches domestiques. Je montre par conséquent que la maisonnée politique n'est pas une organisation figée, et qu'elle continue d'évoluer au gré des tensions conjugales. Je réactualise également les travaux d'Etienne Ollion sur la

« *file d'attente* » (Boelaert et al. 2018; Ollion 2021), en montrant que celle-ci permet de socialiser l'élue et son entourage aux conséquences du mandat sur la sphère privée.

- Limites et perspectives de prolongement

En dépit de l'ensemble de ces contributions théoriques et empiriques, mon travail comporte des limites. Tout d'abord, il serait intéressant de pouvoir vérifier la robustesse de ces conclusions en constituant un échantillon plus conséquent et plus représentatif. Ainsi, une enquête par questionnaire destinée aux député-es, et à d'autres élu-es tel-les que les sénateur-ices pourrait venir compléter ce travail. Recueillir ces données permettrait également de tester d'éventuelles corrélations entre les trajectoires professionnelles passées et l'intensité des conflits de conciliation avec la vie privée. Néanmoins, de telles perspectives se heurtent à la faible disponibilité des élu-es. Le taux de réponse par sollicitation est faible, comme en témoigne les nombreuses relances qui ont dû être faites pour ce mémoire.

Par conséquent, enquêter sur de nouvelles configurations pourrait prolonger mon programme de recherche. Par exemple, prendre pour objet d'étude les maires actif-ves de petites communes permettrait d'engager une perspective comparative. Ces élue-s doivent concilier leur mandat avec la poursuite d'une carrière professionnelle à cause du faible montant de leur indemnité. Ainsi, ces maires n'ont pas la capacité matérielle de se consacrer à temps plein à leur activité politique (Foucault 2020; Kerrouche 2022). Cette situation de cumul du mandat avec un autre profession introduit une nouvelle variable dans la hiérarchie des temps. Il serait ainsi intéressant de comparer l'effet du maintien d'une activité professionnelle sur les arbitrages temporels. On peut ainsi supposer que les maires doivent arbitrer en défaveur de leur mandat, contrairement aux député-es, qui ont la capacité d'abandonner leur profession antérieure. De plus, la configuration spatiale change également. Par définition, les maires vivent au sein de leur commune, ce qui peut provoquer une confusion entre l'espace de vie et l'espace de travail politique (Le Bart 2009; Catlla 2019; Vignon 2019). A contrario des député-es, qui s'absentent régulièrement de leur domicile, on peut penser que les maires sont plus présent-es. Par conséquent, il serait intéressant d'étudier les conséquences de cette configuration spatiale sur les constitutions des maisonnées politiques : la distance est-elle une condition nécessaire aux renégociations des normes de genre ? Enfin, contrairement aux député-es, les maires de petites communes reçoivent des sollicitations à leur domicile (Catlla 2019). On pourrait donc étudier les stratégies de conciliations dues à cette porosité entre vie publique et privée.

Annexe :**I) Annexe 1 : tableau des enquêtés :**

Identifiant (ordre passat Gen ion)	re	Pseudonyme	Fonction	Age	Situation conjugale*	Situation parentale	Primo-député-e	Anciens mandats partisans ou électifs	Profession anonymisée, sur 10 dernières années	Date et lieu de réalisation:
1	F	Martine B.	Députée Majorité Présidentielle	55 ans	Divorcée, en couple	3 enfants (20+ ans)	Non	Maire Adjointe, Vice-Présidente Conseil Général	Elu-e	9/11/23, Présentiel
2	F	Elodie P.	Députée Droite(S)	45 ans	En couple	3 enfants (de 10 à 15 ans)	Oui	Maire, Conseillère générale	Elu-e	13/11/23, Distanciel
3	F	Béatrice M.	Députée Majorité Présidentielle	40 ans	Divorcée, célibataire	3 enfants (de 10 à 15 ans)	Non	Maire Adjointe, Conseillère générale	Personnel politique	14/11/23, Présentiel
4	M	Benoit A.	Député Droite(S)	40 ans	Marié	Sans enfants	Oui	Maire Adjointe	Fonctionnaire	16/11/23, Présentiel
5	M	Daniel I.	Député Droite(S)	50 ans	En couple	2 enfants	Oui	Conseiller Municipal, Conseiller général	Fonctionnaire	20/11/23, Distanciel
6	F	Claire C.	Députée Majorité Présidentielle	40 ans	Célibataire	Sans enfants	Non	Maire Adjointe, Conseillère générale	Elu-e	21/11/23, Présentiel
7	M	Thomas C.	Député NUPES	50 ans	Marié	3 enfants (20+ ans)	Oui	Conseiller municipal, Responsable syndical	Fonctionnaire	22/11/23, Présentiel
8	M	Martin M.	Député Droite(S)	40 ans	Marié	1 enfant (5- ans)	Oui	Conseiller régional	Personnel politique	23/11/23, Présentiel
9	F	Corine O.	Députée Majorité Présidentielle	50 ans	Mariée	3 enfants (10 à 20 ans)	Oui	Maire	Profession libérale / Indépendante	27/11/23, Distanciel
10	M	Julien P.	Député NUPES	40 ans	Marié	2 enfants (10 à 20 ans)	Oui	Conseiller municipal	Fonctionnaire	29/11/23, Présentiel
11	F	Nathalie D.	Députée Droite(S)	55 ans	Mariée	2 enfants (15 à 20 ans)	Oui	Conseillère générale	Personnel politique	01/12/23, Distanciel
12	M	Valentin M.	Député NUPES	30 ans	En couple	Sans enfants	Oui	Aucun	Fonctionnaire	06/12/23, Présentiel
13	F	Coline T.	Députée NUPES	30 ans	Mariée	Sans enfants	Oui	Aucun	Employée dans le secteur privé	19/12/23, Distanciel
14	M	Philippe V.	Député NUPES	30 ans	Pacsé	Sans enfants	Oui	Conseiller municipal	Fonctionnaire	21/12/23, Distanciel
15	M	Michael D.	Député Majorité Présidentielle	55 ans	En couple	Sans enfants	Oui	Maire	Profession libérale / Indépendant	21/12/23, Présentiel
16	F	Aude P.	Députée Majorité Présidentielle	55 ans	Remariée	2 enfants (20+ ans)	Oui	Maire Adjointe	Personnel politique	08/01/24, Distanciel

17	F	Amélie T.	Députée NUPES	40 ans	En couple	2 enfants (0 et 2 ans)	Oui	Aucun	Fonctionnaire	08/01/24, Distanciel
18	M	Christian R.	Député NUPES	50 ans	En couple	Sans enfants	Oui	Responsable de parti	Personnel politique	10/01/24, Distanciel
19	F	Adeline P.	Députée NUPES	45 ans	Célibataire	Sans enfants	Oui	Responsable de parti	Personnel politique	11/01/24, Distanciel
20	M	Gaetan V.	Député NUPES	45 ans	Divorcé , célibataire	2 enfants (15 à 20 ans)	Oui	Maire Adjoint	Fonctionnaire	12/01/24, Distanciel
21	M	Charlie Q.	Député Majorité Présidentielle	55 ans	Marié	2 enfants (15 à 20 ans)	Non	Aucun	Fonctionnaire	17/01/24, Présentiel
22	M	Sébastien H.	Député Majorité Présidentielle	40 ans	Marié	Sans enfants	Non	Maire, Vice-Président Conseil général	Politique	17/01/24, Présentiel
23	F	Suzanne L.	Députée Majorité Présidentielle	50 ans	Mariée	2 enfants (15 à 20+ ans)	Oui	Aucun	Cadre - Secteur privé	22/01/24, Distanciel
24	F	Laurence D.	Députée Majorité Présidentielle	45 ans	Mariée	Sans enfants	Non	Maire	Fonctionnaire	23/01/24, Présentiel
25	F	Saliha M.	Députée Majorité Présidentielle	50 ans	Divorcée, célibataire	1 enfant (20+ ans)	Oui	Conseillère municipale	Cadre - Secteur privé	15/03/24, Distanciel
26	M	Arnold B.	Fils de Députée	25 ans						
27	F	Estelle B.	Fille de Député	26 ans						
28	F	Charles B.	Fils de Députée	23 ans						
29	F	Apolline M.	Fille de Député-e	21 ans						
30	M	Enzo C.	Collaborateur parlementaire - NUPES	24 ans						
31	F	Auréli A.	Collaboratrice parlementaire - Majorité Présidentielle	24 ans						
32	F	Julie T.	Collaboratrice parlementaire - Majorité Présidentielle	24 ans						

Bibliographie :

- Abélès, Marc. 2000. *Un ethnologue à l'Assemblée*. Odile Jacob.
- Achin, Catherine, Lucie Bargel, Delphine Dulong, et Eric Fassin. 2007. *Sexes, genre et politique*. Economica Paris.
- Achin, Catherine, Elsa Dorlin, et Juliette Rennes. 2008. « Capital corporel identitaire et institution présidentielle: réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques ». *Raisons politiques*, n° 03: 5-17.
- Achin, Catherine, et Sandrine Lévêque. 2014. « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 204 (4): 118-37. <https://doi.org/10.3917/arss.204.0118>.
- Allard, K., L. Haas, et C. P. Hwang. 2011. « Family-Supportive Organizational Culture and Fathers' Experiences of Work-Family Conflict in Sweden ». *Gender, Work & Organization* 18 (2): 141-57. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0432.2010.00540.x>.
- Aveling, Nado. 2013. « 'Don't talk about what you don't know': on (not) conducting research with/in Indigenous contexts ». *Critical Studies in Education* 54 (2): 203-14. <https://doi.org/10.1080/17508487.2012.724021>.
- Bäck, Hanna, Marc Debus, et Jochen Müller. 2014. « Who takes the parliamentary floor? The role of gender in speech-making in the Swedish Riksdag ». *Political Research Quarterly* 67 (3): 504-18.
- Baizán, Pau, Marta Domínguez, et María José González. 2014. « Couple bargaining or socio-economic status? Why some parents spend more time with their children than others ». *European Societies* 16 (1): 3-27.
- Baloge, Martin. 2016. « Le député débutant. Apprentissage et assimilation de l'éthos parlementaire au Bundestag ». *Politix* 113 (1): 201-22. <https://doi.org/10.3917/pox.113.0201>.
- Bessin, Marc. 1998. « Le Kairos dans l'analyse temporelle ». *Cahiers lillois d'économie et de sociologie* 32 (2): 55-73.
- . 2014. « Présences sociales : une approche phénoménologique des temporalités sexuées du care ». *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 20 (décembre). <https://doi.org/10.4000/temporalites.2944>.
- Bessin, Marc, Claire Bidart, et Michel Grossetti. 2009. « Introduction générale L'enquête sur les bifurcations : une présentation ». In *Bifurcations*, 7-19. Recherches. Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bessi.2009.01.0007>.
- Bessin, Marc, et Corinne Gaudart. 2009. « Les temps sexués de l'activité: la temporalité au principe du genre? » *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 9.
- Boelaert, Julien, Sébastien Michon, et Étienne Ollion. 2018. « Le temps des élites. Ouverture politique et fermeture sociale à l'Assemblée nationale en 2017 ». *Revue française de science politique* 68 (5): 777-802. <https://doi.org/10.3917/rfsp.685.0777>.
- Bonner, Ann, et Gerda Tolhurst. 2002. « Insider-outsider perspectives of participant observation ». *Nurse Researcher (through 2013)* 9 (4): 7.

- Brouard, Sylvain, Olivier Costa, Eric Kerrouche, et Tinette Schnatterer. 2013. « Why do French MPs focus more on constituency work than on parliamentary work? » *The Journal of Legislative Studies* 19 (2): 141-59.
- Bühlmann, Felix, Guy Elcheroth, et Manuel Tettamanti. 2010. « The division of labour among European couples: The effects of life course and welfare policy on value–practice configurations ». *European Sociological Review* 26 (1): 49-66.
- Cain, Bruce, John Ferejohn, et Morris Fiorina. 1987. *The personal vote: Constituency service and electoral independence*. Harvard University Press.
- Cartier, Marie, Anaïs Collet, Estelle Czerny, Pierre Gilbert, Marie-Hélène Lechien, Sylvie Monchatre, et Camille Noûs. 2021. « Allez, les pères! Les conditions de l'engagement des hommes dans le travail domestique et parental ». *Travail, genre et sociétés*, n° 2: 33-53.
- Catlla, Michel. 2019. « 3. Le travail des maires de petites communes : une activité débordante ». In *Les mondes du travail politique : Les élus et leurs entourages*, édité par Didier Demazière et Patrick Le Lidec, 71-87. Res publica. Rennes: Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.72332>.
- Chamboredon, Hélène, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, et Laurent Willemez. 1994. « S'imposer aux imposants: A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien ». *Genèses*, n° 16: 114-32.
- Coltrane, Scott. 2000. « Research on household labor: Modeling and measuring the social embeddedness of routine family work ». *Journal of Marriage and family* 62 (4): 1208-33.
- Dalibert, Louise. 2021. « Les «vies d'après» des députés français ». *Revue française de science politique* 71 (1): 97-117.
- Darmon, Muriel. 2015a. *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*. Poche / Sciences humaines et sociales. Paris: La Découverte. <https://www.cairn.info/classes-preparatoires--9782707186287.htm>.
- . 2015b. *Classes préparatoires: La fabrique d'une jeunesse dominante*. La Découverte.
- Darmon, Muriel, Delphine Dulong, et Elsa Favier. 2019. « Temps et pouvoir ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 226-227 (1-2): 6-15. <https://doi.org/10.3917/ars.226.0006>.
- Demazière, Didier. 2008. « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens ». *Langage & société*, n° 1: 15-35.
- . 2009. « Les élus locaux débutants. Découverte du travail politique et production des professionnels ». *Sociologie des groupes professionnels*, 197-207.
- Demazière Didier, Demazière Didier, et Le Lidec Patrick. 2014. *Les mondes du travail politique : les élus et leurs entourages*. Res publica. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Demazière, Didier, et Patrick Le Lidec. 2014. « Variété du travail politique et rapports à la carrière. Le cas des vice-présidents régionaux ». In *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, 225-44. Presses Universitaires de Rennes. <https://sciencespo.hal.science/hal-01522571>.
- Domínguez-Folgueras, Marta. 2013. « Is cohabitation more egalitarian? The division of household labor in five European countries ». *Journal of Family Issues* 34 (12): 1623-46.

- Dominguez-Folgueras, Marta. 2022. « It's about gender: A critical review of the literature on the domestic division of work ». *Journal of Family Theory & Review* 14 (1): 79-96.
- Dulong, Delphine. 2019. « Maîtriser le temps pour asseoir son pouvoir. Comment Michel Debré et Georges Pompidou sont devenus Premiers ministres ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 226-227 (1-2): 72-85. <https://doi.org/10.3917/arss.226.0072>.
- Erikson, Josefina, et Cecilia Josefsson. 2022. « The Parliament as a Gendered Workplace: How to Research Legislators' (UN)Equal Opportunities to Represent ». *Parliamentary Affairs* 75 (1): 20-38. <https://doi.org/10.1093/pa/gsaa049>.
- Flyvbjerg, Bent. 2006. « Five misunderstandings about case-study research ». *Qualitative inquiry* 12 (2): 219-45.
- Foucault, Martial. 2020. *Maires au bord de la crise de nerfs*. Éditions de l'Aube.
- Fusulier, Bernard. 2011. « Le concept d'éthos ». *Recherches sociologiques et anthropologiques* 42 (1): 97-109. <https://doi.org/10.4000/ras.661>.
- Glaser, Barney G., et Anselm L. Strauss. 2017. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. New York: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203793206>.
- Godmer, Laurent. 2022. « Lutter contre le temps dans l'univers politique ». *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 36 (novembre). <https://doi.org/10.4000/temporalites.10273>.
- Greenhaus, Jeffrey H, et Gary N Powell. 2006. « When work and family are allies: A theory of work-family enrichment ». *Academy of management review* 31 (1): 72-92.
- Gris, Christelle. 2017. « Chapitre 1: Devenir un membre public de l'entourage politique: le rôle de figuration des conjointes d'élus en situation de représentation ». *Dans l'ombre des élus: Une sociologie des collaborateurs politiques*, 31.
- . 2021. *Femmes d'élus*. <http://journals.openedition.org/lectures>. Bord de l'eau (Le). <https://journals.openedition.org/lectures/50643>.
- Grodal, Stine, Michel Anteby, et Audrey L Holm. 2021. « Achieving rigor in qualitative analysis: The role of active categorization in theory building ». *Academy of Management Review* 46 (3): 591-612.
- Grossin, William. 1996a. « Pour une science des temps: introduction à l'écologie temporelle ». (*No Title*).
- . 1996b. « Synchronisation/désynchronisation: deux aspects complémentaires de la société industrielle ». *Social Science Information* 35 (4): 681-94. <https://doi.org/10.1177/053901896035004008>.
- Guillaume, Cécile, et Sophie Pochic. 2009. « What Would You Sacrifice? Access to Top Management and the Work-Life Balance ». *Gender, Work & Organization* 16 (1): 14-36. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0432.2007.00354.x>.
- Hart, Michael A. 2010. « Indigenous Worldviews, Knowledge, and Research: The Development of an Indigenous Research Paradigm ». *Journal of Indigenous Social Development* 1 (1A). <https://journalhosting.ucalgary.ca/index.php/jisd/article/view/63043>.
- Hughes, Everett C. 1971. « Cycles, turning points, and careers ». *The sociological eye: Selected papers* 1.

- Jerolmack, Colin, et Shamus Khan. 2014. « Talk is cheap: Ethnography and the attitudinal fallacy ». *Sociological methods & research* 43 (2): 178-209.
- Kan, Man Yee, Oriel Sullivan, et Jonathan Gershuny. 2011. « Gender convergence in domestic work: Discerning the effects of interactional and institutional barriers from large-scale data ». *Sociology* 45 (2): 234-51.
- Kerrouche, Éric. 2009. « Usages et usagers de la permanence du député ». *Revue française de science politique* 59 (3): 429-54.
- . 2022. « Amateurs et/ou professionnels: la difficile réponse aux attentes statutaires des élus municipaux français ». *Politique et Sociétés* 41 (1): 11-34.
- Kerrouche, Éric, et Martial Foucault. 2020. « Grandeurs et servitudes du rôle de maire ». *Droit et gestion des collectivités territoriales, DGCT (ancien annuaire des collectivités locales)*, 57-68.
- Lagroye, Jacques. 1994. « Être du métier ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 7 (28): 5-15. <https://doi.org/10.3406/polix.1994.1878>.
- Lambert, Anne. 2018. « Les incidences biographiques du travail mobile. Configurations familiales et rapports de genre ». *L'Année sociologique* 68 (2): 315-40. <https://doi.org/10.3917/anso.182.0315>.
- Laurens, Sylvain. 2007. « « Pourquoi » et « comment » poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants ». *Genèses* 69 (4): 112-27. <https://doi.org/10.3917/gen.069.0112>.
- Le Bart, Christian. 2009. « Les nouveaux registres de légitimation des élus locaux ». In *L'élu local aujourd'hui*, 201-11. Libres cours. FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.bideg.2009.01.0201>.
- . 2017. *Les Maires: Sociologie d'un rôle*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Le Lidec, Patrick. 2008. « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique ». *Sociologie du travail* 50 (2): 147-68. <https://doi.org/10.4000/sdt.18920>.
- Lefebvre. 2014. « Les élus comme entrepreneurs de temps. Les agendas des cumulants », janvier, 53.
- . 2022. « Saisir le métier politique par les agendas ». *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 36 (novembre). <https://doi.org/10.4000/temporalites.10192>.
- Lesnard, Laurent. 2008. « Off-Scheduling within Dual-Earner Couples: An Unequal and Negative Externality for Family Time ». *American Journal of Sociology* 114 (2): 447-90. <https://doi.org/10.1086/590648>.
- Levêque, Marc. 2017. « À la recherche du temps maîtrisé ». *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 25 (septembre). <https://journals.openedition.org/temporalites/3731>.
- Lyness, Karen S, Janet C Gornick, Pamela Stone, et Angela R Grotto. 2012. « It's all about control: Worker control over schedule and hours in cross-national context ». *American Sociological Review* 77 (6): 1023-49.
- Lyness, Karen S, et Marcia Brumit Kropf. 2005. « The relationships of national gender equality and organizational support with work-family balance: A study of European managers ». *Human Relations* 58 (1): 33-60.

- Mannevu, Mona. 2020. « Anxious politicians: Productivity imperatives in the Finnish Parliament ». *European Journal of Cultural and Political Sociology* 7 (4): 409-30. <https://doi.org/10.1080/23254823.2020.1777442>.
- Mannevu, Mona, Jenni M Rinne, et Isak Vento. 2022. « Long Hours, Uneasy Feelings: Parliamentary Work in Denmark, Finland and Sweden ». *Parliamentary Affairs* 75 (3): 558-75. <https://doi.org/10.1093/pa/gsab022>.
- Marrel, Guillaume, et Laurent Godmer. 2017. *La politique au quotidien: L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique*. ENS Éditions.
- McGowan, Pauric, Caroline Lewis Redeker, Sarah Y Cooper, et Kate Greenan. 2012. « Female entrepreneurship and the management of business and domestic roles: Motivations, expectations and realities ». *Entrepreneurship & Regional Development* 24 (1-2): 53-72.
- Moen, Phyllis, Erin L Kelly, Shi-Rong Lee, J Michael Oakes, Wen Fan, Jeremy Bray, David Almeida, Leslie Hammer, David Hurtado, et Orfeu Buxton. 2017. « Can a flexibility/support initiative reduce turnover intentions and exits? Results from the work, family, and health network ». *Social Problems* 64 (1): 53-85.
- Moen, Phyllis, Jack Lam, Samantha Ammons, et Erin L. Kelly. 2013. « Time Work by Overworked Professionals: Strategies in Response to the Stress of Higher Status ». *Work and Occupations* 40 (2): 79-114. <https://doi.org/10.1177/0730888413481482>.
- Noury, Lucie, Sébastien Gand, et Jean-Claude Sardas. 2017. « Tackling the work-life balance challenge in professional service firms: The impact of projects, organizing, and service characteristics ». *Journal of Professions and Organization* 4 (2): 149-78. <https://doi.org/10.1093/jpo/jow010>.
- Ollion, Étienne. 2019. « Changer de vie. Les députés novices et la condition politique au XXI^e siècle ». *Politix* 128 (4): 91-114. <https://doi.org/10.3917/pox.128.0091>.
- . 2021. *Les candidats: Novices et professionnels en politique*. Presses Universitaires de France.
- Pailhé, Ariane, et Anne Solaz. 2006. « Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes ». *Population & sociétés*, n° 8: 1-4.
- . 2010. « Concilier, organiser, renoncer: quel genre d'arrangements? » *Travail, genre et sociétés* 24 (2): 29-46.
- Rashmi, Kumari, et Aakanksha Kataria. 2022. « Work–life balance: a systematic literature review and bibliometric analysis ». *International Journal of Sociology and Social Policy* 42 (11/12): 1028-65.
- Rauch, Capucine. 2021. « Inégalités sociales et désynchronisation du sommeil au sein des couples ». *Economie et Statistique/Economics and Statistics*, n° 522-523: 81-104.
- Seierstad, Cathrine, et Gill Kirton. 2015. « Having It All? Women in High Commitment Careers and Work–Life Balance in Norway ». *Gender, Work & Organization* 22 (4): 390-404. <https://doi.org/10.1111/gwao.12099>.
- Sirgy, M. Joseph, et Dong-Jin Lee. 2018. « Work-Life Balance: An Integrative Review ». *Applied Research in Quality of Life* 13 (1): 229-54. <https://doi.org/10.1007/s11482-017-9509-8>.
- Vignon, Sébastien. 2019. « Des rôles politiques en tension? » *Études rurales*, n° 204 (décembre): 122-44. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.17670>.

Volden, Craig, Alan E. Wiseman, et Dana E. Wittmer. 2018. « Women's Issues and Their Fates in the US Congress ». *Political Science Research and Methods* 6 (4): 679-96. <https://doi.org/10.1017/psrm.2016.32>.

West, Candace, et Don H Zimmerman. 1987. « Doing gender ». *Gender & society* 1 (2): 125-51.